

Évaluation des formations doctorales

RAPPORT D'ÉVALUATION DU BILAN DU 3^E CYCLE

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 04/06/2025

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Au nom du comité d'experts :

Isabelle Riassetto, Présidente du 3^e cycle

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, Président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3^e cycle de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3^e cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3^e cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'université, et d'autre part, sur des auditions, menées sur site et comprenant des rencontres avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, avec les responsables des formations doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient, dans cet ordre, le rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3^e cycle, et les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3^e cycle et qui sont listées ci-après.

Sciences humaines et sociales :

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Archéologie (ED n° 112)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Arts plastiques et sciences de l'art (ED n° 279)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de droit de la Sorbonne (ED n° 565)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne (ED n° 559), co-acréditation avec l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Économie Panthéon-Sorbonne (ED n° 465), co-acréditation avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) et l'université Paris Sciences et Lettres (PSL)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Géographie de Paris (ED n° 434), co-acréditation avec Sorbonne Université
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Histoire (ED n° 113)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Histoire de l'art (ED n° 441)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Philosophie (ED n° 280)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Science politique (ED n° 119)

Sciences, technologies, santé :

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de sciences mathématiques de Paris Centre (ED n° 386), co-acréditation avec Sorbonne Université, PSL et Université Paris Cité

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3^e cycle de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par Mme Isabelle Riassetto, professeure de droit commercial à l'université du Luxembourg. La vice-présidence du comité a été assurée par M. Ludovic Viallet, professeur d'histoire médiévale à l'université Clermont Auvergne.

Ont également participé à cette évaluation :

- M. Virgile Chassagnon, professeur de sciences économiques à l'université Grenoble Alpes ;
- Mme Cécile Croce, professeure d'esthétique et sciences de l'art à l'université Bordeaux Montaigne ;
- M. Éric Darras, professeur de science politique et directeur de Sciences Po Toulouse ;
- Mme Muriel Fadairo, professeure de Sciences de gestion à l'université Savoie Mont Blanc ;
- M. Andreas Heinrich Hartmann-Virnich, professeur d'histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux à Aix-Marseille Université ;
- Mme Sandrine Huber, professeure d'archéologie et d'histoire de l'art antique à l'université de Lille ;
- Mme Christine Lemaitre, maîtresse de conférences en philosophie à Aix-Marseille Université ;
- Mme Christelle Mazière, responsable projet à la Chambre de métiers et de l'artisanat de région (CMAR) Corse ;
- M. Romain Mejean, doctorant en géographie à l'université Toulouse – Jean Jaurès ;
- M. Christian Montes, professeur de géographie à l'université Lumière Lyon 2.

M. Gilles Jacoud, conseiller scientifique, et Mme Emma Roques, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Rapport du 3^e cycle

Présentation des formations du 3^e cycle

La formation doctorale à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne relève du périmètre de 11 écoles doctorales (ED) : 10 dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) et 1 dans celui des Sciences, technologies, santé (STS). Quatre formations doctorales font l'objet d'une co-acréditation avec d'autres établissements : celle relevant du périmètre de l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* avec l'*École supérieure de commerce de Paris (ESCP)* ; celle relevant du périmètre de l'*École doctorale de sciences mathématiques de Paris Centre* avec Sorbonne Université, l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) et Université Paris Cité ; celle relevant du périmètre de l'ED *Économie Panthéon-Sorbonne* avec l'*École des hautes études en sciences sociales (EHESS)*, de l'*École des Ponts ParisTech* et l'université PSL ; et enfin celle relevant du périmètre de l'ED *Géographie de Paris* avec Sorbonne Université.

37 unités de recherche (UR) de l'établissement leur sont rattachées, dont les deux tiers en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et/ou des établissements partenaires, auxquelles s'ajoutent, pour les co-acréditations, les UR propres aux établissements concernés. Les UR de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne relèvent quasi exclusivement du domaine des SHS, seules deux d'entre elles relèvent des STS. Ce sont, à hauteur des deux tiers, des unités mixtes de recherche (UMR) et, pour le tiers restant, des équipes d'accueil (EA).

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne compte 2 260 doctorants en 2021-2022 : 2 214 en SHS et 46 en STS. Avec les co-acréditations, le nombre d'inscrits dans les 11 ED s'élève à 2 920, les effectifs par ED s'échelonnant de 73 dans l'ED *Science politique* à 669 dans l'*École doctorale de droit de la Sorbonne*. Le nombre total d'inscriptions en habilitation à diriger des recherches (HDR) s'élève à 50 en 2021-2022, avec des effectifs très variables en fonction des périmètres scientifiques des formations doctorales (de 1 en *Arts plastiques et sciences de l'art* ou en *Philosophie* à 16 dans l'*École doctorale de sciences mathématiques de Paris Centre*). Plus d'un millier de directeurs de thèse sont associés aux ED, dont 858 jouent un rôle actif en dirigeant au moins une thèse. Le collège des écoles doctorales (CED), qui fédère les ED, vise à mettre en cohérence leurs procédures de fonctionnement, répartit les moyens et coordonne, via une cellule des formations doctorales (CFD), les formations transversales.

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est notamment membre du Campus Condorcet, pôle d'enseignement et de recherche en SHS réunissant 11 établissements, de Sorbonne Alliance, qui établit une coopération renforcée avec l'université Sorbonne Nouvelle et l'ESCP, et participe à l'alliance universitaire européenne Una Europa qu'elle coordonne. Elle est engagée dans plusieurs projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Le PIA 3 a débouché en 2019 sur la création de l'école universitaire de recherche (EUR) ArchaeoChallenges (ARCHAL), qui associe huit institutions nationales et européennes et a commencé à fonctionner en 2021. L'EUR Haute école en démographie (HED), également lauréate de ce PIA, fédère le même nombre d'établissements autour de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. L'appel à projets Excellences lancé dans le cadre du PIA 4 a en 2021 permis à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne d'obtenir le projet stratégique d'établissement Sorb'Rising qui vise notamment à former les étudiants aux transformations politiques, sociales, environnementales et numériques, ainsi qu'à renforcer la transdisciplinarité.

Analyse globale des formations du 3^e cycle

Adossées à des UR de haut niveau, les formations du 3^e cycle de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont caractérisées par une excellente cohérence disciplinaire. Elles ont fait l'objet d'un travail de structuration, associant les différents acteurs des études doctorales, en une communauté de vues qui permet une bonne complémentarité des interventions (gouvernance, UR, CED, ED). Les formations proposées sont choisies et – pour la quasi-totalité des formations doctorales – évaluées dans un dialogue de qualité avec les UR et les représentants des doctorants. Les doctorants bénéficient indéniablement d'un environnement d'excellence pour développer les compétences nécessaires à la recherche, mais aussi aux carrières académiques et à une poursuite de carrière dans un marché de l'emploi élargi, grâce à une politique de professionnalisation et de valorisation du doctorat, dont témoigne notamment la diversification des sources de financement des thèses. Les partenariats avec de nombreux acteurs du monde socio-économique, culturel et artistique, intégrés dans différents dispositifs des formations, contribuant ainsi à la réussite des jeunes chercheurs, méritent d'être poursuivis et encouragés. L'insuffisant développement du suivi de la poursuite de carrière des docteurs constitue cependant un important obstacle qui doit être levé, dans la perspective d'amélioration de ces formations, afin de les adapter au plus près des besoins des doctorants comme des débouchés professionnels.

Le fonctionnement des formations doctorales, dans leur politique de recrutement comme dans leurs mécanismes de délibération interne aux ED, leur soutien aux initiatives des doctorants et l'individualisation des parcours doctoraux, repose sur des règles claires et efficaces. Il témoigne d'une implication forte de certains enseignants-chercheurs (EC) et des personnels d'appui – dont la situation s'est nettement améliorée par rapport

au précédent contrat quinquennal – venant, en partie seulement, contrebalancer les sérieux problèmes de manque de locaux dont souffrent certaines formations doctorales. Toutefois, les dispositifs d'accompagnement des doctorants (comités de suivi individuel - CSI) et de valorisation de leurs compétences (portfolios) montrent encore trop d'hétérogénéité d'une formation à l'autre. La politique d'internationalisation du doctorat doit en outre être renforcée, à la hauteur de la renommée d'excellence de l'établissement, ce qui passe en particulier par un encouragement à la mobilité sortante – par-delà les aides apportées par les ED et le CED – et un élargissement de l'offre de formation en langues étrangères. Enfin, en sus de la préparation à l'HDR, l'établissement pourrait s'emparer davantage de la formation à l'encadrement doctoral – dans ses aspects transversaux comme dans ses spécificités disciplinaires – par le biais des ED et du CED.

La politique, la structuration et le pilotage des formations du 3^e cycle

La politique de formation du 3^e cycle est marquée par l'excellence de sa cohérence disciplinaire et de son adossement à des UR de haut niveau. Cette politique couvre un périmètre d'une grande cohérence dans le domaine des SHS, adossé aux axes scientifiques des UR et décliné en disciplines de doctorat à l'intérieur de formations doctorales monodisciplinaires caractérisées par une très forte unité.

Les formations du 3^e cycle demeurent marquées par un très fort caractère disciplinaire, bien qu'elles intègrent toutes la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité sous des formes et des degrés divers. Ainsi, un nombre non négligeable de thèses présentent un caractère interdisciplinaire (environ la moitié des thèses dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*, un quart dans celle d'*Histoire*, et un peu moins d'un tiers dans celle de *Philosophie*). Il en va de même des jurys de thèse de celle de l'*ED Économie Panthéon-Sorbonne*. De fait, celle de l'*ED Archéologie* intègre l'interdisciplinarité en la centrant prioritairement sur les sciences en contact et en interaction avec la discipline. Le parcours *Théories et pratiques de la mode*, qui associe plusieurs formations doctorales (*Histoire de l'art*, *Arts plastiques et sciences de l'art*, *Histoire et École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*), en donne une autre illustration. Les formations doctorales relevant du périmètre de l'*École doctorale de Droit de la Sorbonne* et de l'*ED Science politique* sont adossées à des UR associant toutes les deux des philosophes et des sociologues (pour la seconde). À cela s'ajoutent des colloques et des séminaires (*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*, *Arts plastiques et sciences de l'art*). L'établissement reconnaît dans son rapport d'autoévaluation (RAE) qu'"un rôle plus important de l'interdisciplinarité au sein d'ED mono-disciplinaires est un enjeu pour les années à venir". Une réflexion a été entamée par l'équipe de gouvernance sur des « thèses-objets » pluridisciplinaires ou au moins bi-disciplinaires, dont le débouché ne serait pas forcément le cursus académique, afin de renforcer l'attractivité du doctorat. Cela pourrait s'inscrire en particulier dans le cadre de l'alliance universitaire *Una Europa*, dans laquelle sont placés des espoirs importants. Certains des axes de cette alliance concernent ainsi étroitement des formations doctorales (Science des données, Développement durable, Héritage culturel). La création d'un programme doctoral centré sur l'héritage culturel (« *Una-Her-Doc* »), qui a accueilli une première cohorte de dix doctorants en 2021-2022, en constitue un jalon important. La création de masters interdisciplinaires pourrait être une autre piste de réflexion.

Les formations doctorales mettent en œuvre les orientations scientifiques, thématiques et de formation du 3^e cycle de l'établissement. Bien qu'il ait fait l'objet d'engagements structurants de l'établissement définis depuis 2019 avec, notamment, la création d'une direction dédiée, le développement durable ne s'est pas traduit, au cours de la période évaluée, par l'existence d'une formation doctorale transversale spécifique. Des formations sont néanmoins prises en charge par des séminaires des UR, comme au sein du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP) – UMR 8209. Dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'*ED Économie Panthéon-Sorbonne*, les doctorants doivent suivre des formations, des conférences et des séminaires sur ce thème proposés par les UR, qui font désormais des enjeux de durabilité des axes prioritaires de recherche. Les auditions ont par ailleurs mis en exergue de nouveaux projets relatifs aux transitions écologiques. Les enjeux du développement durable commencent aussi à être pris en compte au sein de l'*EUR ARCHAL* (Archéologie). Cette thématique fait, en outre, l'objet de nombreux travaux de thèses (en droit, en science politique, en géographie, en sciences du management, en informatique, en arts plastiques, en esthétique, en sciences de l'art ou encore en philosophie). Les formations doctorales sont sensibles aux problématiques environnementales, à travers en particulier la dématérialisation des procédures administratives (de la candidature en doctorat à la soutenance – *Histoire*) et dans l'organisation des déplacements (Archéologie). Des doctorants sont également actifs au sein de l'association « Sorbonne développement durable ».

La politique des formations doctorales est très bien articulée avec le 2^e cycle sur plusieurs aspects. En amont, afin de développer les compétences et l'appétence de futurs doctorants, des séminaires de formation à la recherche sont dispensés en master (formation doctorale relevant du périmètre de l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*) et certaines formations doctorales (*Philosophie et Histoire*) proposent des séminaires ouverts aux étudiants du 2^e cycle en plus des doctorants. Inversement, les formations doctorales relevant du périmètre des ED *Économie Panthéon-Sorbonne* et *Géographie de Paris* offrent aux doctorants la

possibilité de suivre des cours de seconde année de master (M2) pour compléter leur formation. En outre, les masters disciplinaires de l'établissement constituent indéniablement pour les formations doctorales un vivier naturel de recrutement de doctorants, en ce qu'une part importante, quoique variable selon les formations doctorales (par exemple, 80 % pour Archéologie, 60 % pour *Histoire de l'art*, 50 % pour l'*École doctorale de droit de la Sorbonne*, 23 % pour l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*) de doctorants sont issus de ceux-ci. Si cette situation n'empêche pas l'intégration de doctorants venus d'autres établissements, elle pourrait toutefois constituer un frein relatif à l'ouverture et à la mise en place de partenariats structurants en France ou à l'étranger. Surtout, les thématiques de recherche doctorale s'inscrivent dans la continuité des masters de l'établissement (*Économie Panthéon-Sorbonne*) et les formations doctorales sont construites en cohérence avec les parcours de M2 (cf. notamment *Histoire de l'art* et *Arts plastiques et sciences de l'art*). Certains cursus intégrés ont d'ailleurs été construits sous forme d'EUR (ARCHAL et PGSE, dont bénéficient respectivement les formations doctorales relevant du périmètre des ED Archéologie et Économie Panthéon-Sorbonne). L'impact de ces EUR sur la poursuite d'études en doctorat est toutefois limité si l'on considère que le nombre d'inscrits en première année varie peu entre le début et la fin du contrat quinquennal (de 69 en 2017-2018 à 72 en 2021-2022 pour l'ED *Économie Panthéon-Sorbonne*, de 26 à 33 pour celle d'*Archéologie*), que leur mise en œuvre est récente, et que les deux formations doctorales recrutaient déjà majoritairement des titulaires de masters de l'établissement.

Les projets et les financements des projets du PIA ont bénéficié de façon inégale aux formations doctorales au cours de la période évaluée. Pour l'année 2021-2022, trois doctorants de l'ED Archéologie ont bénéficié d'un contrat doctoral délivré au titre de l'EUR ARCHAL, l'un des projets du PIA 3. Plusieurs formations doctorales ont obtenu des financements doctoraux issus de laboratoires d'excellence (LABEX) : ainsi, la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Géographie de Paris grâce au LABEX Dynamiques territoriales et spatiales (DYNAMITE) ; celle relevant du périmètre de l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* grâce au LABEX Régulation financière (REFI) qui a financé des recherches en finance ; la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Histoire* grâce au LABEX *Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances* (HASTEC), outre le financement d'un contrat doctoral par le LABEX DYNAMITE ; la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie Panthéon-Sorbonne* grâce au LABEX Ouvrir la science économique (OSE). La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Histoire de l'art* a pu bénéficier jusqu'en 2019-2020 du LABEX Création, arts et patrimoines (CAP) financé par le PIA 1 (2011) avec les bourses « Immersion » (dispositif de financement d'une année au sein d'une institution patrimoniale). Quelques formations doctorales (*École doctorale de droit de la Sorbonne, Philosophie, Science politique*) n'ont en revanche guère tiré parti des projets du PIA. Partant du constat que « la forte valeur ajoutée que l'établissement apporte aux débats publics sur les défis sociaux à travers le prisme spécifique des SHS reste presque entièrement basée sur l'initiative individuelle et les réseaux des chercheurs, plutôt que sur une approche institutionnelle », l'établissement compte s'appuyer sur le projet Sorb'Rising pour favoriser les innovations en SHS. À la différence de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Géographie de Paris, celle relevant du périmètre de l'ED d'Archéologie a indiqué s'intégrer tout à fait dans cette dynamique.

Les différentes structures mettant en œuvre cette politique du 3^e cycle ont une très bonne complémentarité et une coordination solide entre elles. Le CED, qui a joué un rôle moteur dans le processus d'autoévaluation, assure une bonne coordination reposant sur le dialogue. Il favorise l'élaboration de documents communs (charte du doctorat, convention de formation), ainsi que l'harmonisation des pratiques (en particulier pour la tenue des CSI, sur lesquels il pourrait influer davantage) tout en respectant les spécificités disciplinaires de chaque formation doctorale. Il propose également des formations transversales destinées à l'ensemble des doctorants, en dialogue avec la Cellule des formations doctorales dépendant de la Direction de la recherche et de la valorisation (DIREVAL), formations qui satisfont les doctorants. Il dispose d'un budget annuel important qui lui permet de soutenir la mobilité des doctorants (à hauteur de 100 000 €) et les projets scientifiques de manifestations dont ceux-ci sont à l'origine (40 000 €). Les dossiers d'autoévaluation et les entretiens témoignent d'une très bonne complémentarité des missions des ED avec celles du CED et d'un travail réalisé en harmonie. Les entretiens ont en outre éclairé la communauté de vues existant entre la gouvernance et les équipes de formation.

Si le spectre des spécificités disciplinaires et des architectures institutionnelles des formations doctorales évaluées est large, le fonctionnement du conseil des ED, qui repose sur des règles claires, est cohérent et permet un bon dialogue avec les UR et les doctorants par le biais de leurs représentants. La collaboration avec les UR s'effectue dans de bonnes conditions, en particulier pour ce qui concerne les formations disciplinaires et méthodologiques dispensées par les ED.

Globalement, l'établissement soutient de façon croissante les formations doctorales, ce qui se traduit par des moyens financiers plus en adéquation avec leurs besoins qu'au cours de la précédente période d'évaluation, mais aussi par une bonne politique de ressources humaines dont les résultats sont très appréciés, avec un personnel d'appui stabilisé et en nombre suffisant au sein des ED. Depuis la suppression du service central des thèses, le soutien apporté aux ED leur a permis de disposer chacune d'un responsable administratif et d'un gestionnaire dédié aux soutenances. Les ED s'estiment bien dotées en personnel administratif (à l'exception

des ED Arts plastiques et sciences de l'art et Philosophie). Leur gestion administrative est efficace et très appréciée des doctorants. Les ED bénéficient également d'un professeur délégué aux thèses, qui valide les jurys, autorise les inscriptions, et qui joue un rôle important dans la procédure d'HDR, véritable courroie de transmission à la Commission de la recherche de l'établissement. Les ED sont en outre satisfaites des moyens financiers qui leur sont octroyés. La mise en place de la plateforme Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM), tardive par rapport à nombre d'établissements supérieurs français et progressive (trois ED sont actuellement « pilotes »), est soutenue par l'établissement. Il serait toutefois souhaitable, sur ce point, qu'une politique plus volontariste accélère le processus en l'étendant rapidement à toutes les ED en faisant valoir les avantages d'une harmonisation rapide par ADUM.

Enfin, s'il est indéniable que le contrat quinquennal en cours est le cadre d'une nette amélioration des formations doctorales, dans leur structuration comme dans leur fonctionnement, certains secteurs devraient encore donner lieu à un pilotage accru et davantage d'harmonisation (CSI, portfolio, formation des encadrants). Le rôle important dévolu à chacune des ED dans le pilotage des formations du 3^e cycle, en lien étroit avec les UR, source d'autonomie féconde, laisse encore place à trop de disparités dans les pratiques.

Le pilotage et la gouvernance des formations doctorales reposent sur un bon dialogue avec les doctorants par le biais de leurs représentants. Hormis dans le cadre de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne, les formations dispensées sont toutes évaluées à travers des questionnaires. Les taux de réponse varient toutefois d'une ED à l'autre (par exemple, en 2020-2021, 75 % pour l'ED Géographie de Paris, 38 % pour l'ED Arts plastiques et sciences de l'art, 35,5 % pour l'ED Histoire, 20 % pour l'ED Histoire de l'art, 10,32 % pour l'École doctorale de droit de la Sorbonne). Les résultats de ces évaluations font l'objet d'une analyse par le conseil de l'ED, dont dépend la décision de reconduction (ou non) ou d'introduction de nouvelles formations suggérées par les doctorants en vue de l'amélioration continue de la formation doctorale au plus près de leurs besoins. L'utilisation de la plateforme ADUM permettra certainement d'améliorer le suivi et le traitement de ces évaluations.

La formation à la recherche dans le 3^e cycle

Les formations doctorales du 3^e cycle bénéficient d'un très bon adossement à la recherche. L'offre de formation doctorale est construite en concertation avec les différents membres de chaque formation doctorale et avec le CED. Les doctorants profitent d'une implication assez forte des EC, des chercheurs (par exemple, dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Histoire par le biais du Pôle informatique de recherche et d'enseignement en histoire - PIREH), mais aussi des professeurs invités étrangers (par exemple, la formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de droit de la Sorbonne), qui assurent la plupart des enseignements disciplinaires et méthodologiques dispensés.

Les doctorants peuvent effectuer leur apprentissage de la recherche dans de très bonnes conditions. Ces dernières tiennent à la fois à la qualité de l'encadrement (cf. *infra*), ainsi qu'aux possibilités de formation disciplinaire et méthodologique qui leur sont offertes, destinées à l'acquisition des savoirs nécessaires à la rédaction d'une thèse comme à la préparation de leur insertion professionnelle. À une offre de formation transversale de qualité proposée par le CED s'ajoutent des formations disciplinaires et méthodologiques spécifiques et variées proposées par les ED et construites en cohérence avec leurs périmètres scientifiques. À titre d'illustration, l'ED Arts plastiques et sciences de l'art offre dix séances annuelles animées par des EC et centrées sur la méthodologie du doctorat ou sur un thème propre aux différentes options, puis mises en ligne. L'ED Histoire de l'art a également mis en place un « séminaire professoral commun » (huit séances annuelles en 2021-2022), ainsi qu'un « séminaire doctoral méthodologique ». On retrouve la même polarisation sur les formations disciplinaires à l'École doctorale de droit de la Sorbonne, avec, pour les doctorants qui se destinent à une carrière académique, des ateliers de préparation aux concours de maître de conférences et de l'agrégation, un « Coaching des doctorants enseignants peu expérimentés », ainsi qu'une offre de formations méthodologiques dont les doctorants sont très demandeurs. La formation à la recherche demeure toutefois marquée, comme cela a été évoqué plus haut, par un fort caractère disciplinaire, même si l'inter- et la transdisciplinarité se développent.

La formation doctorale s'appuie en outre sur d'excellents services et ressources documentaires. Indépendamment des moyens propres à l'établissement, la concentration d'outils de documentation de premier ordre dans la capitale offre des conditions en soi exceptionnelles. L'offre de documentation accessible aux doctorants en ligne ou en présentiel (bibliothèques spécialisées, ressources documentaires des UR, catalogue du Service commun de documentation - SCD) est très riche. Le SCD les présente lors de la journée de rentrée des ED et a mis en place un cycle de formation dédié (Cycl@doc). Il accompagne les doctorants et les jeunes docteurs dans une perspective de science ouverte. Le dépôt de leurs travaux sur la plateforme Hyper article en ligne (HAL) a été en nette hausse au cours du contrat quinquennal, mais il reste encore loin

d'être généralisé dans plusieurs formations doctorales (par exemple, une dizaine de dépôts en moyenne pour la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Philosophie).

Une formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique et à la déontologie à destination des doctorants (incluant un ensemble de ressources en ligne, des rencontres-débats) a été récemment mise en place (2021-2022) par l'établissement, qui a nommé un référent en la matière. Le suivi de cette formation – ou d'une formation équivalente – devrait être assuré par les formations doctorales de manière uniforme et plus rigoureuse qu'elle ne l'est actuellement. L'École doctorale de droit de la Sorbonne fait à cet égard figure d'exemple pour avoir rendu cette formation obligatoire et se montrer particulièrement vigilante à l'égard du plagiat (en imposant l'utilisation d'outils tels que le programme Compilatio). En revanche, dans d'autres formations doctorales, cette formation n'est toujours pas imposée (Économie Panthéon-Sorbonne) ou n'a été complètement mise en place qu'après la période évaluée (*Histoire de l'art*, Géographie de Paris).

La formation à la recherche contribue au devenir académique et non académique des doctorants à travers divers séminaires et ateliers dédiés, même si certaines formations doctorales, comme celle relevant du périmètre de l'ED Philosophie, sont encore centrées sur les parcours postdoctoraux académiques – dans les milieux de la recherche, l'enseignement dans le supérieur ou dans le secondaire (cf. *infra*).

La formation par la recherche dans le 3^e cycle

La formation par la recherche bénéficie d'un excellent adossement à l'activité d'UR internationalement réputées, permettant aux doctorants d'être acteurs de la production scientifique par des présentations de leurs recherches, des publications ou des participations à l'organisation de rencontres entre chercheurs. Elle bénéficie d'une forte fertilisation croisée au sein des formations doctorales, entre les ED et les différentes UR, confirmée par les entretiens. Cette étroite coopération se manifeste, en particulier, dans le cadre du fonctionnement du conseil de chaque ED (où les UR sont représentées) et par l'adaptation de la formation aux différentes compétences nécessaires, non seulement à l'élaboration d'une thèse de qualité, mais aussi à la préparation du devenir professionnel, académique ou non, des doctorants. Le rôle des ED est largement corrélé à l'activité et aux ressources des UR, *a fortiori* dans le cas de formations doctorales relevant du périmètre d'ED comme *Arts plastiques et sciences de l'art* (adossée à une UR unique, Arts, création, théories, esthétique - ACTE) ou *Histoire de l'art* (dans laquelle 98 % des doctorants étaient affiliés à l'Histoire culturelle et sociale de l'art (HICSA) en 2022).

La formation des doctorants par la recherche repose sur leur participation aux différentes activités et à la production scientifique de leurs UR de rattachement, tant pendant qu'après la thèse. Dans le cadre de l'élaboration de leur thèse, les doctorants sont invités à présenter leurs travaux en séminaires de recherche des UR. S'ils sont incités à la communication dans des colloques et des journées d'étude organisées par les UR, activités pour lesquelles ils obtiennent des crédits ECTS (par exemple l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne), ils sont également très investis dans l'organisation de ces manifestations scientifiques par les UR, avec le soutien des ED. La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Arts plastiques et sciences de l'art* œuvre de concert avec l'UR ACTE à identifier les domaines de compétence des doctorants et à les présenter dans le cadre de doctoriales. Il faut en outre signaler la place des revues dans la publication desquelles ils sont impliqués, telles la revue *Hypothèses* (pionnière lors de sa création, et élément fort de l'identité de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Histoire*) ou celles de l'ED *Histoire de l'art Histo.Art* (Éditions de La Sorbonne) et de l'ED Philosophie, Philon Sorbonne, de fort belle tenue. Après la thèse, les titulaires d'un doctorat obtenu dans l'établissement depuis moins de cinq ans peuvent, depuis novembre 2022, se voir attribuer la qualité de « jeune docteur associé », ce qui leur donne accès à l'intranet de l'université et à toutes ses ressources, tout en densifiant le réseau des alumni et le rayonnement scientifique l'établissement.

L'internationalisation des formations du 3^e cycle

Les formations doctorales bénéficient dans l'ensemble d'une bonne ouverture à l'international, mais elles gagneraient à renforcer les mobilités sortantes. Le recrutement international est variable d'une formation doctorale à l'autre (en 2021-2022, la part des doctorants internationaux, définis comme ayant obtenu le diplôme antérieur le plus élevé à l'étranger, est de 23 % pour la formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne et de 22 % pour celle de Géographie de Paris, alors que le dossier d'autoévaluation de celle de Science politique n'affiche aucun étudiant international). La part de ces étudiants internationaux représente globalement, dans l'ensemble du 3^e cycle, une moyenne relativement stable de 11 % au cours de la période évaluée, en légère augmentation en 2021-2022 (12 %). Les formations bénéficient de nombreux partenariats internationaux actifs avec des universités étrangères renommées, dans le cadre desquels s'organisent annuellement des séminaires doctoraux. L'ouverture à

l'international de la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Géographie de Paris étant surtout fondée sur les réseaux des EC, celle-ci pourrait renforcer cette ouverture par la signature d'accords de coopération internationale au niveau du doctorat. Les formations doctorales possèdent toutes une expérience en matière de cotutelles, mais ces dernières ne représentent globalement qu'environ 5 % par an au cours de la période évaluée (Économie Panthéon-Sorbonne se distinguant avec 10,2 %). Si la pandémie a incontestablement eu une incidence sur la baisse du nombre de cotutelles, les formations doctorales devraient s'employer à renforcer leurs liens avec leurs partenaires. À l'exception des formations doctorales relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne et de l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne, l'internationalisation n'est pas appuyée par la rédaction d'un nombre important de thèses en langue étrangère. La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Arts plastiques et sciences de l'art n'en compte d'ailleurs aucune.

Les mobilités, d'une durée variable en fonction de leur nature (séjour de recherche, conférence, doctoriales etc.), s'inscrivent dans le cadre des partenariats internationaux, de l'alliance européenne Una Europa, d'Erasmus + ou de programmes de recherche (cf. EUR ARCHAL pour Archéologie ; Programmes Horizon et Marie Curie pour Science politique), de réseaux européens (Globalisation, Europe & Multilateralism (GEM) - Democratic Institutions, the Rise of Alternative Models and Mounting Normative Dissensus (DIAMOND) pour Science politique) et du LABEX REFI (commun à la formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne et à l'ESCP). La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne s'appuie également sur les programmes European Doctorate in Economics – Erasmus Mundus (EDEEM), Quantitative Economics Doctorate (QED) et European Doctoral Program (EDP) dans le cadre notamment de l'EUR PGSE (incluant une mobilité de six mois au sein d'une université étrangère). Bien que les ED apportent un soutien financier non négligeable à la mobilité sortante des doctorants, le dispositif n'a pas rencontré un grand succès au cours de la période évaluée, ce qui est en partie lié à la pandémie. Ainsi, durant l'année 2021-2022, les ED ont respectivement compté 53 (Archéologie), 30 (Histoire), 28 (Philosophie), 21 (Histoire de l'art), 14 (Économie Panthéon-Sorbonne), 6 (École doctorale de droit de la Sorbonne) 5 (Arts plastiques et sciences de l'art) et 2 (École doctorale de management Panthéon-Sorbonne) mobilités sortantes (données non fournies dans les dossiers de Géographie de Paris et Science politique). Les formations doctorales devraient s'employer à encourager davantage et à renforcer la mobilité sortante de leurs doctorants.

Les encadrants et les personnels d'appui bénéficient également d'une bonne politique d'incitation et de soutien à la mobilité entrante et sortante de l'établissement. Leur mobilité entrante s'inscrit dans le cadre des cotutelles, des jurys de soutenance associant des collègues étrangers de renommée internationale, de séjours de recherche et de l'accueil de professeurs invités.

Bien adaptées aux doctorants internationaux francophones, les formations doctorales devraient, à l'exception de celles relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne et de l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne, s'employer à renforcer l'information et l'offre de formation en langues étrangères, notamment en anglais. Pour faciliter l'intégration des doctorants non francophones, un enseignement de français langue étrangère est proposé par le CED. Toutefois, l'offre de formation en langues étrangères reste très hétérogène. Hormis quelques formations transversales proposées par le CED, le nombre de formations dispensées en anglais est variable d'une formation doctorale à l'autre. Si dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne, l'anglais est la langue de travail et dans celle relevant du périmètre de l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne, plus du tiers des formations sont dispensées dans cette langue, celles relevant du périmètre des ED Géographie de Paris, Histoire de l'Art et Science politique ne proposent aucun enseignement disciplinaire en langue étrangère, ce qui peut s'avérer être un obstacle à leur attractivité internationale. Entre ces deux extrêmes, l'offre varie mais demeure assez limitée et pourrait être augmentée. L'organisation de séminaires en langue étrangère ou en plusieurs langues est également un enjeu significatif de l'ouverture à l'international comme de l'augmentation de la visibilité et de l'attractivité de la formation doctorale. Il en est de même de l'information à destination des doctorants non francophones, actuellement disponible uniquement en langue française sur les sites Internet des ED (à l'exception de celui de l'École doctorale de management Panthéon-Sorbonne), qui gagnerait à figurer en plusieurs langues.

L'encadrement des doctorants et l'accompagnement des candidats à l'HDR dans le 3^e cycle

Le dispositif de recrutement des doctorants repose sur des règles transparentes mais variables selon les formations. La sélection des doctorants par les ED répond à des procédures claires fondées sur des critères de qualité relatifs au projet de thèse et à l'aptitude du candidat, quoique non harmonisées au sein du 3^e cycle. Le recrutement est effectué, en fonction des formations, par le conseil de l'ED en formation plénière, par le bureau de l'ED, voire, comme en Philosophie, par une commission des thèses réunissant les directions d'UR, la direction

de l'ED et son responsable administratif. Une note minimale au mémoire de M2 (par exemple 15/20 en Science politique, 14/20 en Histoire, 12/20 pour l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*) peut être requise. Ces différenciations s'opèrent néanmoins à l'intérieur d'un cadre commun fixé par le CED, qui, parallèlement à l'allocation des 90 contrats du ministère distribués par la commission de la recherche, organise sa propre campagne d'attribution des contrats doctoraux d'établissement. Les doctorants bénéficient de différents modes de financement (sur la politique de financement, cf. *infra*), dont ils sont correctement informés en amont de leur candidature.

Le dispositif d'encadrement et d'accompagnement des doctorants, qui permet l'individualisation de leur parcours, révèle une bonne performance de la formation doctorale, en dépit de l'hétérogénéité du suivi des doctorants (CSI) et de celle de la valorisation de leurs compétences (portfolio). La formation doctorale est soutenue et dynamisée par une politique d'encadrement claire. L'établissement a fixé à 15 le nombre maximal de directions par encadrant. Cette décision a le mérite d'éviter une accumulation difficilement compatible avec le maintien d'un encadrement de qualité, mais il reste élevé. Certaines formations doctorales ont choisi de poser une limite inférieure (8 pour celle relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne et l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*, 10 pour celles relevant du périmètre des ED Géographie de Paris et Arts plastiques et sciences de l'art), ce qui est une bonne mesure pour mieux répartir les charges d'encadrement. Il reste que dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Histoire de l'art, certains directeurs de thèse suivent jusqu'à 21 doctorants. 100 % des encadrants de Philosophie, de l'*École doctorale de droit de la Sorbonne* et d'Arts plastiques et sciences de l'art sont encadrants actifs (contre 77 % dans celles relevant des périmètres des ED Archéologie, Économie Panthéon-Sorbonne et Géographie de Paris).

Pour l'heure, il n'existe pas de politique de formation à l'encadrement doctoral à l'échelle de l'établissement ni à celle des formations doctorales, l'effort de formation ayant surtout porté sur les doctorants. Les encadrants bénéficient toutefois d'un accompagnement et de la formation à l'éthique, à l'intégrité scientifique, à la déontologie et aux enjeux du développement durable (*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* et *École doctorale de droit de la Sorbonne*), à la lutte contre le harcèlement (*Histoire et Histoire de l'art*), ainsi que des formations continues dispensées au sein de l'établissement (plateforme d'autoformation), ne revêtant toutefois pas un caractère obligatoire. La formation à l'encadrement doctoral se fait principalement à travers l'échange de bonnes pratiques (*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*), de l'activité d'EC « formateurs de formateurs » (Arts plastiques et sciences de l'art) ou du soutien individuel (*Histoire*).

Alors que la durée moyenne des thèses demeure encore assez longue (six ans) dans certaines formations doctorales (Archéologie, Histoire, Science politique), elle s'inscrit dans une tendance à la baisse. Si la durée de thèse souhaitée dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne est de trois ans, cette dernière retient actuellement quatre ans pour les doctorants visant une carrière internationale de haut niveau (basée sur le « job market paper »). Dans la plupart des formations doctorales, l'existence d'un financement n'a pas d'influence significative sur la durée des thèses, mais cette influence est manifeste en Arts plastiques et sciences de l'art, formation dans laquelle on observe une nette différence entre la durée des thèses des doctorants financés (48 mois) et de ceux qui ne le sont pas (entre 72 et 79 mois). Le taux d'abandon est globalement assez faible (en moyenne 3 %) dans l'ensemble du 3^e cycle, hormis pour la formation doctorale relevant du périmètre de l'*École doctorale de droit de la Sorbonne* concernée par deux régularisations au cours de la période évaluée. Ce taux est en constante baisse durant la période pour la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Arts plastiques et sciences de l'art. Si les abandons peuvent s'expliquer par divers facteurs (pandémie, problèmes financiers, sentiment de solitude, réorientations professionnelles, emploi, décision de non-réinscription de l'ED), les formations doctorales devraient s'interroger davantage sur les mesures de prévention. Il est à noter qu'elles acceptent dans l'ensemble peu de césures.

Il demeure que le dispositif d'accompagnement des doctorants dans le cadre des CSI est loin d'être homogène et suffisant. De plus, il apparaît parfois opaque pour les doctorants (ceux qui ont été auditionnés n'en saisissent pas l'intérêt). Le constat d'une certaine confusion sur leur finalité, de pratiques variables quant à leur périodicité d'une ED à l'autre en marge de l'arrêté de 2016, du caractère tardif de leur tenue (par exemple, une réunion physique n'intervient qu'à compter de la sixième année dans l'*École doctorale de droit de la Sorbonne*), ainsi que l'expression de doutes des doctorants sur l'impartialité des membres et leurs réticences à s'exprimer eu égard à la composition de leur CSI, invitent à harmoniser les modalités de ceux-ci. Cet état de fait constitue un point d'attention puisque, dans ces conditions, les comités ne permettent pas d'assurer la qualité du suivi des doctorants et de l'encadrement de la formation.

Les imperfections du dispositif n'empêchent pas pour autant les formations doctorales d'être attentives à la situation de leurs doctorants et d'accompagner ceux qui sont confrontés à des difficultés ou à des besoins spécifiques, grâce à des relais souples comme les représentants des doctorants, des entretiens individuels, ainsi que, le cas échéant, de les orienter vers les services adéquats de l'établissement. Au titre des initiatives utiles méritant d'être généralisées, on retiendra l'existence d'une formation sur la résilience et la gestion du stress organisée par l'*École doctorale de droit de la Sorbonne*, ainsi que le processus de pré-soutenance systématique

dans l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* et l'*ED Économie Panthéon-Sorbonne*. Par ailleurs, si toutes les formations doctorales tiennent compte des besoins spécifiques de leurs doctorants, plusieurs d'entre elles sont bénéficiaires de contrats doctoraux handicap (*Histoire*, *École doctorale de droit de la Sorbonne*, *Économie Panthéon-Sorbonne*).

La diversité de l'offre de formation de 3^e cycle permet l'individualisation par les doctorants de leur parcours, en fonction de leurs besoins, leurs contraintes et leurs opportunités spécifiques. Les formations doctorales reconnaissent les compétences acquises par la valorisation (attribution de crédits ECTS) d'activités scientifiques (communications, participation et organisation de colloques, séminaires, séjours de recherche, publications, etc.) et professionnelles (rémunérées et bénévoles), selon des règles simples et transparentes appréciées par les doctorants. On observe toutefois une hétérogénéité dans l'élaboration et la mise en œuvre du portfolio, qui n'est pas toujours construite selon une approche par compétences en lien avec les segments du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le portfolio repose en effet davantage sur un recensement des activités menées et des formations suivies par le doctorant que sur un recueil de l'ensemble des compétences mobilisées tout au long de la thèse (*Philosophie*). Dans la formation doctorale relevant du périmètre de l'*ED Économie Panthéon-Sorbonne*, seuls 16 % des doctorants ont développé un portfolio de compétences et il apparaît qu'ils méconnaissent, fort majoritairement, ce qu'est la logique du portefeuille des compétences doctorales.

La lutte contre les discriminations, ainsi que la prévention des conflits et du harcèlement, font l'objet d'un dispositif et d'initiatives diverses. Outre une cellule et un site Internet dédiés mis en place par l'établissement, il convient de saluer les initiatives de formation de la formation doctorale relevant du périmètre de l'*ED Histoire* (formation de sensibilisation assurée par l'association Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (CLASHES)) à destination des doctorants) et de celle du périmètre de l'*ED Histoire de l'art* (formation dédiée à la lutte contre le harcèlement sexuel et sexiste à l'université, dispensée par le groupe Égæ en direction des encadrants), qui ont vocation à être pérennisées et reprises par la cellule des formations doctorales du CED. Si les CSI permettent de détecter les situations de harcèlement, gérées par la direction de l'*ED*, plusieurs formations doctorales mentionnent l'importance du rôle des représentants des doctorants (*Géographie de Paris*, *Économie Panthéon-Sorbonne*, *École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*, *Archéologie*) afin de faciliter la prise de parole. D'autres formations doctorales ont intégré des structures spécifiques, telles qu'une commission harcèlement (*Histoire de l'art*) et des référents harcèlement (*Géographie de Paris*). Il reste que les doctorants de certaines formations doctorales estiment encore insuffisantes la communication (*Science politique*), la formation et, surtout, les actions concrètes de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles mises en place. En particulier, les doctorants de la formation doctorale relevant du périmètre de l'*ED Archéologie* estiment que les mesures prises, notamment lors de déplacements (stages et missions de fouilles), ne sont pas suffisantes pour instaurer un climat de travail sain et propice à la recherche.

Par ailleurs, le manque cruel de locaux, partagé par les diverses composantes de l'établissement, ne permet pas d'offrir, dans toutes les ED, un bureau pour le directeur (*Philosophie*, *École doctorale de management Panthéon-Sorbonne*) et pour le responsable administratif ni un espace de travail réservé aux doctorants. Ce dernier manque s'avère plus particulièrement critique pour l'*ED Science politique* et, dans une moindre mesure, pour celle de *Géographie de Paris*.

La formation du 3^e cycle bénéficie d'une procédure d'HDR claire, mais la préparation des candidats, ainsi que l'encadrement de thèse méritent d'être développés via des formations adaptées aux spécificités disciplinaires.

Des règles claires et une procédure commune d'HDR tenant compte des spécificités disciplinaires sont définies à l'échelle de l'établissement par le CED et la Commission de la recherche. Ces règles sont mises en œuvre par le professeur délégué aux thèses et aux HDR. Les ED prennent en charge la gestion administrative de l'HDR, de l'inscription à l'autorisation de soutenir. L'*ED Économie Panthéon-Sorbonne* encourage l'hétérogénéité des candidatures en élargissant le vivier des candidats aux personnes extérieures à l'établissement. L'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* a toutefois rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de la même mesure d'ouverture, l'instruction de dossiers n'ayant pas abouti à une inscription malgré l'existence de garants. Le nombre de soutenances d'HDR est variable selon les ED sur l'ensemble de la période évaluée : 44 pour *Histoire*, 29 pour *Économie Panthéon-Sorbonne*, 20 pour *Géographie de Paris*, 19 pour *Philosophie*, 14 pour l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* et *Archéologie*, 12 pour *Science politique*, 10 pour *Histoire de l'art*, 6 pour l'*École doctorale de droit de la Sorbonne*, et 4 pour *Arts plastiques et sciences de l'art*. Si les candidats sont invités à bénéficier du soutien d'un garant pour la constitution de leur dossier, des préparations spécifiques à l'HDR, ainsi qu'à l'encadrement de thèse mériteraient d'être introduites et développées dans le cadre de formations adaptées aux spécificités disciplinaires.

La poursuite de carrière après le 3^e cycle

La formation doctorale repose sur une excellence académique visant une insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche, mais préparant aussi à la poursuite de carrière non académique. Les formations doctorales assurent toutes très bien la préparation à la poursuite de carrière académique (missions d'enseignement, constitution des dossiers de candidatures au Conseil national des universités, préparation au recrutement et concours, post-doctorats, etc.). En revanche, la préparation à la poursuite de carrière non académique varie d'une formation doctorale à l'autre. Si certaines sont encore très orientées vers la recherche et la poursuite de carrière académique (*Philosophie, Histoire, Science politique, Géographie de Paris*) tout en s'efforçant de s'appuyer davantage sur une politique de professionnalisation, d'autres assurent une bonne préparation à l'après-thèse non académique (*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne, Économie Panthéon-Sorbonne, École doctorale de droit de la Sorbonne, Arts plastiques et sciences de l'art, Archéologie*) via des formations (entrepreneuriat, ateliers de *curriculum vitae*, préparation d'entretiens). Toutes les formations doctorales incitent leurs doctorants à valoriser leurs travaux (communications, doctoriales, expositions, manifestations culturelles, participation à des revues, etc.). Certaines encouragent et valorisent les missions d'expertise dans une entreprise ou une administration (*Économie Panthéon-Sorbonne*) ou des stages (*Archéologie*). On constate toutefois une hétérogénéité dans l'élaboration du portfolio, qui n'est pas toujours construit à partir d'une approche par compétences en lien avec les segments professionnels RNCP, mais repose davantage sur un recensement des activités (cf. *supra*). La généralisation d'une réflexion sur cette approche permettrait de rendre plus lisible pour les doctorants la valorisation de leurs compétences acquises en vue de renforcer leur insertion professionnelle.

Les formations doctorales bénéficient d'une bonne participation des acteurs du monde socio-économique, culturel et artistique, qui s'impliquent, sous des formes diverses, dans la gestion des ED, le financement des doctorants et les programmes de formation. Cette participation s'exprime à travers les représentants aux conseils des ED, des chaires, des projets industriels et culturels, des rencontres avec des professionnels, des prix de thèse, ainsi que par l'augmentation des financements par des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et des financements portés par des partenaires (cf. *infra*). Il est à remarquer que le parcours doctoral *Théories et pratiques de la mode*, commun à plusieurs formations doctorales (*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne, Histoire de l'art, Histoire, Arts plastiques et sciences de l'art*), en ce qu'il associe des partenaires sociaux, économiques et culturels (*Institut français de la mode*), favorise la professionnalisation et l'employabilité des docteurs. Certains programmes permettent également d'appuyer les relations de la formation doctorale avec ses partenaires, notamment le programme doctoral de *Paris School of Economics* (PSE) Entreprises et société (*Économie Panthéon-Sorbonne*).

Afin de valoriser le doctorat et d'accueillir davantage de doctorants financés, les formations doctorales augmentent et diversifient les sources de financement doctoral. La période évaluée se caractérise par une légère augmentation globale des diverses sources de financement (de 21 % à 24,8 %). La poursuite de carrière des doctorants s'appuie sur la conclusion de conventions CIFRE, quoiqu'encore peu développées dans certaines formations doctorales (*Histoire, Arts plastiques et sciences de l'art, Histoire de l'art*), voire en diminution (*Science politique*) ou de conventions de financement avec des partenaires socio-économiques (*Économie Panthéon-Sorbonne*). Bien qu'elles ne subordonnent pas l'inscription en thèse à un financement, les formations doctorales relevant du périmètre de l'ED *Économie Panthéon-Sorbonne* et de l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* n'accueillent quasi exclusivement que des doctorants financés. Malgré l'augmentation des sources de financement, les autres formations doctorales comptent encore de nombreux doctorants sans financement dédié, situation pouvant avoir une incidence sur la durée de la thèse pour les doctorants tenus d'exercer une activité salariée en parallèle (cf. *infra*).

La qualité du suivi de la poursuite de carrière des docteurs est globalement insuffisante, en dépit des efforts de la grande majorité des formations doctorales, ce qui limite la connaissance du devenir des docteurs. En l'absence de communication par l'*Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante* (ORIVE) des résultats de ses enquêtes de la poursuite de carrière des docteurs de l'établissement, le suivi du devenir des docteurs est néanmoins réalisé, de manière plus ou moins approfondie, par la plupart des formations doctorales, à l'exception de celle relevant du périmètre des ED *Archéologie, Arts plastiques et sciences de l'art* et *Économie Panthéon-Sorbonne*. Si ces efforts méritent d'être salués, il n'en incombe pas moins aux ED d'explorer d'autres pistes, de développer leurs propres outils (tels qu'un réseau d'*alumni*), pour analyser les données de poursuite de carrière, afin de pouvoir mesurer avec le plus de précision possible leur performance en matière de devenir, ainsi que l'adéquation de la formation doctorale aux objectifs de professionnalisation qu'elle peut s'assigner ou à la réalité du marché du travail, dans une perspective de valorisation du doctorat et de démonstration de son attractivité. Les enquêtes menées par les formations montrent une forte insertion dans le domaine académique (sur les dernières années, 55 % des docteurs issus de l'*École doctorale de management Panthéon-Sorbonne* sont EC à l'université ou dans des écoles de commerce ; 24 % de celle de *Géographie de Paris* sont EC et chercheurs, et 21 % post-doctorants ; un tiers de celle de *Science politique* ont un poste pérenne dans le domaine académique). Ces bons résultats sont à nuancer par le fait que les postes occupés sont parfois précaires (en *Histoire de l'art*, la formation regrette que

sur une promotion de 23 docteurs il n'y ait qu'un seul maître de conférences et plusieurs emplois scientifiques contractuels ; en Philosophie, l'enquête de 2022 révèle 45 % de contrats d'emplois non stables).

Conclusion

Points forts

- Une excellente cohérence disciplinaire ;
- Un excellent adossement aux UR et une coordination solide avec le CED ;
- Des règles claires de recrutement et de fonctionnement interne aux ED ;
- Une gestion administrative efficace et très appréciée des doctorants ;
- Une formation de qualité assurant une très bonne préparation à l'après-thèse académique ;
- Une très bonne offre de soutien à la mobilité et aux initiatives des doctorants.

Points faibles

- Une hétérogénéité du suivi des doctorants dans le cadre des CSI et de la valorisation de leurs compétences (portfolio) ;
- Un suivi de la poursuite de carrière des docteurs insuffisamment développé ;
- Une évaluation non systématique des formations par les doctorants ;
- Une formation à l'encadrement doctoral à développer ;
- Une dotation en locaux souvent insuffisante et inégalement répartie entre les formations doctorales.

Recommandations

- Harmoniser les modalités de suivi des doctorants dans le cadre des CSI dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que la valorisation de leurs compétences en mettant en place des portfolios en lien avec les segments professionnels RNCP.
- Mettre en œuvre un suivi systématique de la poursuite de carrière des docteurs, avec une collecte de données permettant aux formations doctorales d'explorer les pistes permettant d'accompagner au mieux les doctorants dans leur projet professionnel.
- S'assurer que toutes les formations suivies par les doctorants sont dûment évaluées et exploiter les résultats de ces évaluations.
- Développer la préparation à l'encadrement doctoral à travers des formations à la fois transversales et adaptées aux spécificités disciplinaires.
- Assurer des locaux aux formations doctorales insuffisamment dotées.

Points d'attention transversaux

Le comité soulève les points d'attention transversaux suivants relatifs à plusieurs critères d'accréditation défaillants dans une proportion importante des formations du 3^e cycle.

- Des insuffisances et une hétérogénéité des CSI qui ne permettent pas d'assurer la qualité du suivi du parcours des doctorants et de l'encadrement de la formation doctorale.
- Une absence de suivi systématique de la poursuite de carrière des docteurs.

Rapports des formations doctorales

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ARCHÉOLOGIE (N° 112)

Établissement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 112 Archéologie est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences humaines et humanités. Elle comporte deux spécialités : Archéologie et Anthropologie, ethnologie, préhistoire. Sept unités mixtes de recherche (UMR) lui sont rattachées : Technologie et ethnologie des mondes préhistoriques (TEMPS), Archéologies et sciences de l'Antiquité (ARSCAN), Trajectoires - De la sédentarisation à l'État, Archéologie des Amériques (ARCHAM), Orient & Méditerranée, Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP) et Archéologies d'Orient et d'Occident et textes anciens (AOROC). La formation compte 177 doctorants et 48 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre de l'ED Archéologie, ED monodisciplinaire, s'inscrit dans le positionnement et la stratégie de l'établissement. Cas unique et particulier en France, le périmètre de l'ED est entièrement dédié à l'archéologie. L'ED est bénéficiaire de la forte intégration de la discipline de l'archéologie dans le positionnement et la stratégie de l'établissement, qui s'appuie sur le troisième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA3), avec le soutien apporté à l'alliance universitaire européenne Una Europa et à l'école universitaire de recherche (EUR) Archaeological Challenges (ARCHAL), sous la forme d'aides et de contrats doctoraux, et depuis 2022 sur le PIA4 (projet Sorb'Rising). La formation doctorale de l'ED bénéficie grandement de la cotutelle de l'établissement à la Maison des sciences de l'homme (MSH) Mondes (Maison archéologie & ethnologie René-Ginouvès jusqu'en 2019) aux côtés du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'université Paris Nanterre, avec un accès à ses centres documentaires et équipements spécifiques à l'archéologie, malgré la perte de toute référence explicite à la recherche archéologique et, par conséquent, de visibilité. La formation doctorale se trouve impactée par la nécessité de repenser l'archéologie sur le territoire francilien pour l'établissement et l'université Paris Nanterre et d'éviter des situations d'isolement ou mise en concurrence dans un domaine où les équipements (plateformes, collections, laboratoires d'analyses) sont coûteux et appellent à la mutualisation. La formation doctorale est construite en cohérence avec les formations de master et licence qui préparent à la future spécialisation des doctorants issus pour 80 % du 2^e cycle interne : licence Histoire de l'art et archéologie puis master Archéologie, sciences pour l'archéologie, ainsi que masters Patrimoine et musées et Conservation-restauration des biens culturels. L'archéologie, adossée aux compétences diachroniques complémentaires de ses sept UMR, intègre de fait les apports de la pluri- et de l'interdisciplinarité dans les domaines de l'environnement (paléo-environnement et paléobiologie), physique, chimie, technologies de l'information et de la communication, informatique, développement de l'intelligence artificielle et mathématiques appliquées. L'interdisciplinarité paraît essentiellement et prioritairement centrée sur les sciences en contact avec l'archéologie, ce qui peut limiter les opportunités d'ouverture de la culture des doctorants à d'autres contextes du champ des sciences de l'homme et de la société en vue d'un élargissement de l'éventail des compétences et des perspectives de recrutement, que les doctorants peuvent toutefois compléter sur projet individuel.

L'ED bénéficie de partenariats fructueux internes et externes à l'établissement, qui représentent une réelle valeur ajoutée à la formation doctorale, scientifique et professionnalisante. Dans la mise en œuvre de la formation doctorale, l'ED se coordonne avec les sept UMR qui lui sont rattachées, avec les autres ED et avec le collège des écoles doctorales de l'établissement. Les projets dans le cadre du PIA contribuent à la formation doctorale, notamment en termes de mobilités entrantes (collègues étrangers intervenant dans la formation) et sortantes (mobilités des doctorants), qui viennent s'ajouter aux mobilités à l'échelle des UMR et de l'établissement. Les doctorants de l'ED bénéficient de formations, stages et mobilités

entrantes avec des doctorants de trois universités européennes (Freie Universität Berlin, Università di Bologna, Universidad Complutense Madrid). Dans le dossier d'autoévaluation, aucun partenariat n'est mentionné hors d'Europe, alors que le périmètre de l'ED couvre l'ensemble des continents excepté l'Antarctique. Les acteurs publics et privés sont associés à la conception des contenus de formations afin de préparer l'insertion sur des postes ciblés où les compétences des docteurs seront mobilisées. La collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), les services archéologiques de collectivités et des sociétés privées assure une ouverture vers les débouchés dans l'archéologie opérationnelle. Une formation prépare aux concours de recrutement postdoctoraux. Les doctorants bénéficient d'une sensibilisation en matière d'insertion professionnelle, ce qui paraît insuffisant. La formation à la gestion de projet est abordée sans pour autant que la question de l'entrepreneuriat ne le soit concrètement.

La formation doctorale à et par la recherche proposée par l'ED permet aux doctorants d'élaborer des travaux de recherche de qualité, offre une perspective de science ouverte pour le dépôt des thèses et les travaux de recherche. La formation doctorale s'appuie sur les dispositifs de la science ouverte appliqués à la fois par l'ED, les UMR et l'établissement, encourageant le dépôt des thèses sur la plateforme Hyper article en ligne (HAL). Les jeunes docteurs diplômés de l'ED préfèrent toutefois publier auprès d'éditeurs scientifiques plutôt que déposer leur recherche doctorale dans la collection HAL de l'établissement, conséquence du rôle majeur accordé à la publication monographique en Sciences humaines et sociales (SHS), avec expertise en double aveugle qui assure pleinement la validation scientifique du produit et sa reconnaissance dans le monde de la recherche ; cet élément est essentiel dans l'expertise lors d'un recrutement dans le monde académique et de la recherche.

L'ED contribue au bon déroulement de l'expérience professionnelle des doctorants, notamment en privilégiant, pour l'inscription en doctorat, l'obtention d'un financement et en s'adaptant à la diversité des publics accueillis. L'ED accepte les inscriptions en thèse d'étudiants non financés, mais la proportion de doctorants financés est de plus en plus importante (environ 30 %, soit 53 sur 177). Les financements autres que l'établissement ont varié, les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) sont en augmentation (trois en 2021-2022 contre une en 2020, aucune en 2019), d'autres contrats sont issus de l'Agence nationale de la recherche (ANR), des laboratoires d'excellence (LABEX), du CNRS et des écoles françaises à l'étranger). Les financements de la Commission européenne sont passés de 0 à 3 par an, ceux d'établissements universitaires étrangers et de cotutelle compris entre 4 et 10 par an. Cette part s'appuie sur la dynamique partenariale de l'ED qui permet de financer ces thèses. L'ED comprend également 36,5 % de doctorants salariés. On relève l'absence de thèse en validation des acquis de l'expérience (VAE), support qui devrait pourtant être attractif dans le domaine de l'archéologie. Un nombre important de doctorants ont une activité rémunérée, publique ou privée, souvent en contrat à durée indéterminée (CDI, 36,5 % en 2021-2022). L'ED bénéficie d'un contexte insertionnel favorable dans le domaine de l'archéologie préventive.

La formation doctorale s'ouvre à l'international par des partenariats et les cotutelles. Outre des conventions de collaboration bilatérales, non spécifiées, dans le cadre d'Una Europa et de l'EUR ARCHAL, et le partenariat avec les trois universités européennes, l'ED fait état d'une augmentation des cotutelles (7 en 2017-2018, alors que l'on note une progression régulière du nombre total de cotutelles de 11 en 2017-2018 à 14 en 2021-2022), et d'un encouragement à la mobilité sortante (53 en 2021-2022), dont la durée et le cadre ne sont toutefois pas précisés dans le dossier. Elle invite des enseignants étrangers (six en 2021-2022) dans le cadre de la formation. Le dossier ne fournit pas de statistique des mobilités entrantes et/ou des doctorants étrangers inscrits en dehors du cadre de la cotutelle.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale vise l'acquisition de compétences disciplinaires, méthodologiques et professionnelles et vérifie la performance des doctorants en matière de recherche, de valorisation et de diffusion scientifiques. Le programme des formations est présenté sous la forme d'un portfolio, dont l'usage individuel et personnalisé favorise une adaptation aux besoins individuels. Il répartit les modules en trois catégories principales : « Accompagnement de la thèse », « Formations méthodologiques et interdisciplinaires » et « Méthodologie et outils de la thèse », assortis de formations en « Éthique et intégrité scientifique » et en « Préparation à l'après-thèse » ; une liste de 27 modules avec leurs crédits ECTS et leur modalité de validation/justificatifs est présentée dans le dossier, sans qu'un lien soit établi entre les catégories du portfolio et les modules. Un tableau de correspondance entre les blocs de la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le programme de formation doctorale est fourni, sans correspondance avec le portfolio et la liste des modules. Toutefois, l'approche par compétences et son application aux formations de l'ED ont été facilitées par

l'utilisation de la plateforme Accès doctorat unique mutualisé (ADUM) depuis 2022. Sur cette base, on aurait attendu la transmission d'un tableau qui associerait portfolio et liste des modules au tableau de blocs RNCP. Même si le dossier précise que chaque formation est rattachée à l'un des six blocs de compétences, il manque de clarté. Des missions complémentaires d'enseignement (comme chargé d'enseignement ou dans le cadre du contrat doctoral) ou d'activités scientifiques sont adossées aux contrats doctoraux et permettent une poursuite sur des postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'issue de la thèse. Leur nombre (entre 7 à 11 doctorants par an sur la période évaluée) pourrait toutefois être augmenté.

Le dossier d'autoévaluation ne précise pas les conditions d'admission des doctorants mais les modalités d'accueil sont communes et ils bénéficient de moyens appropriés pour mener à bien leurs recherches. Le dossier se contente d'indiquer que les règles de recrutement sont accessibles sur le site Internet de l'ED. En matière d'accueil, s'il y a des principes communs, comme la mise à disposition d'espaces de travail ou l'accès aux ressources documentaires, leur mise en œuvre peut varier en fonction des UMR rattachées à l'ED, sans que l'on sache dans quelle mesure la diversité des publics accueillis est prise en compte (sur les cinq années du contrat, aucun doctorant n'a bénéficié d'un aménagement). Les doctorants disposent d'une salle de travail au sein de l'ED et de salles, utilisées plus ponctuellement, dans les UMR, ainsi que de ressources numériques mutualisées.

L'encadrement et l'accompagnement des doctorants sont organisés par l'ED en lien avec les UMR, sans que l'on sache précisément le rôle dévolu aux comités de suivi individuels (CSI), et bénéficie d'un soutien financier ponctuel. Le dossier ne précise pas ce qui, dans l'encadrement et l'accompagnement, est spécifiquement pris en charge par les ED et les UMR, voire par les partenaires. Le nombre de CSI est en moyenne de quatre par thèse, pour une durée moyenne des thèses financées comme non financées qui excède les six ans. L'absence de précisions sur le fonctionnement effectif des CSI, dont l'organisation est qualifiée dans le dossier de « systématique et conforme aux réglementations », ne permet pas d'évaluer la qualité de ce suivi et de déceler d'éventuels problèmes ni sa conformité avec les dispositions réglementaires. Le bon déroulement des travaux de recherche est appuyé par un dispositif de soutien financier ponctuel : en moyenne, en 2021-2022, un doctorant sur cinq a pu bénéficier d'un peu plus de 300 euros pour sa mobilité scientifique et la réalisation de ses projets, ce qui reste trop peu. Le montant a été augmenté à 400 euros et il est reconductible une fois, ce qui paraît encore peu au regard des besoins en matière de mobilité nationale et internationale de la grande majorité des doctorants.

La formation doctorale prévoit un soutien à la mobilité entrante et se rend accessible aux publics distants, mais propose très peu d'enseignements en langue étrangère et délaisse la mobilité sortante, ce qui limite son internationalisation. Les doctorants non francophones sont mis en relation avec le service des langues de l'établissement, qui leur propose des cours de Français langue étrangère (FLE) pour faciliter leur intégration. La totalité des formations (13/13) peut être suivie intégralement ou pour partie à distance. En revanche, la mobilité sortante des doctorants n'est manifestement pas une priorité (le dossier ne présente aucun dispositif de soutien à celle-ci) et les formations en langue étrangère sont très peu suivies (par seulement deux personnes en 2021-2022).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Malgré une baisse du nombre d'inscrits, la formation réussit à préserver l'attractivité du doctorat. Outre la qualité de son offre pédagogique et de son encadrement, la formation doctorale bénéficie d'une visibilité structurelle en raison de l'attractivité de la capitale en France comme à l'étranger, ainsi que de la concentration et de la proximité d'institutions culturelles de premier ordre, dont celles en partenariat avec les UMR rattachées à l'ED. L'ED a perdu 30 doctorants entre le début et la fin du contrat quinquennal. Elle présente néanmoins un nombre stable, même en augmentation, des nouvelles inscriptions par an (de 27 en 2017 à 35 en 2021). Le ratio de candidats inscrits est désormais identique à celui des demandes, ce qui témoigne d'un accompagnement optimal des candidatures par les encadrants. L'ED fait valoir les informations proposées sur son site Internet. On regrette qu'il soit inégalement mis à jour. En dehors du site Internet, le dossier d'autoévaluation renvoie à la publicité réalisée lors des manifestations internes (Journées scientifiques de l'ED et du département d'Histoire de l'art et d'archéologie, États généraux de la Recherche organisés par l'établissement), ce qui laisse en reste l'attractivité à l'international.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale. L'ED prévoit un accompagnement individuel de ses doctorants à la mesure de leurs besoins. La durée moyenne des thèses financées demeure importante, mais en baisse sur la période évaluée (79 mois en moyenne, mais 70 avant la Covid 19). Il n'y a pas de différences significatives, ni d'ailleurs de discrimination, entre les thèses financées et non financées du point de vue de leur

durée, ce qui est expliqué par un temps d'acquisition de données long et du travail sur le terrain qui est le propre des disciplines archéologiques. Il est souhaitable de définir des sujets de recherche dont la faisabilité en 36-48 mois est envisageable. De même, le nombre de doctorants par encadrant est assez inégal, mais en baisse pour le nombre maximal atteint, avec l'objectif de réduire ce nombre pour ceux qui atteignent, voire dépassent, le plafond de 15 (compte tenu des codirections ou cotutelles), conséquence de l'attractivité des spécialités et des spécialistes concernés. La majorité des encadrants ont plus de quatre doctorants.

Les résultats du suivi du devenir des docteurs, et les dispositifs d'analyse de la pertinence de la formation au regard des objectifs de poursuite de carrière, ne sont pas communiqués. Des enquêtes sur le suivi des cohortes sont conduites par l'établissement, et plus particulièrement par l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE), structure avec laquelle l'ED collabore pour fournir des contacts, promouvoir cette action auprès des jeunes docteurs et améliorer le taux de réponse. Mais les statistiques ne sont pas communiquées. Le taux d'insertion professionnelle, qui serait une donnée essentielle, et la répartition des domaines socio-professionnels ne sont pas affichés sur le site de l'ED ni transmis aux partenaires socio-économiques, mais il est prévu de le faire. Le passage à la plateforme ADUM permet plus facilement de suivre l'insertion des docteurs et la communication des données chiffrées pourra constituer une valeur ajoutée sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés de l'ED et sur la qualité des formations qui y ont été dispensées.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est soutenue par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens. Les dialogues de gestion de l'établissement ont permis un renouvellement régulier des enseignants-chercheurs en archéologie sans vacance de poste dans des disciplines fondamentales, certains professeurs étant recrutés pour une prise de fonction l'année suivant le départ en retraite. Ce soutien assure le maintien de la diversité disciplinaire dans l'encadrement doctoral. En politique de ressources humaines, l'ED repose sur deux personnes : une responsable administrative et un gestionnaire pédagogique. Le directeur de l'ED est déchargé de 40 heures équivalent travaux dirigés (TD). La politique de soutien, d'accompagnement et de formation des encadrants associés à l'ED est encore à développer, l'effort de formation ayant surtout porté sur les doctorants. L'amélioration par rapport au contrat quinquennal précédent est indéniable en moyens financiers, qui permettent désormais à l'ED d'organiser des formations disciplinaires propres. Le budget de l'ED paraît satisfaisant (en 2021-2022, il était constitué d'une dotation initiale de 58 935 euros, avec une légère baisse durant la Covid-19), permettant de rémunérer les intervenants dans la formation doctorale (100 heures), et de financer les jurys de soutenance et les impressions des thèses en collaboration avec les UMR.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue. Le rôle du conseil de l'ED est peu explicite, voire non renseigné, concernant la conception, la mise en œuvre, le développement et le processus d'évaluation de la formation doctorale. L'ED organise à la fin de chaque formation une évaluation par les doctorants au moyen d'un questionnaire, qui leur est adressé par e-mail. La mise en place de la plateforme ADUM en 2022 permet d'avoir un meilleur suivi des formations. Une discussion avec les représentants des doctorants du conseil et une enquête sur les besoins est réalisée. Les besoins exprimés dans les fiches d'entretien des CSI sont également synthétisés par la direction de l'ED. Ainsi, la maquette des formations varie chaque année en fonction des demandes remontées par les doctorants. En partie à la carte, elle a l'avantage de répondre au plus près des besoins des doctorants selon leurs projets professionnels et leur sujet de recherche.

Conclusion

Points forts

- Une formation doctorale riche et diversifiée, qui tient une place importante dans le paysage universitaire français.
- Une ED bénéficiaire de la forte intégration de la discipline de l'archéologie dans le positionnement et la stratégie de l'établissement et s'appuyant sur sept UMR de renom.
- Une cohérence et une cohésion particulière entre l'ED monodisciplinaire et ses instituts membres.

- Des relations constructives avec des institutions partenaires d'envergure qui contribuent de diverses manières à la formation des doctorants.

Points faibles

- Une absence de précisions sur le fonctionnement effectif des CSI, dont l'organisation ne permet pas d'évaluer la qualité du suivi et leur conformité avec les dispositions réglementaires.
- Un suivi du devenir professionnel des docteurs insuffisant, en raison des défaillances dans la communication des enquêtes menées par l'ORIVE.
- Un manque de clarté dans la présentation de l'offre de formation entre le portfolio, la liste de modules et les blocs RNCP.

Recommandations

- Organiser le suivi des doctorants par le biais de CSI conformes aux réglementations.
- Améliorer le suivi de la poursuite de carrière des docteurs.
- Définir une offre de formation qui présente une approche par blocs de compétences clairs.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ARTS PLASTIQUES ET SCIENCES DE L'ART (N° 279)

Établissement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 279 *Arts plastiques et sciences de l'art* est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences humaines et humanités. Elle comporte plusieurs options ou spécialités : Arts plastiques ; Cinéma et audiovisuel ; Design, arts et médias ; Esthétique ; Études culturelles et Mode en partenariat avec l'Institut français de la mode. L'unité de recherche (UR) Arts, créations, théorie, esthétique (ACTE) lui est rattachée. La formation compte 157 doctorants et 24 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Arts plastiques et sciences de l'art répond à la stratégie de l'établissement par l'excellence de ses formations disciplinaires et par son ouverture à l'interdisciplinarité. Proposant une formation d'excellence (ce dont témoignent les prix de thèse), visant à s'inscrire dans la société, par l'actualité des sujets de recherche en art contemporain et leurs croisements avec d'autres disciplines, l'ED répond aux ambitions et aux orientations scientifiques de l'établissement, y compris dans sa dimension de développement durable soulevée par des sujets de recherche. La place de la création artistique y est centrale, en particulier avec le développement de thèses en « création-recherche », notamment en arts plastiques, en cinéma ou en design pratique, modèle « repris » dans d'autres établissements, labellisé en 2019 Crédit recherche en art (CREA). L'adossement à une unité de recherche (UR) unique (ACTE) assure une cohérence disciplinaire avec elle, mais, *a fortiori*, pas une transversalité avec d'autres UR. La transversalité disciplinaire s'établit depuis les problématiques artistiques (sujets de thèses, séminaires doctoraux), et comme précisé aux auditions, entre les axes thématiques et disciplinaires d'ACTE, entre les doctorants, et par des journées d'étude et séminaires de l'ED. L'ED est rattachée à l'École des Arts de la Sorbonne (EAS), unité de formation et de recherche (UFR) d'Arts plastiques et sciences de l'art, dont les « parcours » proposés aux niveaux licence et master se retrouvent dans les « spécialités » du niveau doctoral. On peut regretter l'absence de documentation sur ces parcours dans le dossier d'autoévaluation et l'absence de chiffres sur les répartitions des doctorats selon les spécialités et leurs rattachements aux différents axes d'ACTE ; les auditions ont permis d'expliciter ce point en signalant un certain équilibre. Avec ACTE ou avec l'EAS, et en collaboration avec des partenaires, la formation doctorale travaille la dimension professionnalisante de ses formations, sans que le dossier ne permette d'identifier les apports propres de l'ED, ni l'institutionnalisation de ces partenariats.

La structuration de la formation doctorale est fondée sur une offre commune aux 10 écoles du collège des écoles doctorales (CED) et sur le développement d'une formation bénéficiant de partenariats. L'ED assure, dans son périmètre, la mise en œuvre de la formation doctorale en cohérence avec ACTE en ce que ses 10 séminaires doctoraux par an sont proposés par les directeurs de recherche qui font partie d'ACTE. On peut regretter l'absence, dans le dossier, de détails sur le choix et le contenu des formations propres à l'ED. L'ED est membre du réseau Crédit, arts, médias (ResCAM) depuis sa fondation en 2011 et partenaire historique de l'ED de l'université des Antilles. Avec ACTE ou l'EAS, l'ED développe des partenariats (musées, centres d'art, conseils généraux, municipalités, centre hospitalier, fondation) afin de mettre en œuvre des manifestations scientifiques et expositions (comme Creations & patrimoines). Ce travail de concert apparaît cohérent ; si le dossier ne permet pas d'identifier les apports propres de l'ED, les auditions permettent d'affirmer la bonne entente et la cohérence du travail commun entre ACTE et l'ED.

La formation doctorale à et par la recherche est bien structurée, articulée à l'institut ACTE et inscrite dans une perspective de science ouverte, même si les informations données n'en permettent qu'une évaluation partielle. Adossée à ACTE et à ses cinq axes de recherche : « Arts, sciences, société », « Cinéma et conditions des images », « Design, arts et médias », « Esthétique et théories critiques de la culture », « Plasticité, espaces, corps, temporalité, sons », l'ED a élaboré un repérage des compétences des doctorants. Quatre domaines de compétences sont ainsi évalués dans le portfolio : Apprendre, Produire, Encadrer et S'insérer. Ces compétences sont travaillées de concert avec ACTE, mises en œuvre dans les activités d'ACTE et présentées sur proposition des doctorants lors des journées d'étude *Les Doctoriales* organisées par l'ED – manifestation à laquelle s'ajoute la manifestation doctorante *Les Doctorales*. 24 enseignants-chercheurs participent à la formation doctorale, ainsi que « 20 chercheurs ». On déplore l'absence de précisions sur le statut de ces chercheurs et sur la sélection des interventions. La formation par la recherche des doctorants de l'ED bénéficie de la collaboration étroite avec ACTE : appuyée sur les activités de recherche, séminaires, journées d'étude, expositions, et publications d'ACTE, par exemple dans les revues *Pratiques picturales*, *Design, arts, médias*, *Plastik*. Si une formation à l'intégrité scientifique et une formation pour le dépôt sur la plateforme Hyper article en ligne (HAL) font partie de la formation de l'ED, on peut regretter l'absence de données chiffrées sur les participations aux formations. L'ED s'inscrit dans une perspective de science ouverte, les thèses soutenues et faisant l'objet d'un dépôt légal public étant toutes publiées sur les archives ouvertes selon le dossier (26 pour l'année 2017-2018 à 25 pour l'année 2021-2022, avec une moyenne de 20 sur la période).

La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation et profite des manifestations élaborées avec ses partenaires, mais l'insertion professionnelle des doctorants par les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) ou les contrats doctoraux reste peu développée. La formation doctorale prend en compte les besoins du territoire en termes d'emploi dans le secteur académique (formation au recrutement dans l'enseignement supérieur), ou dans les différents secteurs autres que les métiers de l'enseignement, notamment culturels et artistiques, par *Les Doctoriales*, rencontres annuelles avec des professionnels de l'art, ouvrant la perspective de la diversification des débouchés : critique d'art, producteur de films, commissaire d'exposition, avec des invités représentant le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Île-de-France, ou le Festival de cinéma de la grande Caraïbe (FEMI), par exemple. L'ED associe à cette fin les partenaires économiques et culturels à la construction de la formation doctorale qui font partie du conseil doctoral, comme Baudoin Jannink, éditeur de livre d'art, qui accompagne les deux prix de thèse, ce qui permet une valorisation des compétences des doctorants auprès des professionnels. Cependant, le dispositif CIFRE reste peu utilisé (deux thèses en CIFRE sont en cours sur l'année 2021-2022) d'après le dossier, de même que le suivi des formations à la poursuite de carrière (12 doctorants sur 157 cette même année). La préparation aux poursuites de carrières dans le cadre de contrats doctoraux est limitée par leur faible nombre : quatre contrats doctoraux établissement sont octroyés par an (quatre avec missions d'enseignements en 2017-2018, puis un les autres années). On peut observer une nette progression du nombre de doctorants financés (hors activité principale rémunérée) liée à la fois à l'augmentation du nombre de contrats et à la diminution du nombre d'inscrits ; le nombre de doctorants exerçant une activité rémunérée dans le secteur public et dans le secteur privé restant sur une constante. On peut regretter l'absence de précisions sur ces différents contrats relativement à la politique de professionnalisation de la formation doctorale. Les auditions précisent les proportions de devenir professionnel des doctorants (60 % vers l'enseignement ; 40 % vers les milieux professionnels externes) mais la formation effectue malheureusement mal le suivi du devenir des docteurs. Les auditions ont permis de repérer qu'en dépit de l'information détaillée sur le site de l'ED, les doctorants se trouvaient informés de façon inégale sur les financements de la thèse et les conditions de recrutement des contrats doctoraux.

L'ouverture à l'international de la formation doctorale reste limitée, malgré plusieurs partenariats internationaux. Accueillant des doctorants étrangers de nombreux pays, bénéficiant des partenariats internationaux de l'EAS, l'ED met en œuvre une politique de mobilité doctorante (Programme Alliance Colombia University ; Erasmus avec l'ED d'Unarte, Bucarest ; université Univali, Santa Catarina, Brésil en 2016-2021 ; l'université d'Antananarivo de Madagascar en 2020) : elle compte des partenariats France-Canada (programme des Jeunes leaders en 2018) ; partenariats doctoraux franco-allemands (appels à projets du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA)) ; accueil de doctorants brésiliens (Coordination de perfectionnement du personnel de l'enseignement supérieur (CAPES) du Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB)). Son ouverture internationale se fonde sur les mobilités sortantes ou entrantes pour participations à des séminaires ou programmes de recherche. Cependant, l'internationalisation est limitée : les chiffres sont en forte baisse (en partie liée à la pandémie) : baisse du nombre des mobilités depuis 2018-2019, baisse du nombre de cotutelles (de 31 à 8, avec des pourcentages allant de 11,5 % à 5 %), baisse du pourcentage d'étudiants étrangers inscrits. L'internationalisation n'est pas appuyée par la rédaction de thèses en langue étrangère.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale définit et évalue les compétences visées dont les contenus sont mis en œuvre avec les composantes de l'université auxquelles elle est rattachée, avec un suivi particulier de la mention en création-recherche. L'ED assure le suivi de sa formation par compétences grâce au portfolio du doctorant et aux comités de suivi individuel (CSI) : les objectifs et contenus de formation sont définis dans le « parcours doctoral » dont les modalités de validation sont établies et consignées dans le portfolio. Cette partie de la formation doctorale de 30 crédits ECTS (sur les 180 de l'ensemble de la formation, 150 étant réservé à la thèse), est validée en conseil de l'ED. Un vademecum relatif à la thèse en arts plastiques et en pratique du cinéma (inscrivant la pratique personnelle artistique au cœur de la recherche, et précisant les attendus de la composante artistique et de la composante discursive de la thèse), est affiché sur le portfolio. Les activités correspondant au développement de ces compétences sont, selon le dossier, organisées par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le CED, l'UFR, ou la Direction de la recherche. L'absence de détails concernant les critères d'évaluation des compétences à partir des formations proposées ne permet pas de commenter les méthodes mises en œuvre par l'ED pour valoriser ses formations ; l'absence, dans le dossier, de tableau de correspondance avec les blocs de compétences du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ne permet pas d'estimer la cohérence de la formation doctorale avec les segments professionnels visés.

Les doctorants bénéficient de conditions d'admission communes aux ED de l'université mais dont les modalités d'examen des candidatures et les conditions d'accueil sont insuffisamment précisées dans le dossier. Les règles et modalités de recrutement des doctorants sont semblables à celles de la plupart des autres ED de l'établissement ; les candidatures (en général après une deuxième année de master (M2) recherche, mention bien) sont examinées par la « commission des thèses » et soutenues par le directeur de recherche sur le « principe d'engagement ». Les auditions ont permis de préciser la procédure, notamment le rôle du professeur délégué aux thèses qui examine les candidatures et de la « commission des thèses », faisant suite au service des thèses qui était jadis commun aux ED en Sciences humaines et sociales (SHS) de l'université pour six disciplines, dont la fonction est désormais répartie sur les ED (examen des dossiers de candidatures ; deux commissions d'évaluation, pluridisciplinaire et plénière en commission Recherche de l'université). Les auditions ont aussi fait ressortir le temps long de suppression effective de la charge du service des thèses. L'absence de précision dans le dossier ne permet pas de déterminer l'existence et les modalités de coordination d'accueil des doctorants à l'ED et à ACTE, ce dernier semblant jouer le rôle principal en la matière. Les auditions soulignent l'accord et l'accompagnement des deux structures.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement suivis, permettant un bon déroulement de leurs travaux de recherche renforcé par des dispositifs de soutien, dont l'impact reste difficile à évaluer. Les règles et les modalités de suivi et d'encadrement des doctorants sont bien définies, consignées dans le portfolio (les CSI suivent une grille d'évaluation en six points, ainsi que des recommandations). Les auditions ont permis de préciser le fonctionnement des CSI qui se tenaient tous les 18 mois jusqu'à l'arrêté de 2022, le comité étant formé, par l'ED et l'UR, d'un professeur et un maître de conférences choisis par le directeur de recherche et le doctorant, le directeur de thèse n'y participant pas. L'absence de synthèse relative aux recommandations ne permet pas d'évaluer cet encadrement. Les auditions des doctorants ont soulevé la difficulté pour eux à faire remonter leurs doléances en présence de collègues de leurs directeurs de recherche dans les CSI, l'ED apparaissant néanmoins très à l'écoute des doctorants. Le bon déroulement des travaux de recherche et leur valorisation sont appuyés par des dispositifs de soutien sous la forme d'aides financières ponctuelles. Leur répartition a été précisée lors des auditions de la façon suivante : sur 55 000 euros, 6 000 ont été alloués aux séminaires doctoraux ; l'aide individuelle aux doctorants pour mobilité, impression de thèse, soutien aux événements, est de 350 euros par an auxquels se sont ajoutés 150 euros deux fois par an lors de la période Covid 19 ; en 2021, 72 étudiants ont bénéficié d'aides, soit 43 % du budget. Le dossier ne permet pas de repérer d'éventuels critères de soutenance de thèse mis en avant par l'ED sinon en ce qui concerne les thèses en création-recherche consignées par un vademecum dans le portfolio.

Les dispositifs de la formation doctorale bénéficient peu aux doctorants internationaux. Bien que des dispositifs spécifiques existent, comme le programme « Mobilité internationale » du CED, permettant d'accepter deux à cinq candidatures, pour un financement de séjours de recherche de courte durée (de 3 à 12 semaines), selon le dossier, le nombre de mobilités internationales est en baisse. La formation doctorale inclut des enseignements en langue étrangère, mais ceux-ci sont peu suivis (par seulement trois étudiants en 2021-2022). Les modalités d'accès de la formation doctorale ne sont pas adaptées aux doctorants à distance, ce qui est reconnu dans le dossier, mais elle suit une dynamique d'adaptation : aucune formation à distance n'est comptabilisée, le dossier faisant mention de l'acquisition d'un système de visioconférence en cours ; les auditions mentionnent toutefois une participation à des séminaires en distanciel.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions ne permet pas de mesurer aisément l'attractivité du doctorat. Les dispositifs d'informations relatifs au flux des candidatures (dans l'attente de l'outil Accès doctorat unique mutualisé (ADUM), dont l'usage n'est pas encore généralisé dans l'établissement) figurent sur le site de l'ED, sur celui d'ACTE et sur celui du blog des doctorants de l'EAS, sans que l'on puisse clairement identifier le périmètre de l'ED. La seule mesure de l'attractivité de l'ED (par l'évolution des candidatures restituée dans le tableau des données) montre que le nombre de dépôts de candidatures au doctorat est en légère hausse (de 29 en 2017-2018 à 34 en 2021-2022), tandis que le nombre de candidatures acceptées est à peu près stable. Les auditions ont permis de préciser que l'ED refuse des inscriptions, faute d'un potentiel d'encadrement suffisant, notamment dans les disciplines les plus demandées. Le nombre de doctorants inscrits est en diminution constante depuis 2018-2019 (de 200 inscrits à 157 en fin de période), avec un pourcentage (constant) de plus des deux tiers de femmes. Le dossier ne donne pas d'éclairage sur cette évolution des recrutements. Les auditions laissent penser que la fluctuation est due à la période Covid, à l'issue de laquelle on note une reprise des activités avec beaucoup de soutenances. On peut regretter l'absence d'information, dans le dossier, sur le parcours des candidats, comme sur les capacités d'accueil des candidatures de l'ED en lien avec le nombre d'encadrants.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant sont insuffisamment présentés dans le dossier pour en évaluer l'effet sur la performance de la formation doctorale. Le manque de précisions sur les dispositifs d'accompagnement (hormis le suivi par le portfolio) et d'aménagement du parcours du doctorant dans le dossier ne permet pas de les évaluer (deux doctorants avec des « besoins spécifiques » sur 2021-2022 sont mentionnés ; les césures restent en petit nombre (d'une à trois) et quasiment toutes les demandes sont acceptées, sauf en 2018-2019 avec six demandes et deux acceptations). Les chiffres mettent en avant le facteur de financement des études (en moyenne la durée des thèses financées est de quatre ans, contre un peu moins de six ans et demi pour les non financées). On peut regretter l'absence d'éclairage des chiffres présentés (sur la période, le nombre d'inscrits est en nette diminution, le nombre de soutenances de thèses est en diminution constante). On note toutefois que le nombre d'abandons est en nette chute. Les auditions permettent de souligner non seulement le creux de soutenances lié à la crise sanitaire, mais aussi les facteurs influant sur le chiffre comme la réduction du nombre de doctorants encadrés par encadrant, les départs de titulaires d'une habilitation à diriger les recherches (HDR) ou les départs à la retraite.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs est peu étayé, ne permettant pas de mesurer la pertinence de la formation doctorale dans l'objectif de poursuite de carrière. Ce suivi se fait par l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE), le nombre de doctorants ayant répondu à l'enquête étant très faible (entre 1 et 5 selon les années avec un pic à 10 en 2018-2019) : il n'y a pas d'information chiffrée et documentée sur ce devenir professionnel, ce qui ne permet pas d'analyser la pertinence de la formation doctorale à travers le parcours professionnel des docteurs. Ce manque d'informations fournies par l'ORIVE est confirmé lors des auditions, de même que la difficulté à répertorier ces devenirs professionnels en dehors de ceux des docteurs qui restent affiliés à ACTE.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La politique d'encadrement doctoral bénéficie à la formation doctorale, malgré une charge assez importante des encadrants, même si le dossier manque de précisions en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens. L'encadrement doctoral défini dans le périmètre de l'ED s'appuie sur les directeurs de recherche de l'ED dont la charge est assez forte : limitée à un maximum de 15 doctorants par encadrant, réorientée sur un nombre maximal de 10 comme précisé lors des auditions, selon les chiffres affichés dans le dossier, elle atteint une moyenne de 6,5 par encadrant si l'on prend en compte le nombre de 24 directeurs en 2021-2022 (nombre en légère augmentation sur la période dont la moyenne est de 21,6). Il n'y a pas d'indication du nombre de maîtres de conférences titulaires d'une HDR, de professeurs et de professeurs émérites dans le dossier, ni d'informations sur le faible nombre de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) demandés/octroyés pour la préparation d'une HDR : un seul en 2020-2021 (une inscription en HDR en 2021-2022 sur sept inscriptions sur le contrat quinquennal mais quatre soutenances). On peut regretter l'absence d'éclairage dans le dossier quant à la diminution constante du nombre de co-encadrants non titulaires d'une HDR. Les moyens financiers dont dispose la formation doctorale indiqués dans le dossier (6 000 euros, somme « doublée en 2022 ») et le tableau des données (54 892 euros en 2021-2022) ne sont pas détaillés (en chiffres et en contenus), ce qui ne permet pas d'estimer l'utilisation des budgets au regard des objectifs, même si les

auditions ont fourni un éclairage chiffré complémentaire au dossier, et ont permis de souligner une forte aide aux doctorants et l'indication du nombre d'étudiants bénéficiaires en 2021 et 2022 ainsi que le pourcentage du budget concerné. Une surcharge de travail du personnel administratif est mentionnée.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne qui peut être amélioré par une analyse plus poussée des données recueillies. Les données dont bénéficie l'ED grâce au questionnaire d'évaluation de la formation doctorale mis en œuvre par la cellule de formation des ED et un autre questionnaire évoqué dans le dossier, obtenant un bon taux de réponse des doctorants (88 réponses en 2021-2022, soit 56 %), ainsi que les retours des élus doctorants au conseil ED, pourraient permettre de préciser une autoévaluation de l'ED. On peut regretter l'absence d'analyse de l'ED, par exemple sur les pistes majeures consignées dans les ordres du jour ou les comptes-rendus des conseils de l'ED, leurs réflexions et éventuelles mises en application de réponses. Les auditions ont mis en avant une satisfaction de la part des doctorants présents relativement aux formations proposées par l'ED.

Conclusion

Points forts

- Une formation en parfaite cohérence avec son environnement de recherche, avec un accent particulier sur la création et une mention, labellisée, des doctorats en création-recherche.
- Une formation qui vise à s'inscrire dans la société.
- Une formation doctorale fortement articulée avec celle de l'UR à laquelle elle est adossée (ACTE) et un travail de concert avec l'EAS, notamment dans la mise en place de dispositifs au service de la professionnalisation des doctorants.
- Un très bon suivi des compétences via le portfolio et le suivi particulier en création-recherche.
- Un bon taux d'encadrement des doctorats (limité à 10 par encadrant).

Points faibles

- Un suivi des doctorants à améliorer, tant au niveau de la constitution des CSI qu'au niveau de l'analyse des parcours.
- Un suivi du devenir des docteurs à développer/renforcer.
- Un manque de traitement des données d'autoévaluation dans le dossier : répartition des encadrements doctoraux, soutiens aux doctorants, traitement des résultats d'enquête sur l'évaluation de la formation, les auditions ayant toutefois permis de répondre en partie aux deux premiers points.
- Des sources de financement de thèse limitées.

Recommandations

- Développer le suivi des parcours des doctorants depuis les profils des candidatures jusqu'aux soutenances, en passant par leurs accompagnements en veillant à la conformité des CSI selon l'arrêté en vigueur.
- Développer le suivi des devenirs professionnels des docteurs, afin d'élaborer le profil de développement des compétences des doctorants et d'évaluer son adéquation avec les objectifs de l'ED.
- Collecter et analyser les données relatives aux chiffres des répartitions et soutenances des thèses, relatives à l'encadrement doctoral et au soutien des doctorants, afin d'élaborer une stratégie de maintien de la qualité ou d'amélioration en concordance avec la dimension d'excellence de l'ED et avec son attractivité.
- Développer des dispositifs de financement de la recherche et d'articulation avec le monde professionnel, peut-être par le biais également d'une ouverture encouragée à l'interdisciplinarité hors section, notamment les dispositifs CIFRE.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DE DROIT DE LA SORBONNE (N° 565)

Établissement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 565 *École doctorale de droit de la Sorbonne (EDDS)* est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences humaines et humanités. Elle est issue de la fusion en 2014 de quatre ED : *Droit public et droit fiscal*, *Droit privé*, *Droit comparé* et *Droit international européen*, et couvre aujourd'hui les principaux champs des sciences juridiques. Trois unités de recherche (UR) lui sont rattachées : l'unité mixte de recherche (UMR) Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS), l'équipe d'accueil (EA) Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et l'EA Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIES). La formation compte 669 doctorants et 150 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre monodisciplinaire de l'EDDS est en parfaite adéquation avec le positionnement et la stratégie de l'établissement. Le périmètre de l'ED couvre un seul domaine scientifique des Sciences humaines et sociales (SHS – Sciences humaines et humanités nouvelles et Sciences de la société), le droit, décliné en spécialités (droit privé, droit public, droit comparé, droit international et européen) adossées à trois UR de renom. L'adéquation disciplinaire entre l'EDDS et les UR est excellente. La formation doctorale s'articule bien avec l'offre de masters, la moitié des doctorants inscrits en première année de thèse étant issue de ces masters. Bien que l'EDDS ait un ancrage monodisciplinaire, la formation doctorale n'en intègre pas moins la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité (séminaires, sujets de thèse – 41, dont 14 financés, une UR composée de juristes et de philosophes). La formation doctorale inclut diverses animations et manifestations scientifiques professionnalisantes bénéficiant de la contribution des partenaires de l'ED (clinique doctorale de droit comparé avec l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE), partenariats avec l'ordre des avocats au conseil et celui des avocats à la Cour, convention avec la Société de législation comparée).

La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et représente une réelle valeur ajoutée pour ses nombreux partenariats académiques et non académiques réputés. L'EDDS assure la mise en œuvre de la formation doctorale en lien avec les trois UR qui lui sont rattachées. L'ED est membre active du collège des écoles doctorales (CED) de l'établissement, auquel participe son directeur ainsi que ceux des quatre départements de l'ED. Le directoire de l'ED évalue la pertinence et la valeur ajoutée de ses partenariats académiques, socio-professionnels, locaux, nationaux et internationaux. Étroitement liée à l'École de droit de la Sorbonne (EDS), l'EDDS a aussi pour partenaires l'Association française des juristes d'entreprise et l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

L'EDDS offre une très bonne formation à et par la recherche, et s'inscrit dans une perspective de science ouverte. À l'offre de formation transversale du CED de qualité s'ajoutent des formations disciplinaires spécifiques et variées proposées par l'ED. Construite en cohérence avec le périmètre scientifique de l'ED et reflétant les différentes spécificités de la discipline, la formation proposée par l'EDDS permet en outre son individualisation par le doctorant. Les enseignants-chercheurs et chercheurs associés, ainsi que des professeurs invités étrangers, y assurent des séminaires. Le suivi de la formation à l'éthique de la recherche, à l'intégrité scientifique offerte par l'ED ou équivalente est obligatoire et l'ED est particulièrement vigilant à l'égard du plagiat. Les doctorants sont incités à participer et à présenter leurs travaux dans le cadre des séminaires organisés par leur UR d'appartenance. La publication et les communications dans des colloques internationaux sont soutenues et valorisées par des crédits ECTS. Les doctorants, qui bénéficient d'un accompagnement dans l'organisation de doctoriales, sont très satisfaits de la réactivité de l'ED. La formation s'inscrit dans une perspective de science ouverte, notamment à travers le dépôt des travaux

sur la plateforme Hyper article en ligne (HAL) avec 24 thèses en 2021-2022), la mise en ligne des thèses soutenues et un partenariat avec une maison d'édition.

La formation doctorale repose sur une très bonne politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat et de préparation à l'insertion professionnelle, sur le marché de l'emploi, académique et non académique, grâce à une excellente mobilisation de ses partenaires. La formation doctorale est enrichie par la participation active des acteurs socio-économiques et culturels dans l'environnement de l'EDDS. Les liens étroits que l'ED entretient avec eux permettent d'alimenter les thèmes de recherche et d'offrir des débouchés variés dans des secteurs d'activités diversifiés. La formation doctorale assure une bonne préparation à la poursuite de carrière des doctorants, y compris par la formation à l'entrepreneuriat. Selon leurs souhaits d'orientation professionnelle, les doctorants sont préparés et mis en relation avec des parties prenantes liées au secteur visé. L'ED incite ses doctorants à valoriser leurs travaux (communications, « Ma thèse en 180 secondes », etc.). Pour ceux qui souhaitent embrasser une carrière académique, la formation à et par la recherche représente la base de la formation proposée en lien avec le réseau des membres du Conseil national des universités (CNU) et de l'UR. 94 doctorants (13,9 % des doctorants en 2021-2022) ont suivi les formations à la préparation de poursuite de carrière en 2021-2022. Par ailleurs, l'ED prend en compte la diversité des profils de ses doctorants à travers une grande variété de financements des thèses : contrats doctoraux (relativement stables autour de 70), Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE, en nette augmentation 8 à 19), financements privés d'organisation en France (3), financement d'agences françaises de financements publics de la recherche (7) et de collectivités territoriales (2), financements privés d'organisations implantées en France (3, en diminution sur la période évaluée), contrats pour les doctorants internationaux (19) et formation continue (2). En raison de la pandémie, certains doctorants ont bénéficié d'un prolongement de leur contrat doctoral sur l'année 2021-2022. Les contrats d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) leur permettent de finaliser leur thèse en étant financés tout en continuant à enseigner. Il demeure que près du tiers des doctorants exercent une activité salariée principale, en dehors de la thèse, situation de nature à avoir un impact sur la durée de celle-ci. En 2020-2021, ils représentaient 32,74 % des doctorants (soit 219 doctorants, dont 97 dans le secteur public et 122 dans le secteur privé). Les doctorants se voient proposer des missions complémentaires d'enseignement dans le cadre des contrats doctoraux ou de vacations contribuant à la valorisation de leur expérience professionnelle ainsi qu'à la préparation à une carrière académique. Toutefois, sur la période 2018-2022, le nombre de doctorants en contrat doctoral en première année de thèse en ayant bénéficié est en diminution jusqu'à descendre aux environs de la moitié (21/24, 18/25, 16/26 et 14/27).

L'EDDS dispose d'une très bonne ouverture à l'international s'appuyant sur des partenariats renommés, mais gagnerait en attractivité en renforçant sa mobilité sortante. L'ED compte de nombreux partenariats internationaux dans le cadre desquels s'organisent annuellement des séminaires doctoraux (séminaires du Collège doctoral franco-allemand organisé avec dans le cadre de l'Université franco-allemande avec les universités de Strasbourg, Spire et Fribourg, en association avec l'université de Milan ; séminaire doctoral franco-italien avec les universités de Parme, Rome (Sapienza), Naples (Federico II, Vanvitelli de Campanie et Suor Orsola Benincasa) ; doctoriales franco-roumaines à Bucarest ; doctoriales avec l'université Queen Mary de Londres). Elle possède une solide expérience en matière de cotutelles de thèse, en concluant une douzaine de conventions par an sur la période évaluée (représentant 14 % des doctorants primo-entrants sur l'année 2021-2022). L'ED accepte en outre des codirections en l'absence de cotutelle. La mobilité sortante des doctorants bénéficie de l'appui des partenariats de l'ED et d'un double dispositif de soutien financier (de l'ED à hauteur de 700 euros par an et du CED) ainsi que d'aides spécifiques finançant des manifestations (séminaires, doctoriales et summer schools). Toutefois, l'ED améliorerait son attractivité internationale en incitant davantage les doctorants à la mobilité. Peu de doctorants (entre cinq et sept) ont en effet demandé à en bénéficier sur la période évaluée, qui certes a été marquée par la pandémie. Il est à observer que huit doctorants sont en doctorat Erasmus. La formation doctorale de l'ED bénéficie en outre de l'alliance européenne Una Europa, en particulier d'une formation doctorale intégrée en protection du patrimoine culturel, en lien avec la politique de développement durable. La formation doctorale intègre également des professeurs invités (2) et un nombre assez élevé de membres de jurys de thèse (17) originaires d'universités étrangères. Le nombre de thèses rédigées en langue étrangère demeure toutefois très faible (5 thèses en 2021-2022, représentant 0,75 %), ce qui peut s'expliquer par un fort attachement de la discipline à la francophonie.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale définit et met en œuvre des contenus et des méthodes adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants. Le système de crédit doctoral mis en place par l'ED (30 crédits ECTS sur 180 crédits ECTS, 150 crédits étant réservés à la thèse) permet de valider des compétences acquises par les doctorants dans le cadre de formations destinées à acquérir les savoirs méthodologiques nécessaires à la rédaction d'une thèse et de préparer leur insertion professionnelle. Les doctorants rencontrés ont une perception en demi-teinte des formations proposées (très bonnes ou très pauvres pour celles dispensées par des formateurs externes). Certains suggèrent de se voir proposer davantage de formations dès l'entrée dans la thèse (méthodologie, gestion du temps de la thèse, épistémologie, maîtrise des logiciels informatiques). L'ED tient compte du bien-être psychologique des doctorants en consacrant un module de formation dédié à la gestion du stress et à la résilience, initiative remarquable méritant d'être soulignée. La diversité de l'offre de formation permet sa personnalisation par les doctorants. L'ED reconnaît les compétences acquises par la valorisation (au travers de crédits ECTS) d'activités scientifiques (communications, participation et organisation de colloques, journées d'étude, séminaires, séjours de recherche, publications, etc.) et professionnelles (rémunérées et bénévoles), selon des règles simples et transparentes, appréciées par les doctorants. Le suivi de chaque formation fait l'objet d'une attestation de présence. Le portfolio consiste actuellement en un tableau construit en cohérence avec les segments professionnels du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui repose sur une répartition des crédits ECTS acquis dans les différentes catégories d'activités.

Les doctorants bénéficient de bonnes conditions d'admission et d'accueil. Fruits de la tradition et d'une réflexion commune, les règles et processus de recrutement des doctorants sont définis par l'EDDS en association avec les UR. La visite a permis de combler certaines lacunes du dossier d'autoévaluation sur les critères d'admission. Le choix du sujet est déterminé en concertation avec le directeur de thèse. Les contrats doctoraux sont attribués chaque année à l'échelle des départements de l'ED par des commissions. L'acceptation d'un doctorant requiert l'obtention de notes minimales en deuxième année de master (au moins 12/20 de moyenne et 14/20 au mémoire) et, le cas échéant, la rédaction d'un petit mémoire complémentaire pour les titulaires d'un master n'intégrant pas de mémoire. S'agissant de la diversité des publics, hommes et femmes y sont représentés dans des proportions stables sur toute la période évaluée, même si l'on observe une prévalence des hommes (respectivement 58,59 % et 41,41 % sur l'année 2021-2022). L'accueil des doctorants est principalement centré sur la Journée de la thèse, très appréciée des doctorants. Certains doctorants souhaiteraient que l'ED organise davantage d'événements d'accueil de nature à développer leur sentiment d'appartenance et à mieux intégrer les doctorants vacataires. L'accueil des doctorants handicapés s'opère dans le cadre des règles de l'établissement (relais handicap). Il est à remarquer que l'ED est destinataire d'un contrat doctoral handicap et que deux doctorants ont bénéficié d'un aménagement spécifique. Les doctorants disposent de ressources numériques, dont ils sont très satisfaits.

Les modalités d'encadrement et d'accompagnement des doctorants s'appuient sur des comités de suivi individuels (CSI), qui se tiennent très tardivement, et sur un bon soutien financier aux initiatives des doctorants. L'EDDS recourt à une procédure écrite pour les CSI, sur le fondement d'un questionnaire conforme à l'arrêté, mais n'organise systématiquement de rencontre physique avec les doctorants qu'à partir de la sixième année de thèse. Vécue comme une source de stress supplémentaire en fin de thèse par les doctorants rencontrés, cette modalité de tenue de ce comité n'est sans doute pas à même d'évaluer correctement la capacité du dispositif à identifier d'éventuels dysfonctionnements et de détecter suffisamment tôt les difficultés à l'origine d'abandons. Par ailleurs, l'ED accompagne ses doctorants en leur apportant ponctuellement un soutien financier pour la participation à des manifestations spécifiques (séminaires, colloques, doctoriales, etc.). Les règles et critères de soutenance des thèses, définis au sein de l'ED en relation avec les UR rattachées, sont conformes à la réglementation en vigueur. Dans une perspective de recrutement académique, les doctorants sont en outre incités à la publication et à la communication dans des colloques en amont de leur soutenance. Tout en tenant compte des situations individuelles, l'ED s'emploie activement à raccourcir la durée des thèses, notamment par un suivi plus attentif de l'état d'avancement des travaux des doctorants et en évitant d'exposer ceux-ci à des tâches multiples. La durée moyenne des thèses, indiquée lors de la visite, est en effet de 4,6 années, contre 6 années dans le tableau des données. Le nombre de doctorants en cinquième année et au-delà sur l'année 2021-2022 s'élevait à 277 sur 669 doctorants (41,41 %), mais globalement en nette diminution sur la période évaluée. L'ED indique ne plus accepter de réinscription au-delà de la septième année.

La formation doctorale soutient financièrement la mobilité des doctorants, mais propose encore peu d'enseignements en langue étrangère. L'EDDS met en œuvre un bon accueil des doctorants internationaux en veillant à leur intégration. Elle entretient la visibilité internationale de la formation doctorale en co-organisant de nombreuses manifestations internationales à destination des doctorants dans le cadre de partenariats actifs

avec des universités étrangères. Son département de droit comparé permet en outre de répondre aux attentes de nombreux étudiants internationaux. Bien que l'ED apporte un soutien financier non négligeable à la mobilité sortante, le dispositif ne rencontre pas un grand succès (cf. *supra*). L'ED devrait s'employer à encourager davantage et à renforcer la mobilité sortante de ses doctorants afin de leur permettre de développer leurs propres réseaux internationaux. Les enseignements en langue étrangère se limitent à deux formations (anglais scientifique, formation à la pensée juridique en langue anglaise peu suivie (12 doctorants). Un enseignement de français langue étrangère est également proposé par le CED. Si l'offre de formation dispensée en visioconférence est relativement faible (14 formations pour 279 doctorants en ayant bénéficié en 2021-2022), les doctorants rencontrés ont exprimé leur attachement très fort à l'enseignement en présentiel, hormis dans le cas particulier d'une mobilité.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

L'attractivité nationale et internationale est de qualité, comme en témoignent le nombre important de doctorants internationaux et la variété des sources de financements de thèse. Elle mesure son attractivité en suivant et analysant les candidatures et les inscriptions des doctorants. La mise en œuvre prochaine de la plateforme Accès doctorat unique mutualisé (ADUM) permettra sans doute de simplifier et d'optimiser le traitement de ces données. Ses effectifs élevés sont globalement stables, bien qu'ayant connu une légère baisse liée à la pandémie. Les étudiants issus d'un master de l'établissement représentent la moitié des doctorants inscrits en première année de thèse. La part des doctorants internationaux ayant obtenu leur dernier diplôme dans une université étrangère demeure assez modeste (13,9 %, représentant 94 doctorants en 2021-2022). L'ED veille à améliorer son attractivité à travers la promotion du doctorat, notamment à destination des étudiants de master dans le cadre de la Journée de la thèse annuelle. En termes de communication, un livret d'accueil en cours de finalisation par l'ED viendra s'ajouter à son site Internet, lequel gagnerait à être bilingue afin d'améliorer sa visibilité à l'international. Les doctorants ont manifesté leur intérêt pour une centralisation de l'information, afin de limiter la diffusion par courriel. L'ED communique clairement sur les dispositifs de financement mis en place (contrats doctoraux et autres formes de financement) et encourage les doctorants à répondre aux appels à projets lancés par le CED et à participer à des recherches collectives. Elle soutient financièrement la mobilité et la participation à des manifestations scientifiques (colloques, doctoriales, etc.).

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours des doctorants révèlent une assez bonne performance de la formation doctorale. En dépit du nombre élevé de doctorants, elle veille à individualiser son soutien et à accompagner ceux qui sont confrontés à des difficultés (possibilité de demander un entretien, séminaires sur la résilience et la gestion du stress). L'ED compte aussi sur des « relais souples », tels que les représentants des doctorants, l'association des doctorants, ainsi que sur les responsables administratifs des départements. Elle octroie très peu de césures (entre trois et six sur la période évaluée). Le nombre de soutenances diminue régulièrement sur la période évaluée (de 92 à 57), alors que le nombre d'abandons demeure assez élevé entre 2018 et 2022 (189 cumulés en tenant compte d'un « rattrapage »). Si cette situation peut s'expliquer par divers facteurs (pandémie, problèmes financiers, sentiment de solitude, réorientations, décisions de non-réinscription), elle devrait néanmoins inviter l'ED à s'interroger davantage sur les mesures de prévention. En particulier, l'organisation des CSI sous la formation d'entretiens gagnerait à être mise en place bien avant la sixième année, de manière à permettre la détection des difficultés suffisamment tôt. Les voies permettant de mener des parcours de formation doctorale moins linéaires (davantage de césures, attribution du doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE)) pourraient être explorées.

En l'absence de données communiquées par l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE), l'EDDS a organisé son propre suivi du devenir professionnel de ses docteurs, qui demeure perfectible. Une « Fiche qualité du devenir professionnel des docteurs inscrits à l'École doctorale de Droit de la Sorbonne (ED n° 565) » synthétise les résultats d'une enquête sur le devenir professionnel des docteurs inscrits à l'ED conduite auprès des docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2022. 84 % des répondants exercent une activité professionnelle après 12 mois et 100 % après 36 mois (dont 55 % en France). Le secteur principal d'embauche (80 %) est le secteur public (dont plus de 90 % dans l'enseignement supérieur et de la recherche), 20 % exerçant leur emploi dans le secteur privé (principalement dans des cabinets d'avocats). Il ressort de l'enquête que le doctorat constitue un réel atout dans l'activité professionnelle des docteurs. L'Association des docteurs en droit, la Journée de la thèse, la préparation aux carrières universitaires et la possibilité de prolonger leur rattachement à leur UR (docteur associé), lui permettent de maintenir le lien avec certains docteurs. La direction de l'ED devrait s'attacher à explorer d'autres pistes d'amélioration du taux de réponse aux enquêtes du devenir professionnel des docteurs afin d'avoir une vision globale des résultats d'insertion et de les exploiter. Cela lui permettrait d'accompagner au mieux les doctorants dans leur projet professionnel, en particulier non académique, mais aussi de valoriser le doctorat auprès de candidats potentiels et de ses partenaires.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est soutenue et dynamisée par une bonne politique d'encadrement et d'allocation de moyens suffisants. Le taux d'encadrement de thèse est moyen (4,46), l'EDDS ayant fixé à 15 le nombre maximal de directions par encadrant, suivant la politique de l'établissement, un nombre qui peut toutefois paraître élevé. Tous les titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) dirigent au moins une thèse (23 encadrants n'en dirigent qu'une ; 88 encadrants dirigent 4 thèses au moins), mais aucun encadrant n'en dirige plus de 15. L'ED œuvre toutefois à réduire le nombre de thèses par encadrant. Sur le fondement d'une lettre de justification, elle admet des codirections avec d'autres universités françaises ou étrangères, de même qu'au sein de l'établissement. L'ED dispose d'un très bon budget annuel global (125 000 euros – d'une dotation pour la formation doctorale de 24 000 euros permettant la rémunération des formations), ainsi que d'une gestion administrative efficace.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue satisfaisant. D'une part, les délégués des départements de l'EDDS font part aux directeurs de ceux-ci, de manière informelle, des appréciations et attentes des doctorants. D'autre part, les formations dispensées sont évaluées dans le cadre de questionnaires, dont les taux de réponse sont en augmentation, bien que demeurant faibles (10 % en 2020-2021). Les réponses collectées sont analysées par le directoire de l'ED dans le cadre d'une réunion annuelle à l'occasion de laquelle il est décidé de reconduire (ou non) une formation ou d'en introduire d'autres suggérées par les doctorants. L'ED gagnerait toutefois à améliorer le taux de réponse aux questionnaires d'évaluation.

Conclusion

Points forts

- Une excellente cohérence disciplinaire.
- Un excellent adossement aux UR et à ses partenaires.
- Un excellent réseau de partenaires internationaux.
- Une très bonne préparation à la poursuite de carrière académique.
- Une formation utile à la gestion du stress et à la résilience.

Points faibles

- Des CSI organisés très tardivement (seulement à partir de la sixième année).
- Un suivi de l'insertion professionnelle des docteurs à améliorer.
- Une offre de mobilité sortante à encourager et à renforcer.

Recommandations

- Réunir les CSI sous forme d'entretiens de manière à détecter le plus tôt possible les difficultés et à prévenir les abandons.
- Renforcer le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs en explorant de nouvelles pistes afin d'améliorer les taux de réponse aux enquêtes, pour permettre à l'ED d'acquérir une vision globale des résultats d'insertion et de les exploiter afin d'accompagner au mieux les doctorants dans leur projet professionnel, en particulier non académique, et de valoriser le doctorat auprès de candidats potentiels et de ses partenaires.
- Encourager davantage et renforcer la mobilité sortante des doctorants afin de leur permettre de développer leurs propres réseaux internationaux.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DE MANAGEMENT PANTHÉON-SORBONNE (N° 559)

Établissements

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
École supérieure de commerce de Paris (ESCP)

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 559 École doctorale de management Panthéon-Sorbonne (EDMPS) est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée avec l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP). Elle est accréditée pour les domaines scientifiques Sciences de la société et Mathématiques et leurs interactions. Elle prépare au doctorat en Sciences de gestion et du management et au doctorat en Informatique. L'unité de recherche (UR) ESCP Research Institute of Management (ERIM) lui est rattachée ainsi que trois équipes d'accueil (EA) : le laboratoire (LAB) de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) Paris-Sorbonne, le Pôle de recherche interdisciplinaire en sciences du management (PRISM Sorbonne) et le Centre de recherche en informatique (CRI). La formation compte 189 doctorants et 91 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre bidisciplinaire de l'EDMPS est en parfaite adéquation avec le positionnement et la stratégie de l'établissement. Le périmètre de l'ED couvre deux domaines scientifiques distincts (relatifs aux sections 06 – Sciences de gestion et du management – et 27 – Informatique – du Conseil national des universités (CNU)), déclinés en deux disciplines de doctorat. Le doctorat en Sciences de gestion et du management est adossé à trois UR, parmi lesquelles une équipe d'accueil (l'ERIM, le LAB et le PRISM). Le doctorat en informatique et ingénierie des systèmes d'information est adossé au CRI. La formation doctorale mise en œuvre dans ce périmètre s'inscrit dans les orientations scientifiques et dans les priorités thématiques de l'établissement, notamment pour ce qui concerne les thématiques fortes des sciences des données et du développement durable. Des liens clairs sont établis entre la formation doctorale et les formations du 2^e cycle. Ainsi, un socle de doctorants de l'EDMPS est issu de formations de 2^e cycle de l'établissement (23 % en moyenne ces cinq dernières années), même si, en raison de l'attractivité de l'ED, près des trois quarts des doctorants proviennent d'autres établissements. Des séminaires de formation à la recherche sont dispensés en première année (M1) et deuxième année de master (M2). Les colloques organisés par l'EDMPS sont ouverts aux étudiants de M1 et M2. La formation doctorale intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et son contenu via les thèses interdisciplinaires : 50 % environ des thèses de l'EDMPS ont un caractère pluridisciplinaire, avec des sujets croisés entre l'informatique et les sciences de gestion. Avec la contribution des chaires de l'ESCP et de l'IAE, les doctorants ont accès à des manifestations scientifiques et professionnalisantes. La formation doctorale s'est appuyée ces dernières années sur le laboratoire d'excellence (LABEX) Régulation financière (REFI) et devrait bénéficier à l'avenir de l'alliance Una Europa dont les thématiques recouvrent en partie celles de l'ED pour ce qui concerne le développement durable et la science des données.

La structuration de la formation doctorale reflète de manière cohérente le rôle des UR, des composantes ainsi que du collège des écoles doctorales (CED) et crée une véritable valeur ajoutée pour les parties prenantes. L'ED assure, dans son périmètre, la mise en œuvre de la formation doctorale en coordination avec les UR et les quatre composantes rattachées à l'EDMPS (École de management de la Sorbonne (EMS), ESCP, IAE, unité de formation et de recherche (UFR) Mathématiques et informatique). Les directeurs des UR ainsi que deux représentants de chaque composante siègent au conseil de l'ED qui se réunit sur une base mensuelle. L'EDMPS assure également sa fonction en coordination avec le CED. L'école s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats avec les UR au sein du conseil de l'ED et articule par ailleurs ses missions avec ses partenaires au sein du CED.

La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche de grande qualité et offrant une large variété de choix aux doctorants. L'offre de formation doctorale est construite en concertation avec les différents membres de l'ED et avec le CED. Son vote en conseil de l'ED assure sa cohérence scientifique avec les différentes parties impliquées susmentionnées qui siègent au sein de ce conseil. Les enseignants-chercheurs (EC) et les chercheurs associés à l'ED participent à la formation doctorale en assurant la plupart des cours dispensés au sein de l'ED. Une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique (20 heures) est suivie par tous les doctorants de l'EDMPS. La sensibilisation à cette thématique est par ailleurs assurée au sein des quatre UR associées à l'ED dans le cadre de séminaires mensuels de recherche. La formation par la recherche des doctorants s'appuie sur leur participation aux activités et à la production scientifique de leurs UR de rattachement, pendant la thèse (présentation régulière de l'état d'avancement des travaux dans le cadre des séminaires de recherche des UR, incitations à la communication dans des colloques de référence ainsi qu'à la publication dans des revues scientifiques classées – ces trois activités donnant lieu à l'attribution de crédits ECTS) et après la thèse (statut de docteur associé dans l'UR d'origine automatiquement accordé pendant un an, renouvelé à la demande). La formation doctorale s'inscrit dans une perspective de science ouverte dans le cadre de laquelle les modalités de dépôt des thèses et des travaux des doctorants et docteurs sont suivies et accompagnées par le responsable administratif de l'EDMPS. Les thèses déposées dans des archives ouvertes (choix du doctorant) représentent un tiers des thèses soutenues par an et sont consultables sur les sites : Theses.fr, Hal thèses et Dart Europe. Celles en accès restreint sont consultables dans les bibliothèques Pierre Mendès France et Cujas.

La formation doctorale s'appuie sur une très bonne politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat. Elle prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses objectifs, comme le reflètent le parcours doctoral *Théories et pratiques de la mode* et les différentes chaires des UR associées à l'ED. La formation doctorale est en effet liée aux partenaires sociaux, économiques et culturels via les chaires et le parcours *Théories et pratiques de la mode*. Celui-ci n'est pas une création propre à l'EDMPS. Plusieurs ED, en particulier celle d'*Histoire de l'art*, sont associées à ce parcours. Cette proximité crée un contexte favorable à l'employabilité des docteurs dans des domaines tels que le développement durable, l'intelligence artificielle, ou encore la transformation digitale des organisations. Elle prépare à la carrière d'EC, propose des cours visant à favoriser l'insertion professionnelle quel que soit le secteur, et offre une formation spécifique à l'entrepreneuriat avec un cours de spécialisation proposé par l'ESCP. L'ED accueille de manière quasi exclusive des doctorants, qui bénéficient d'un financement, avec une variété de profils (allocations de recherche, thèses sous Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), professeurs agrégés du secondaire (PRAG)).

La formation doctorale est ouverte à l'international via les partenariats de l'EDMPS, mais intègre peu de mobilités sortantes. La formation doctorale s'appuie sur des partenariats internationaux renommés, conclus dans le périmètre de l'ED. La part des doctorants internationaux est d'un quart. Malgré un important soutien financier du CED pour favoriser les mobilités, la formation doctorale intègre très peu de mobilités sortantes des doctorants. L'internationalisation de la formation doctorale a été liée au LABEX REFI, commun à l'EDMPS et à l'ESCP, et passe à l'heure actuelle par l'alliance Una Europa regroupant 11 universités européennes et dont les points forts thématiques recouvrent en partie ceux de l'ED.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale définit et met en œuvre de manière collégiale, transparente et cohérente les contenus et les méthodes de formation. Elle définit les compétences visées en lien avec les contenus et méthodes dans le cadre des conseils mensuels de l'ED. La validation annuelle des crédits ECTS traduit l'acquisition de compétences. La formation doctorale est construite en cohérence avec les segments professionnels des deux représentants du monde socio-économique au sein du conseil de l'ED, avec l'Institut français de la mode, et avec les acteurs du monde managérial dans le cadre des chaires des UR associées à l'ED. Le portfolio de compétences des doctorants de l'EDMPS correspond, d'une part, à la fiche du parcours doctoral récapitulant toutes les activités qu'ils ont réalisées avec les crédits ECTS correspondants, d'autre part, aux comptes-rendus annuels de leur comité de suivi individuel (CSI).

Les règles d'admission en doctorat sont transparentes et explicitement définies par l'ED, les doctorants bénéficiant de conditions d'accueil de qualité. Les règles de recrutement des doctorants sont définies par l'EDMPS et associent ses UR de rattachement. Elles reposent principalement sur le projet scientifique et le profil du candidat. On peut regretter que la politique de financement des thèses ne soit pas mentionnée dans le dossier, notamment la procédure d'attribution des contrats doctoraux ministériels. L'accueil des doctorants

s'appuie sur l'organisation de plusieurs événements dédiés, qui tiennent compte de la diversité des publics accueillis (diverses langues, différents jours et créneaux horaires).

Les doctorants bénéficient d'un accompagnement de qualité, qui repose sur les CSI, sur des procédures d'encadrement complémentaires et sur un dispositif de soutien financier efficace. Les CSI sont organisés chaque année dès la première année de thèse, conformément aux dispositions réglementaires (quatre CSI par thèse en moyenne pour une durée moyenne des thèses de quatre ans). Le CSI se compose de deux enseignants-chercheurs (EC) appartenant à l'UR du doctorant. L'encadrement des doctorants s'effectue également à travers des procédures complémentaires, telles que l'évaluation annuelle de leur état d'avancement, supervisée par les UR et l'ED. Les doctorants bénéficient également d'un soutien financier conséquent, avec la prise en charge complète de leur mobilité scientifique. Plus de 80 % des doctorants de l'ED ont ainsi bénéficié d'un soutien financier en 2021-2022. En outre, l'EDMPS a défini des règles de soutenance de thèse rigoureuses, appuyées par plusieurs initiatives efficaces, comme la mise en place d'une présoutenance faisant intervenir les rapporteurs.

Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux, notamment grâce à la présence de nombreux enseignements en anglais et dispensés en visioconférence. Les doctorants internationaux bénéficient de plusieurs formations dispensées en anglais, spécifiques à la discipline (plus d'un tiers des formations). Près de 200 heures de cours dédiées à la communication scientifique sont également proposées, dans trois langues étrangères. L'offre de formation propose également plusieurs modalités de suivi (présentiel/visioconférence) pour les formations, ce qui facilite l'accès des publics distants. En 2021-2022, plus de 30 % des doctorants ont assisté à une formation en visioconférence. Enfin, la mobilité sortante des doctorants de l'EDMPS, qui repose sur les partenariats développés par l'ED ou l'établissement, est assurée par un dispositif de soutien financier, mais le dossier d'autoévaluation ne mentionne pas combien de doctorants en bénéficient ni quel est le montant moyen alloué par personne.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux met en évidence la stabilité de l'attractivité du doctorat de l'EDMPS. L'information sur la formation doctorale visant à améliorer sa visibilité et son attractivité passe par le site Internet bilingue (Français/Anglais) de l'ED, très complet et clair, et par les réunions d'information dès le M1. La formation doctorale mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des doctorants. Celles-ci s'avèrent constantes sur les cinq dernières années.

La performance de la formation doctorale, mesurée par la durée moyenne des thèses, démontre l'existence de dispositifs d'accompagnement et d'aménagement efficaces du parcours du doctoral. La durée moyenne des thèses ces cinq dernières années, trois à quatre ans pour une thèse à temps complet, quatre ans et 10 mois pour une thèse à temps partiel, suggère que les dispositifs d'accompagnement du parcours du doctorant contribuent à son bon déroulement. Ainsi, le nombre d'abandons reste faible : 7,8 en moyenne sur les cinq dernières années. On notera que sur la même période, le nombre moyen de césures demandées et accordées est de 3,4.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs de l'EDMPS est réalisé par les quatre partenaires de l'ED et fait l'objet d'une communication en interne, auprès des doctorants, des étudiants de master et des EC, ainsi qu'en externe. Le parcours professionnel des docteurs est mesuré à partir d'enquêtes réalisées ces cinq dernières années par les quatre partenaires de l'ED. La question de l'homogénéité des enquêtes se pose. Par ailleurs, le taux de réponse est hétérogène selon les enquêtes (variant de 0 à 39 réponses selon les enquêtes et les années). Les résultats du devenir des docteurs sont analysés et communiqués dans une perspective de valorisation du doctorat auprès des étudiants de M1 et de M2, des doctorants de l'EDMPS, des EC des partenaires de l'EDMPS, des EC d'autres établissements et d'acteurs du monde socio-économique lors des conférences et débats organisés dans le cadre des chaires.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est soutenue par la politique de l'établissement en matière d'allocation des moyens, mais l'absence de locaux spécifiques dédiés à l'ED est à souligner. La politique de l'encadrement doctoral définie dans le périmètre de l'ED répond à des critères clairs relatifs au nombre de thèses dirigées par EC, à la langue de rédaction et à la codirection de thèse par des EC non titulaires de l'habilitation à diriger des

recherches (HDR). Ces critères sont partagés lors des différentes réunions d'information et disponibles auprès des secrétariats des quatre partenaires de l'ED. Le budget de l'ED relevant de l'établissement s'élève à 38 000 euros pour la période 2021-2022, l'information n'étant pas précisée dans le dossier pour ce qui concerne les années précédentes. L'ED ne dispose pas de locaux spécifiquement dédiés, ce qui est regrettable pour son fonctionnement au quotidien. La dimension internationale des encadrants de l'ED passe par les cotutelles, les directeurs de thèse situés à l'international et la part des EC internationaux dans l'équipe enseignante de l'ED. Les formations de l'ED à l'éthique et à l'intégrité scientifiques de l'ED sont ouvertes aux encadrants. La formation à la direction de thèse passe par un échange de bonnes pratiques dans le cadre des UR. La formation doctorale dispose de moyens financiers de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, de l'IAE ainsi que de l'ESCP, qu'elle utilise au regard de ses objectifs et de ses résultats dans le cadre des conseils de l'ED.

La formation doctorale s'appuie sur l'évaluation des enseignements réalisée par les doctorants et est analysée au conseil de l'ED dans une perspective d'amélioration continue. L'ED organise l'évaluation de la formation doctorale par les doctorants qui s'expriment par le biais d'un questionnaire sur les formations qu'ils ont suivies. L'ED analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale au sein de son conseil qui, en fonction des cours plébiscités et des manques, décide des évolutions à apporter.

Conclusion

Points forts

- Une grande richesse du catalogue de formation de l'ED, impliquant les différents partenaires et défini de manière collégiale.
- Une forte identité et une bonne attractivité de l'ED.
- Des règles et un processus de recrutement des doctorants homogènes et transparents.
- Des réunions mensuelles du conseil de l'ED favorisant le caractère collégial des prises de décision.
- Un processus de présoutenances systématiques garantissant la qualité des thèses.

Points faibles

- Une hétérogénéité dans les enquêtes sur le suivi du devenir des docteurs que les quatre partenaires de l'ED s'efforcent de mettre en place, en l'absence d'un suivi organisé à l'échelle de l'établissement.
- Un faible nombre de mobilités sortantes des doctorants alors que les financements existent.

Recommandations

- Mettre en place une cellule dédiée au suivi des doctorants avec un pilotage central au niveau de l'établissement.
- Mettre en place une incitation à la mobilité sortante des doctorants, telle que l'affectation d'un nombre conséquent de crédits ECTS.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉCONOMIE PANTHÉON-SORBONNE (N° 465)

Établissements

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
École normale supérieure - Université Paris Sciences & Lettres (ENS-PSL)
École nationale des ponts et chaussées (ENPC)

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 465 Économie Panthéon-Sorbonne est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est co-acréditée avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École normale supérieure - Université Paris Sciences & Lettres (ENS-PSL) et l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC). Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences de la société. Elle couvre les différents champs de l'économie et est ouverte à d'autres disciplines comme l'histoire, les mathématiques, la philosophie ou la psychologie. Cinq unités mixtes de recherche (UMR) lui sont rattachées : Centre d'économie de la Sorbonne (CES), Paris Jourdan sciences économiques (PJSE), Développement et sociétés (D&S), Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES) et Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP), ainsi qu'une équipe d'accueil (EA) : Philosophie, histoire et analyse des représentations économiques (PHARE), et l'unité de recherche (UR) Unité de démographie économique (UR9) de l'Institut national d'études démographiques (INED). La formation compte 294 doctorants et 149 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne s'inscrit dans une logique disciplinaire répondant aux choix stratégiques de l'établissement. Les thématiques de recherche ainsi que les choix de formations s'inscrivent dans la continuité des masters de l'établissement, qui finance de manière stable, via les contrats doctoraux, un tiers des thèses. Cette stratégie d'établissement se retrouve également dans la politique de recrutement de l'ED, qui s'assure des acquis et des compétences des doctorants inscrits en privilégiant les étudiants diplômés des établissements co-acrédités et en encourageant un équilibre entre les thèmes de recherche et de masters de ces établissements. L'ED ne dispose pas d'indicateurs de suivi des jurys de thèse pluridisciplinaire, mais elle les encourage (en proposant par exemple à des philosophes, historiens ou mathématiciens de participer à certains jurys de thèse) et accueille des doctorants travaillant sur des sujets de thèse par essence pluridisciplinaires (sans pour autant avoir de doctorant inscrit dans deux ED de disciplines différentes). Parmi les titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), certains co-encadrent des thèses d'autres disciplines (en psychologie et dans le cadre du laboratoire d'excellence (LABEX) Ouvrir la science économique (OSE) tout particulièrement). Des cours qui seraient de nature strictement pluridisciplinaire ne sont pas proposés pour le moment.

La formation doctorale de l'ED s'inscrit en cohérence avec les choix d'organisation de l'établissement et suscite une réelle valeur ajoutée en coordonnant les missions de ses divers partenaires. La formation doctorale se fonde en effet sur une étroite coopération entre les directions des différentes UR rattachées à l'ED qui proposent, en concertation avec les unités de formation et de recherche (UFR), les cours et les séminaires (y compris ceux assurés par des professeurs invités). Les directions des UR sont représentées de manière proportionnelle (en fonction du nombre d'encadrants titulaires d'une HDR) au conseil de l'ED et les représentants des établissements participent au bureau ainsi qu'au processus décisionnel de l'ED. Bénéficiant de fortes fertilisations croisées entre les nombreux partenaires (UR, UFR, établissements diplômants, partenaires internationaux), l'ED est capable d'offrir de nombreux supports de formation doctorale (cours fondamentaux, à la Paris School of Economics (PSE), l'UFR Économie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et tout particulièrement, comme l'ont montré les auditions, séminaires et

conférences, cours professionnalisants, missions d'expertise et de pédagogie y compris à l'international). D'autres formations scientifiques et professionnalisantes organisées en relation avec des partenaires sont proposées par les collèges des écoles doctorales ou des établissements eux-mêmes (le rôle des LABEX et des écoles universitaires de recherche (EUR) comme l'EUR Paris Graduate School of Economics (PGSE) est à noter). Ainsi un rôle fondamental de l'ED consiste à coordonner ces différentes activités en travaillant sur les différentes formes de mutualisation et en communiquant auprès des doctorants. Elle encourage aussi les échanges réguliers entre les services administratifs de l'ED et les établissements co-acrédités et met en relation les différents CED concernés afin de partager les informations sur les offres et les financements de formation doctorale.

La formation doctorale à et par la recherche permet aux doctorants d'élaborer des travaux de recherche de qualité et peut être encore développée en matière de suivi des formations à l'intégrité scientifique et de dispositifs encourageant la science ouverte. L'offre de formation est très diversifiée (cours de deuxième année de master (M2), cours doctoraux spécifiques et cours mutualisés au niveau des CED). Et les doctorants ont, de manière exceptionnelle, la possibilité de suivre des cours et/ou séminaires externes qui débordent du périmètre de l'offre de l'ED. Les décisions et les arbitrages de formation se font entre les doctorants, les directeurs de thèse et les conseils des UR et doivent être approuvés par la direction de l'ED. Le contenu est déterminé en collaboration avec les UR qui définissent les thématiques prioritaires ainsi que l'organisation et la rotation des enseignements. Bénéficiant du soutien de plusieurs tutelles, l'ED peut proposer de multiples formations qui sont majoritairement assurées par des chercheurs. La participation des doctorants à la vie scientifique des UR est assidue, comparable à celles des chercheurs permanents (financement des thèses, accès aux séminaires, à un bureau et aux ressources documentaires numériques et physiques avec financement additionnel et mobilités potentielles pour certaines demandes bibliographiques). En matière de formation à l'éthique, des Massive Open Online Courses (MOOC) de formations proposées par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont ouverts aux doctorants sans observer pour autant de caractère obligatoire. Une sensibilisation est simplement effectuée par l'ED depuis la rentrée universitaire. De même, les dépôts de thèses et de travaux des doctorants ne s'inscrivent que partiellement dans une démarche de science ouverte. Si les thèses doivent être déposées au service commun de documentation, il apparaît que l'archivage ouvert des thèses (50 % en 2022) n'est pas complet en dépit de campagnes de sensibilisation et d'incitation (*via* la plateforme Hyper article en ligne (HAL)) réalisées par la direction de l'ED.

La formation doctorale développe une politique de professionnalisation principalement dans le domaine académique et vers le secteur privé en matière de financements et d'insertion professionnelle. Afin de valoriser le doctorat, l'ED diversifie les sources de financement en encourageant les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et les financements portés par des partenaires socioéconomiques (parmi lesquels l'on retrouve des entreprises, des collectivités ou des institutions comme la Banque de France ou la Direction générale du Trésor). Les sujets traités répondent alors explicitement aux « besoins pratiques » de ces partenaires, ce qui facilite l'insertion professionnelle, y compris en tant que chercheur. Afin de veiller à la bonne adéquation entre les actions de l'ED et les besoins des partenaires socioéconomiques, ceux-ci sont représentés au sein de son conseil. Certains programmes permettent également d'appuyer ses relations (notamment le programme doctoral de PSE « Entreprises et société »). En ce qui concerne l'insertion professionnelle académique, l'ED fait une distinction entre les doctorants souhaitant intégrer les institutions françaises (en accompagnant les doctorants vers une première publication rapide répondant aux exigences du Conseil national des universités (CNU)) et ceux souhaitant intégrer les institutions scientifiques internationales (en accompagnant les doctorants vers la défense d'un « job market paper » via des procédures sélectives). Afin de contribuer à l'amélioration de l'expérience professionnelle des doctorants, l'ED demande habituellement l'obtention d'un financement avant l'inscription en première année, ce qui passe, d'une part, par la diversification des financements (contrats doctoraux, CIFRE, bourses étrangères, partenariats économiques, cotutelles et LABEX). D'autre part, elle encourage les missions d'enseignement et d'expertise dans une entreprise ou une administration (par le biais notamment d'équivalences de formation doctorale).

La formation doctorale de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne est fortement internationalisée. Cette internationalisation se retrouve dans le grand nombre d'étudiants internationaux et de cotutelles. Ainsi, 50 % des doctorants sont de nationalité étrangère et près de 10 % du total de doctorants inscrits sont en cotutelle internationale. L'ED repose également – parfois par le biais des UR – sur plusieurs partenariats internationaux comme le programme European Doctorate in Economics – Erasmus Mundus (EDEEM), le programme Quantitative Economics Doctorate (QED) ou encore le European Doctoral Program (EDP) dans le cadre notamment de l'EUR PGSE (ce programme inclut une mobilité de six mois au sein d'une université étrangère). L'ED organise en collaboration avec les CED les projets de mobilité par le biais de financements dédiés (en interaction avec les UR qui en financent une partie ; le budget par doctorant est par ailleurs supérieur à 300 euros), d'équivalences de crédits ECTS et de participation aux commissions de financement des CED. Elle met également en œuvre une procédure permettant de développer la

participation à des congrès internationaux de haut niveau, ceux des plus grandes associations internationales d'économie et ceux facilitant l'insertion professionnelle internationale des docteurs. Dans les faits, cette politique se caractérise notamment par une augmentation des candidatures aux postes ouverts aux États-Unis. Néanmoins, les auditions ont montré que les doctorants internationaux peuvent avoir des difficultés de compréhension des règles académiques nationales, mais aussi du fonctionnement des universités françaises (sollicitation d'un directeur de thèse, attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), qualification par le CNU, etc.), si bien que des actions de communication ciblées paraissent nécessaires en la matière.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale développe des contenus de formation variés qui valorisent les compétences des doctorants, mais ne définit pas leur correspondance avec les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'ED propose une formation tant académique que professionnelle afin de permettre l'insertion professionnelle des docteurs à la fois dans le privé et dans la fonction publique. Sur les 180 crédits ECTS, 150 crédits ECTS sont dédiés à la rédaction de la thèse et aux activités associées (dont les comités de suivi individuel (CSI) et les comités de thèse) et 30 crédits ECTS sont consacrés aux activités de formation (20 crédits ECTS) et aux activités d'ouverture (10 crédits ECTS). Il est à noter un déséquilibre entre ces deux unités d'enseignement. Si les doctorants reçoivent une feuille de route visant à vérifier l'avancement des formations et un guide du doctorant leur présentant les différentes formations, ce déséquilibre pourrait pénaliser les insertions professionnelles non académiques. L'insertion dans la sphère universitaire est l'objectif prioritaire de l'ED, qui utilise l'expérience au CNU de ses encadrants pour atteindre cet objectif d'insertion académique. L'ED utilise aussi ses partenariats pour faire remonter les compétences dont ont besoin les acteurs du monde socio-économique. La réalisation des portfolios se mesure dans l'ED par les fiches individuelles. Mais il semble que peu d'initiatives ont été entreprises afin de faire émerger une logique de compétences basée sur les portfolios (16 % des doctorants ont développé un portfolio de compétences). Il apparaît que les doctorants méconnaissent, fort majoritairement, ce qu'est la logique du portefeuille des compétences doctorales.

Les doctorants bénéficient de conditions d'admission et d'accueil de qualité, mais un effort d'homogénéisation des règles de financement des thèses, qui sont peu homogènes selon les situations, doit être effectué. Les règles et les procédures de recrutement émanent du conseil de l'ED, au sein duquel sont bien représentées les UR. La procédure d'admission et d'admissibilité des candidats est claire, rigoureuse et efficace. Mais l'on observe une certaine hétérogénéité entre les UR. En effet, certains aménagements permettent à des UR d'inscrire en thèse des doctorants sans financement (quoiqu'il faille noter que peu et de moins en moins de doctorants n'ont pas de financement : un à deux doctorants par an), d'autres de participer à des programmes doctoraux distincts (le parcours doctoral de la fondation scientifique de PSE) avec des équivalences de parcours. Les doctorants qui ne participent pas au parcours doctoral de PSE souhaiteraient pouvoir assister à des cours de ce programme. Pour certains, l'offre de formations fondamentales en économie est jugée insuffisante, indépendamment du parcours doctoral de PSE. Les procédures de recrutement hors contrats doctoraux sont claires et relèvent des missions du conseil d'admission. L'ED gère au « cas par cas » les conditions spécifiques d'accueil de certains doctorants afin de prendre en compte la diversité des publics (en étroite relation avec les UR). Le bureau ainsi que deux représentants des doctorants sont mobilisables en cas de difficultés particulières rencontrées par un doctorant.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement rigoureux et de qualité. L'ED met en œuvre des comités de thèse ainsi que des CSI qui, depuis l'année universitaire 2022-2023, doivent se réunir chaque année, et ce dès la première année. Il est pertinent de faire coexister deux objectifs complémentaires : le suivi de l'avancement scientifique de la thèse et le suivi des conditions humaines, matérielles et conflictuelles de la thèse. S'ajoute à ces deux dispositifs l'obligation d'organiser une présoutenance de thèse. Pour le moment, le comité de thèse s'affirme comme le dispositif central de suivi ; un effort de pédagogie sur la visée du CSI est nécessaire pour les doctorants. L'ED développe une stratégie visant à ramener à trois ans la durée de thèse « normale » pour les doctorants. Pour ce faire, elle a durci la procédure de décision sur les demandes de dérogation. L'ED accompagne les doctorants dans le financement des missions et des soutenances de thèses (via deux enveloppes budgétaires accordées par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour les doctorants inscrits dans l'établissement et peut, en fonction de la situation budgétaire des UR, demander à celles-ci de contribuer à ces financements). Les doctorants non inscrits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne disposent de financements alternatifs. Deux difficultés se présentent pour l'ED. La première consiste à composer avec des UR de tailles et donc d'assises budgétaires très hétérogènes. La seconde réside dans la difficulté à retrouver une mobilité des doctorants comparable à celle qui prévalait avant la pandémie de la Covid-19. L'accompagnement des doctorants dans la promotion de bonnes pratiques éthiques relève des CED, des UR

et des établissements. Les règles de soutenance sont arrêtées en conseil de l'ED et doivent être coordonnées avec celles des ED de mathématiques et de management.

L'ED développe des dispositifs de formation adaptés aux doctorants internationaux. Plusieurs initiatives permettent de développer les mobilités sortantes (échanges avec les partenaires internationaux, reconnaissance de crédits ECTS et aides financières). Les mobilités entrantes s'appuient sur les capacités d'accueil des UR. Il est à noter que la langue principale de l'ED est l'anglais. Les cours, séminaires et conférences sont très majoritairement en anglais. Il en est de même de la langue de rédaction des thèses. L'ED accueille ainsi de nombreux doctorants internationaux et paraît très internationalisée dans son fonctionnement. Pour les étudiants en mobilité internationale, seule la formation à l'éthique est disponible en ligne. En fonction des mobilités sortantes en cours, il pourrait être nécessaire d'ajouter certaines formations bimodales (à la fois en présentiel et à distance).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

La formation doctorale dispensée dans le cadre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne est très attractive à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, mais peu d'outils ont été développés pour évaluer l'évolution de cette attractivité. L'attractivité de l'ED repose principalement sur la grande qualité des chercheurs et des établissements qui la composent. Par exemple, l'ED accueille PSE, qui est la première école d'économie européenne (selon le classement *Research Papers in Economics* (REPEC)). L'ED a eu la volonté récente d'accroître la sélection des doctorants (les effectifs de l'ED étaient de 500 doctorants avant de se stabiliser à 300 doctorants) afin d'améliorer les conditions d'accueil et la qualité des encadrements (en demandant par exemple un financement dédié à la thèse ; 50 % des doctorants étaient financés par contrat dédié en 2022, indépendamment des financements salariaux). Il serait néanmoins nécessaire de développer des outils permettant d'apprécier l'évolution de l'attractivité de l'ED en proposant des statistiques sur la part de doctorants issus de l'établissement, d'autres universités françaises ou d'universités étrangères. De manière factuelle, il apparaît que l'ED reçoit un grand nombre de candidatures annuelles ainsi que de nombreux financements de thèse. Les auditions des doctorants ont montré la grande réputation dont jouit l'établissement et ses composantes. Toutefois, dans un contexte de compétition internationale (notamment avec les grandes universités états-unies), il est important de communiquer et de valoriser la qualité de la formation doctorale de l'établissement dans ses formations de licences et de masters, mais aussi à l'échelle internationale. De même, il est nécessaire de développer des spécialités spécifiques et fédératrices afin d'accroître le sentiment d'identité collective.

L'ED Économie Panthéon-Sorbonne a développé des dispositifs d'accompagnement des doctorants permettant d'accroître la performance de la formation doctorale, mais peu d'éléments du dossier d'autoévaluation permettent d'apprécier la prise en compte des aménagements vers les publics spécifiques. Les doctorants bénéficient d'excellentes conditions matérielles ainsi que d'un double suivi annuel (scientifique et humain) permettant d'évaluer les avancées et les besoins des doctorants. De même, les nouvelles procédures de recrutement, plus strictes, ont permis de réduire le nombre d'abandons de thèse (de 14 en 2018-2019 à 7 en 2021-2022) et de raccourcir la durée de thèse (quatre ans en moyenne ; plus de 60 % des doctorants sont inscrits en première, deuxième ou troisième année).

En l'absence de données d'insertion mises à disposition par l'établissement, l'ED Économie Panthéon-Sorbonne n'a pas assuré le suivi du devenir professionnel des docteurs afin de mettre en œuvre un dispositif d'amélioration de sa formation doctorale. En effet, en dépit des efforts consentis, l'ED ne dispose pas de suivi particulier de la qualité du parcours et du devenir professionnels des docteurs. Ainsi, aucune communication ne peut être proposée sur l'analyse des insertions et des cohortes permettant de montrer l'attractivité de la formation en termes professionnels.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

L'ED Économie Panthéon-Sorbonne bénéficie d'un soutien fort des établissements en matière de ressources humaines et d'allocation des ressources. La formation doctorale repose sur des règles d'encadrement claires et partagées dans la mesure où elles sont élaborées en collaboration avec les UR et les établissements. Parmi ces règles, de nouveaux critères ont permis, à partir de 2017, de réduire le nombre maximum d'encadrements à cinq nouveaux doctorants et de ne pas dépasser huit doctorants au total (le taux d'encadrement est de 50 %). La formation doctorale est parfois amendée en collaboration avec ces partenaires en fonction des

nouveaux projets académiques internationaux. En 2021 l'ED a développé un dispositif permettant à de jeunes chercheurs souhaitant candidater à l'HDR de co-encadrer des thèses (dans la limite de deux co-encadrements). L'ED dispose d'un poste de gestionnaire financier à temps complet dont les activités administratives sont variées. Pour autant, le personnel administratif semble être sous-dimensionné en regard des impératifs de gestion de l'ED.

L'ED Économie Panthéon-Sorbonne ne s'appuie pas sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue de la formation doctorale. Il est nécessaire de développer des dispositifs d'évaluation de la formation doctorale par les doctorants afin de proposer, le cas échéant, des actions correctives permettant de faire progresser cette formation.

Conclusion

Points forts

- Une logique d'excellence scientifique partagée par les différents acteurs.
- Un fort rayonnement scientifique, en raison de co-accréditations et d'UR associées de grande qualité.
- Une fédération de différents acteurs (UR, CED, composantes) dans ses instances de décision, ce qui suscite de fortes fertilisations croisées en matière de collaborations scientifiques.
- Des procédures de sélection et des dispositifs d'accompagnement scientifique rigoureux qui suscitent l'insertion professionnelle académique des doctorants (y compris à l'international) et qui permettent aux doctorants d'avoir un véritable « statut » de chercheurs.
- Une offre de formation doctorale riche et diversifiée basée sur de nombreux partenariats académiques et socio-économiques.
- Une forte internationalisation (un grand nombre de cotutelles et l'anglais comme langue principale).
- Des financements doctoraux riches et variés et de multiples partenariats publics et privés, nationaux et internationaux.

Points faibles

- Une absence de dispositifs de suivi du devenir professionnel des docteurs.
- Une trop faible assimilation du rôle des CSI par les doctorants.
- Une absence de dispositifs d'évaluation de la formation doctorale par les doctorants.
- Trop peu de doctorants possédant un portfolio de compétences.
- Un manque d'harmonisation des exigences d'inscription en matière de financement (certaines UR demandant des financements obligatoires, d'autres ne les demandent pas).

Recommandations

- Mettre en œuvre un suivi du devenir professionnel des docteurs et des outils permettant d'évaluer l'évolution de l'attractivité de l'ED.
- Développer la logique des CSI auprès des doctorants.
- Proposer une évaluation de la formation doctorale par les doctorants.
- Développer le rôle des portfolios afin de valoriser les compétences acquises dans la formation doctorale.
- Faire du financement de thèse une condition nécessaire à l'inscription, quelle que soit l'UR de rattachement.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE GÉOGRAPHIE DE PARIS (N° 434)

Établissements

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Sorbonne Université
Institut national d'études démographique (INED), associé

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 434 Géographie de Paris est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est co-acréditée avec Sorbonne Université. Elle est accréditée pour les domaines scientifiques Sciences humaines et humanités et Sciences de la société. À l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle couvre les champs de la géographie, de l'aménagement, de la démographie et de la sociologie, et à Sorbonne Université elle offre cinq spécialités : Aménagement et urbanisme ; Géographie politique, économique, sociale et culturelle ; Géomorphologie, reliefs, dynamiques de la surface, risques ; Ressources, environnement et sociétés, et Pays en développement. Cinq unités mixtes de recherche (UMR) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, partagées avec d'autres établissements, lui sont rattachées : Développement et sociétés, Géographie-cités, Laboratoire de géographie physique – environnements quaternaires et actuels (LGP), Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) et Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), ainsi que deux équipes d'accueil (EA) de cette université : Centre de recherches de l'Institut de démographie de l'université Paris 1 (CRIDUP) et Équipe interdisciplinaire de recherches sur le tourisme (EIREST), et deux unités de recherche (UR) de l'INED : Fécondité, familles, conjugalités et Mobilités, parcours et territoires. Une UR de Sorbonne Université, Laboratoire médiations – sciences des lieux, sciences des liens, lui est également rattachée. La formation compte 201 doctorants et 74 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Géographie de Paris répond à la stratégie de l'établissement par ses formations et son excellence disciplinaire. L'ED était portée par trois universités lors de la précédente évaluation du Hcéres. Dans son nouveau périmètre resserré (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université – seule ED disciplinaire co-acréditée entre les deux universités – avec l'INED associée), elle reste pluridisciplinaire autour de disciplines demeurant proches (géographie, urbanisme, aménagement, démographie, sociologie), au sein d'UR dont la plupart sont pluriétablissements et dont aucune ne domine l'ED. Les doctorats restent néanmoins souvent monodisciplinaires, sauf rares codirections soutenues par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ce qu'a confirmé l'audition. C'est plutôt au niveau des UR que la pluridisciplinarité se met en place. Les disciplines de l'ED la portent « naturellement » vers l'intégration des enjeux du développement durable : sujets de thèse et expertise d'un membre extérieur du conseil de l'ED, mais dont l'action n'est pas précisée dans le dossier. Les modules de formation sont souvent (le nombre n'est pas précisé) pluridisciplinaires. Pour Sorbonne Université, l'ED participe pleinement à l'axe « Coopérer avec les pays en développement ». Les liens avec la dizaine de mentions de master mentionnées ne sont pas précisés et les actions de médiation et les manifestations scientifiques se font – hormis la journée d'étude des doctorants – au sein du collège des écoles doctorales (CED) ou des UR (sans précision).

La structuration de la formation doctorale de l'ED Géographie de Paris est fondée sur la formation commune aux CED de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sorbonne Université, ainsi que sur le développement d'une formation propre resserrée. Sans partenariat académique ou socioprofessionnel spécifique, les formations sont proposées annuellement par l'ED après appel d'offres. Les collaborations avec d'autres ED sont réduites (parfois, car elles rencontrent trop de succès), des cours de master peuvent être validés. L'élaboration de l'offre de formation se fait de manière conjointe entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sorbonne Université. Le site Internet est commun et la gestion est effectuée par un membre du personnel de Sorbonne Université.

La formation doctorale à et par la recherche est bien structurée et s'inscrit dans une perspective encore perfectible de science ouverte. Depuis 2023 l'approche par compétences sert de base à la constitution du portfolio, qui comprend depuis 2022 la formation obligatoire à l'éthique (on demande aux doctorants de suivre le Massive Open Online Course (MOOC) de Bordeaux pour l'instant). L'ED valide depuis peu la participation aux séminaires et projets de recherche des UR. La présence de la plus grande bibliothèque de géographie de France est un atout. Par ailleurs, un article et une communication (tous deux à comité de lecture) sont obligatoires pour pouvoir soutenir, sans qu'il y ait besoin d'une course aux publications, ce sur quoi insiste justement l'ED. Les enseignants-chercheurs (EC) et les doctorants participent à la mise en place de l'offre de formation doctorale. Les doctorants présents lors de la visite la voient toutefois plus comme un palliatif à l'absence de propositions de la part des EC. Les liens avec le CED passent par l'offre de formation (complémentaire de celle de l'ED), ainsi que par le processus d'autoévaluation mené dans le cadre du Hcéres et le déploiement de l'outil Accès doctorat unique mutualisé (ADUM), bien organisé et pour lequel l'ED est l'une des trois ED « pilotes ». Les doctorants sont sensibilisés à la science ouverte, par des mesures d'information et d'incitation au dépôt des travaux sur des supports en facilitant l'accès, mais sans formation spécifique (elle est envisagée). 78 % des thèses sont mises en ligne (2017-2022), mais les chiffres varient trop d'une année l'autre (entre 66 % et 91 %).

La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation fondée surtout sur le CED, mais la poursuite de carrière reste centrée sur l'enseignement (à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et la recherche et le nombre de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) reste encore modeste. 43 % des doctorants sont internationaux (provenant d'une université étrangère), ce qui traduit une ouverture, mais sans réelles collaborations avec l'ED. De même, il y a peu de liens avec le territoire francilien (10 % des sujets seulement, peu de financements, aucune CIFRE) et aucune précision dans le dossier sur les liens des doctorants internationaux avec leur territoire d'origine. Le nombre de thèses CIFRE est assez faible (13 sur 200 doctorants), de même que les liens avec les professionnels hormis les membres du conseil de l'ED. On ne sait pas si cela est dû à la dilution de l'information sur ces sujets à Paris, dotée en outre de très nombreuses universités, comme l'affirme la direction de l'ED lors de l'entretien. Le nombre de doctorants au financement spécifique varie beaucoup (de 25 % à 45 %) et s'élève à 27 % en 2021-2022. Il reste ainsi de nombreux doctorats non financés (de l'ordre de 30 %) – ce qui est certes souvent le cas en Sciences humaines et sociales (SHS) – ce qui peut influer sur la durée de la thèse et conduire à des abandons, particulièrement pour les doctorants venant des pays en développement. Les abandons restent néanmoins plutôt rares, ce qui est un point positif témoignant du bon accompagnement des doctorants. Une formation est offerte pour la candidature au Conseil national des universités (CNU) et des missions d'enseignement sont systématiquement proposées à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, mais pas à Sorbonne Université. Toutefois seuls environ 8 % des doctorants effectuent une mission complémentaire, ce qui est inférieur à la moyenne des ED de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'ouverture à l'international de la formation doctorale est réelle, mais surtout fondée sur les réseaux scientifiques établis par les enseignants-chercheurs. 72 % des sujets de thèses portent tout ou partie sur l'étranger, ce qui est dû en partie au fait que 43 % des doctorants sont internationaux (42 nationalités) selon le dossier (mais le tableau complémentaire indique 22 % de doctorants internationaux). Cela ne conduit toutefois à la signature que de 20 cotutelles sur la période évaluée (la plupart à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), soit 6 % des doctorants. Cela est en partie dû à l'absence d'un personnel dédié, qui vient d'être mis en place à la direction de la Recherche et de la valorisation, ce qui accélère et sécurise les procédures. L'alliance Una Europa offre un double diplôme de doctorat sur le thème du patrimoine européen et Sorbonne Université appartient à l'alliance européenne en construction 4EU+, mais l'ED ne connaît pas (encore) les retombées exactes de ces deux programmes. Le tableau complémentaire ne renseigne toutefois pas le nombre de doctorants ayant bénéficié d'une mobilité sortante. On sait seulement que 49 % des soutenances comprenaient un membre du jury étranger, chiffre inférieur à la moyenne des ED de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

L'ED définit sa formation doctorale en cohérence avec la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dans le cadre du portfolio nouvellement mis en place en intégrant l'approche par compétences. Les formations sont en cours de mise en cohérence avec la fiche RNCP (tableau) et les besoins exprimés par les étudiants, et seront intégrées au portfolio validé en 2022 qui inclut la formation obligatoire à l'éthique. L'approche par compétences est utilisée, ce dont témoigne non pas la présentation de l'offre en annexe (qui recense 22 formations propres à l'ED sur le contrat quinquennal sans que l'on sache ce qui a été offert annuellement), mais la matrice de compétences jointe en annexe du dossier, qui est très complète. Le

portfolio se réfère à cette grille par les catégories qu'il comporte. Il a été testé par les élus doctorants et des améliorations lui ont été apportées.

Les règles de recrutement et d'admission des doctorants sont rigoureuses, transparentes et explicitement définies à l'échelle de l'ED, et les conditions d'attribution des contrats doctoraux sont clairement établies. Les critères d'admission des candidats et des projets de recherche sont décrits dans le règlement intérieur de l'ED. Ils sont communs aux doctorants financés et non financés (être titulaire d'un master, mention bien). Les contrats doctoraux sont notamment attribués dans le cadre d'un concours organisé à l'échelle de l'ED, où les projets de recherche sont présentés oralement par les candidats devant un jury composé de représentants des différentes UR rattachées à l'ED. On peut regretter l'absence de précisions quant aux autres voies de recrutement et modalités de financement (CIFRE, etc.).

Les doctorants bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement de qualité grâce à l'organisation des comités de suivi individuel (CSI) et un soutien financier conséquent. Les modalités de suivi figurent dans le règlement intérieur et sont conformes aux textes réglementaires. Le seuil maximal de 10 doctorants par encadrant n'est que rarement atteint (en moyenne 2,6 doctorants par directeur). La durée des thèses reste maîtrisée, plus pour les doctorats non financés (63 mois en moyenne) que pour les doctorats financés (61 mois). L'accueil des doctorants se fait au cours d'une demi-journée de rentrée, très claire selon les doctorants interrogés lors de la visite. L'ED assure directement la mise en œuvre des CSI par une procédure qui respecte la périodicité (tenue annuelle) et la composition des comités, ce qui facilite l'identification d'éventuels dysfonctionnements. À partir de 2023, les modalités du CSI évolueront pour que celui-ci se réunisse dès la fin de la première année de thèse, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires. Les doctorants présents lors de la visite se sont montrés partagés sur le CSI, parfois trop tardifs pour le renouvellement du titre de séjour des doctorants étrangers et dont la composition trop « endogène » ne permet pas selon eux l'expression d'éventuels problèmes. Les doctorants bénéficient d'un soutien financier conséquent de la part de l'ED pour mener et valoriser leurs travaux, notamment la prise en charge de leur mobilité scientifique, par exemple pour la participation à des colloques (5 100 euros en 2022). Cette mesure est en cohérence avec l'obligation de publication et de communication en amont de la soutenance, imposée par le portfolio. Toutefois, les doctorants présents lors de la visite ont indiqué que ceux d'entre eux venus d'autres établissements ont plus de difficultés à obtenir des financements. Les règles de soutenance sont quant à elles conformes aux textes, avec des précautions supplémentaires à souligner, en matière de parité et de déontologie. L'ED est aussi attentive aux éventuelles situations de discrimination, harcèlement ou conflit. Elle informe les doctorants sur la démarche à suivre s'ils sont confrontés à ces situations (le dispositif comporte notamment des « référents harcèlement ») et sensibilise également les encadrants à ces problèmes. Les pratiques et modalités restent cependant différentes entre les deux établissements et l'ED s'engage à clarifier cela. Les doctorants présents lors de la visite connaissent l'ED, reconnaissent ses actions et louent l'efficacité de son personnel administratif.

Les dispositifs de la formation doctorale sont peu adaptés aux doctorants internationaux. Si l'ED soutient financièrement la mobilité sortante des doctorants, elle ne participe pas à sa préparation dans le cadre de la formation doctorale. Il en va de même pour la mobilité entrante, qui doit bien plus aux réseaux scientifiques des directeurs de thèse qu'à un réel dispositif mis en place par l'ED, ainsi qu'au Programme d'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE). Par ailleurs, la formation doctorale n'inclut pas d'enseignements en langue étrangère, ce qui peut s'avérer être un obstacle à l'attractivité internationale. Le CED de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose certes des formations en anglais, mais aucune d'entre elles n'est spécifique à la géographie (géomatique, cartographie). La formation doctorale propose en revanche des enseignements à distance et des dispositifs numériques favorisant l'accès des publics distants. On peut également souligner l'élaboration d'un guide de la CIFRE pour les doctorants et encadrants.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions ne permet pas de mesurer l'attractivité du doctorat. La baisse récente des effectifs (de 259 à 201 doctorants entre 2017-2018 et 2021-2022) est liée à la réorganisation des co accréditations et à la mise à jour des inscrits. Comme par ailleurs l'information diffusée concerne essentiellement les contrats doctoraux (neuf par an), il est difficile de mesurer l'attractivité du doctorat, même si le grand nombre de doctorants internationaux en est un signe. La mise en place d'ADUM devrait pouvoir permettre de gérer les données et de mesurer l'attractivité.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant permettent de traiter les cas spécifiques. Par le truchement du CSI ou d'entretiens individuels, les cas spécifiques (éloignement, travail à plein temps, maladie) sont traités. Les doctorants non financés peuvent être accueillis personnellement et bénéficient de financements de mission dédiés (10 000 euros budgétés en 2022). La prévention et la connaissance des

abandons, rares, permettent de traiter les cas un par un et une enquête approfondie a permis de mettre les fichiers à jour.

Le devenir professionnel des docteurs est suivi par l'ED, qui possède les données, mais ne les a pas encore traitées pour permettre de valoriser au mieux la formation doctorale au regard de la poursuite de carrière. Selon le document annexe fourni dans le dossier d'autoévaluation, les services des deux universités n'ont pas transmis de données à l'ED, qui a alors créé une enquête en ligne, qui a connu un excellent taux de réponse de 82 % : seuls 5 % des diplômés étaient en recherche d'emploi, un quart d'enseignants-chercheurs (EC) et chercheurs et un cinquième post-doctorants. En revanche, si ces résultats sont diffusés par l'ED, ils ne sont pas pris en compte par le CED de chaque université.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La politique d'encadrement doctoral est claire, et le financement est en forte hausse. Les critères de l'encadrement sont clairs. Le nombre maximal de doctorants par encadrant a ainsi été fixé à 10 par l'ED, bien en-deçà du maximum de 15 fixé par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et il n'est atteint que par deux ou trois encadrants ; avec une moyenne inférieure à trois doctorants par encadrant, celui-ci peut consacrer du temps à chaque doctorant. L'ED bénéficie d'une gestionnaire à temps plein, en poste à Sorbonne Université, et ses tâches sont complétées par celles de la personne qui, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, s'occupe à temps plein des soutenances de thèses. Bien dotée en moyens humains, l'ED l'est également en moyens financiers, avec un budget en hausse constante passant de 17 500 euros en 2017 à 57 000 euros en 2022.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne des formations récent conduisant à des propositions d'amélioration. L'évaluation des formations a été mise en place en 2022 et il en ressort une grande satisfaction des doctorants (les trois quarts, sans aucun avis négatif), ce qui a été confirmé lors de la visite. Ces résultats ont été analysés et de nouvelles formations ont été proposées. Toutefois, les formations spécifiques à l'ED sont perçues par les doctorants comme trop irrégulières.

Conclusion

Points forts

- Une organisation entre les deux établissements co-acrédités stabilisée depuis la dernière évaluation du Hcéres, où le paysage universitaire parisien était en recomposition.
- Des règles de recrutement et fonctionnement claires.
- Un fonctionnement efficace.
- Une formation appréciée, en amélioration.
- Un bon taux de soutenance et peu d'abandons.

Points faibles

- Un suivi du devenir professionnel insuffisant.
- Des liens avec la politique des établissements peu visibles.
- Des liens avec la région et les milieux professionnels faibles.
- Un taux de doctorants bénéficiant d'un financement spécifique au doctorat à améliorer.
- Une internationalisation essentiellement fondée sur l'arrivée d'étudiants étrangers et les sujets de thèse et non sur une politique affirmée.

Recommandations

- Renforcer le suivi post-doctorat.
- Renforcer les liens avec la politique des établissements.
- Renforcer les liens avec la région et les milieux professionnels pour améliorer le taux de doctorants spécifiquement financés.
- Mettre en place une politique internationale.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE HISTOIRE (N° 113)

Établissement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 113 *Histoire* est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences humaines et humanités. Elle couvre une chronologie allant des mondes anciens et médiévaux au monde contemporain. Dix unités mixtes de recherche (UMR) lui sont rattachées : Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA), Archéologie et sciences de l'Antiquité (ARSCAN), Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES), Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC), Institut des mondes africains (IMAF), Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), Mondes américains, Orient & Méditerranée, et Sorbonne - Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE), ainsi qu'une unité de recherche (UR) : Centre d'histoire du XIX^e siècle. La formation compte 270 doctorants et 102 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale mise en œuvre dans le périmètre de l'ED *Histoire* est en bonne adéquation avec le positionnement et la stratégie de l'établissement. Adossée à des unités de recherche (UR) de haut niveau, elle couvre en effet l'ensemble du spectre thématique et chronologique de la recherche en histoire promue par l'établissement. Elle apparaît très liée aux formations du 2^e cycle et aux séminaires de recherche organisés dans le cadre des UR et met à profit les compétences des membres de celles-ci dans des opérations de formation au format variable. L'admission en doctorat repose sur le critère essentiel de l'obtention d'un master recherche en histoire avec mention bien (14/20). Toute candidature à un contrat doctoral, quel que soit l'établissement d'obtention du diplôme de master ou équivalent, doit être validée par le directeur d'un parcours de master de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il s'agit là d'un élément issu d'un choix ancien, qui assure certes l'articulation entre les deux cycles et la cohérence de la formation, mais peut restreindre l'irrigation de la recherche doctorale par l'apport de jeunes chercheurs issus d'autres formations que celles de l'établissement et/ou venus de l'étranger. Un effort est mené en faveur de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité, qui caractérisent environ un quart des sujets de recherche doctorale. L'ED s'efforce d'adapter sa formation doctorale aux besoins des doctorants, tant pour la réalisation de leur thèse que pour la préparation de « l'après-thèse ». Les ateliers doctoraux plurianuels, qui viennent nourrir la revue de l'ED Hypothèses, constituent des moments forts de la vie scientifique de l'ED et participent à la dimension professionnalisante de la formation des doctorants.

La structuration de la formation doctorale est cohérente et bien répartie entre les différents niveaux et acteurs au sein de l'établissement, mais elle met en œuvre peu de partenariats en dehors de la sphère parisienne. L'ED *Histoire* propose des formations pensées en complémentarité avec les activités des UR et les formations pluridisciplinaires organisées par le collège des écoles doctorales (CED) et destinées à l'ensemble des doctorants (aide à l'enseignement, cours de langues, préparation aux auditions de recrutement, etc.). L'ED n'est pas co-accréditée. Si elle a noué des partenariats avec l'Institut français de la mode (elle est associée au programme doctoral « Théories et pratiques de la mode ») et l'École du Louvre, il n'en existe pas avec des institutions sur le territoire national. À l'étranger, en dehors des accords de cotutelle, il faut souligner l'existence de l'accord « Erasmus + » avec l'ED en histoire, géographie et anthropologie des universités de Venise, Vérone et Padoue — qui a permis de disposer du label scientifique « Université franco-italienne » entre 2017 et 2020 — auquel a succédé le Collège doctoral franco-allemand, né de l'association avec les universités de Munich et Padoue.

La formation doctorale inclut une formation à et par la recherche associant étroitement les doctorants et les membres des UR aux activités proposées par l'ED. Les formations proposées au catalogue de l'ED associent doctorants (voire étudiants de master), enseignants-chercheurs (EC) des UR de l'ED –

notamment par le biais du Pôle informatique de recherche et d'enseignement en histoire (PIREH) – et le Service commun de la documentation (SCD). Elles peuvent prendre différents formats, avec en point d'orgue de la vie de l'ED les quatre ateliers doctoraux annuels d'une demi-journée, qui réunissent autour d'un thème commun des recherches portant sur les différentes périodes et espaces historiques représentés à l'ED, sont organisés en lien étroit avec les doctorants et viennent alimenter la revue *Hypothèses*. Pionnière en son genre et désormais bien installée dans le paysage historiographique français, celle-ci joue un rôle important dans l'identité même de l'ED. Des séminaires ou ateliers méthodologiques sont organisés par l'ED, selon un rythme ponctuel ou régulier, ainsi qu'un cours de Français langue étrangère (aide à la rédaction de la thèse en français). Cette offre de formation, qui témoigne d'un souci d'adéquation aux besoins concrets des doctorants, a été perturbée par le contexte sanitaire des années 2020-2022. Toutefois, elle présente peu de modules de formation d'un volume horaire relativement important, assurés avec régularité et, pour faciliter leur accès aux doctorants éloignés ou salariés, en mode distanciel ou hybride. Il y a là certainement des pistes à explorer afin d'étoffer le catalogue de l'ED, sans redondance avec l'offre du CED. La formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique est prise en charge, depuis 2021-2022 seulement, par le référent de l'université. Enfin, la formation s'inscrit dans une perspective de science ouverte, notamment à travers le dépôt des travaux sur la plateforme Hyper article en ligne (HAL, entre un tiers et la moitié des thèses soutenues chaque année) et l'accessibilité de la revue *Hypothèses* via le portail Cairn-info.

La formation doctorale, spécialisée et tournée vers la recherche académique, s'efforce de s'appuyer davantage sur une politique de professionnalisation dans une perspective de valorisation du doctorat. L'ED n'exige pas de financement comme condition de l'inscription en thèse, afin de garantir l'accès au doctorat à des étudiants aux profils les plus diversifiés possibles. Elle compte en outre un pourcentage élevé de salariés (environ 40 %), dans les secteurs public (enseignants) ou privé, parmi ses doctorants. Elle s'efforce toutefois d'accroître les possibilités de financement doctoral, en explorant des voies de partenariat avec des acteurs extérieurs au monde académique. Aux contrats doctoraux attribués sur concours par l'établissement (onze annuels, auxquels s'ajoutent des contrats octroyés par la Commission de la recherche et des Contrats doctoraux spécifiques aux normaliens) sont venus s'ajouter trois contrats doctoraux (deux pour la période 2016-2019 et un pour la période 2021-2024) et quatre contrats post-doctoraux (2017, 2020, 2021 et 2022) financés par le laboratoire d'excellence (LABEX) Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances (HASTEC) ainsi qu'un contrat dans le cadre du LABEX Dynamiques territoriales et spatiales (DYNAMITE, 2020-2023). Par ailleurs, l'obtention de deux Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) constitue une nouveauté par rapport au contrat quinquennal précédent et doit encourager à suivre cette piste de financement, ce que les membres de l'ED s'efforcent de faire. La collaboration avec des partenaires sociaux, économiques et culturels passe en effet essentiellement par les directeurs de thèse et les membres des UR – même si, conformément aux exigences de l'arrêté sur le doctorat, le conseil scientifique de l'ED comporte des membres extérieurs sur lesquels celle-ci devrait s'appuyer davantage pour développer certains réseaux en faveur des doctorants. Les missions complémentaires accompagnant les contrats doctoraux, principalement dans l'encadrement des travaux dirigés des étudiants de licence, mais aussi dans la diffusion de l'information scientifique et technique, contribuent à la préparation de la poursuite de carrière des doctorants. Enfin, la revue de l'ED, publiée avec le soutien des Éditions de la Sorbonne, est pour les doctorants un instrument de formation à dimension professionnalisante et un outil de diffusion de la recherche.

La formation doctorale est ouverte à l'international, comptant un nombre élevé de doctorants étrangers, des cotutelles en hausse et un soutien à la mobilité sortante. Le recrutement international, sans être spectaculaire, est important : en 2021-2022, la proportion de doctorants étrangers était de 25,5 % (en provenance de 31 pays) ; le pourcentage de doctorants ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger est, par ailleurs, stable (environ 13 %). Le nombre de cotutelles est passé de 11 % en 2017-2018 à près de 15 % en 2021-2022. Celles-ci ont été conclues, au cours du contrat quinquennal, avec 46 établissements, dans 16 pays. L'ED est en outre partenaire du Collège doctoral franco-allemand formé avec les universités de Munich et Padoue ; elle place d'importants espoirs dans l'alliance universitaire Una Europa. En 2021-2022, l'ED a consacré plus de la moitié (56 %) de son budget annuel (92 886 euros) aux aides apportées aux doctorants. Son dispositif intervient en complémentarité avec les soutiens du CED (mobilité internationale, pour des séjours supérieurs à trois semaines ; appel à projets scientifiques, pour l'organisation d'une manifestation) et des UR. C'est dans ce domaine, où la marge de manœuvre de l'ED est la plus forte, que le volontarisme et le dynamisme de sa direction ont les effets les plus visibles.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale, construite en lien avec les exigences du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), développe et mobilise des dispositifs de valorisation des compétences pendant le parcours de thèse et la poursuite de carrière. Les parcours de formation des doctorants sont centrés avant tout sur l'acquisition des savoir-faire nécessaires à la recherche (documentation, rédaction, usage des outils numériques, etc.). Ils sont enrichis par les activités scientifiques de communication et de valorisation des travaux de recherche, mais intègrent également les activités professionnelles (pour les professeurs des écoles, enseignants du second degré, métiers de la culture, ainsi que les conventions CIFRE et les vacations d'enseignement dans le cadre d'un contrat doctoral), qui donnent droit à des crédits ECTS, parmi les 30 dédiés à la formation, 150 l'étant à la thèse). Le SCD accompagne les doctorants et nouveaux docteurs dans une perspective de science ouverte (le dépôt de leurs travaux dans HAL a été en hausse nette, sur la durée du contrat quinquennal). Ces activités d'initiation à la recherche et par la recherche participent du développement de compétences transversales prises en compte dans les crédits validés à l'issue du parcours doctoral. Le portfolio en usage au sein de l'ED consiste toutefois davantage en une liste des activités menées par le doctorant et des formations qu'il a suivies qu'en un recueil de l'ensemble des compétences mobilisées tout au long de la thèse afin de favoriser leur visibilité à l'issue de la formation doctorale. En outre, un effort doit être fourni afin de rendre plus lisible pour les doctorants la transposition, sur des métiers, des compétences acquises.

Les doctorants bénéficient de conditions d'admission et d'accueil communes et de qualité. Les critères d'admission des doctorants sont définis à l'échelle de l'ED. Ils sont communs aux doctorants financés et non financés, et concernent le projet de recherche ainsi que le profil scientifique du candidat. Une journée de rentrée permet de les accueillir, de leur présenter l'ED et certains services comme le SCD. Avec la suppression, en 2018-2019, du Service des thèses en sciences humaines, l'ED est devenue le « guichet unique » pour l'ensemble du parcours doctoral, de l'inscription jusqu'à la soutenance. Une responsable administrative et scientifique, en contrat à durée indéterminée (CDI) depuis 2021, dont les doctorants soulignent la disponibilité et l'investissement, est assistée d'une gestionnaire administrative et financière des soutenances de thèse à plein temps et d'une gestionnaire de scolarité à mi-temps, en contrat à durée déterminée (CDD).

L'ED soutient fortement les conditions d'encadrement et d'accompagnement des doctorants. Le taux d'encadrement moyen au sein de l'ED se situe à moins de trois doctorants par titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR), ce qui est tout à fait raisonnable. Conséquence de l'attractivité de quelques domaines de l'historiographie – et de la renommée de leurs spécialistes à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – certains enseignants-chercheurs encadrent un nombre de doctorants proche du taux maximal autorisé (fixé à 15 par le CED) ; la volonté de l'ED est d'insister sur la formation des encadrants afin d'essayer de limiter le nombre de thèses dirigées par enseignant-chercheur habilité. La durée des thèses demeure élevée (six ans pour les doctorats financés, sept ans pour les doctorats sans financement spécifique), mais elle doit être considérée en regard du contexte difficile des années 2020-2022, *a fortiori* pour de jeunes chercheurs dont certains terrains d'enquête étaient éloignés. La direction de l'ED, à l'écoute des doctorants, leur apporte un soutien fort. Elle est intervenue notamment au sujet de la situation des doctorants contractuels embauchés ensuite sur des demi-postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), qui ont subi la perte d'une indemnité et une dégradation nette de leur situation financière. Elle joue un rôle important dans le fonctionnement des comités de suivi individuel (CSI), dont la fréquence au cours du contrat quinquennal a été bonne (réunion annuelle à partir de la deuxième année d'inscription). Toutefois, leurs compositions et modalités de fonctionnement n'étaient pas totalement en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016. Chaque comité était en effet formé de deux membres titulaires, désignés par le doctorant et le directeur de l'UR, et d'un suppléant désigné par le directeur de thèse. La direction de l'ED a conscience des exigences accrues imposées par les nouvelles dispositions réglementaires (arrêté d'août 2022), auxquelles il faudra répondre malgré les difficultés de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne la non-implication du directeur de thèse et un élément d'extériorité – au moins par rapport à l'UR. Les CSI émettent des avis sur les dérogations d'inscription, qui sont accordées par une commission *ad hoc*, puis examinées en conseil. Des prolongations (de six mois à un an) ont été accordées aux doctorants contractuels affectés par la pandémie de Covid. Le dispositif de soutien financier et matériel à la réalisation et à la valorisation des travaux de recherche mis en place par l'ED engage plus de la moitié de ses ressources (56 % en 2021-2022). Il intervient en complément des aides à la mobilité et à l'organisation de manifestations scientifiques accordées par le CED.

Les dispositifs de la formation doctorale sont insuffisamment adaptés aux doctorants internationaux. L'ED prévoit des dispositifs soutenant la mobilité entrante des doctorants, en proposant notamment des cours de Français langue étrangère (FLE) spécifiquement dédiés à la réception d'une thèse en français. En revanche, elle n'a pas offert d'enseignements en langues étrangères (hormis les séminaires organisés par les UR), ce qui est un frein à

l'internationalisation de la formation doctorale et ne prépare pas la mobilité sortante. En 2023, une formation en anglais a été mise en place. En outre, la quasi-absence de formations pouvant être suivies à distance rend la formation doctorale inaccessible aux publics se trouvant, par exemple, dans une université de cotutelle (près de 15 % des thèses sont donc potentiellement concernées) ou en mission de terrain à l'étranger.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions montre une attractivité stable du doctorat. Après une période de baisse (l'ED comptait 289 inscrits en 2017-2018), le nombre des doctorants au sein de l'ED est stabilisé. Les données fournies par l'ED, qui auraient mérité d'être exploitées et commentées davantage, montrent une répartition entre financements dédiés (40 %), doctorants salariés (40 %) et doctorants « sans financement » (20 %) semblable à celle que l'on trouve dans nombre d'ED en sciences humaines et sociales. L'ED est attentive à suivre ses doctorants au mieux, en proposant notamment une série d'outils destinés à leur fournir un soutien le plus adapté possible. Elle a établi un dialogue de qualité avec les doctorants afin de recueillir leurs idées relatives aux formations. La mise en œuvre de la plateforme Accès doctorat unique mutualisé (ADUM), encore très partielle à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, devrait permettre un suivi plus efficace de l'ensemble du parcours doctoral de chacun. Enfin, l'ED dispose d'un site Internet – outil important d'attractivité et d'information – clair et à jour, uniquement en français toutefois.

L'accompagnement et l'aménagement du parcours du doctorant font l'objet de l'attention de l'ED. La formation doctorale fait l'objet d'une évaluation régulière, par le biais de questionnaires. L'ED s'efforce de jouer un rôle de relais auprès des doctorants qui connaissent des conditions de vie et de travail difficiles, voire des contraintes spécifiques (doctorants étrangers, en congés maternité, en arrêt maladie, en situation de handicap) en les informant et en les orientant vers les personnes-ressources et les services adéquats de l'université. Trois doctorants ont bénéficié de contrats doctoraux handicap (en 2018, 2019 et 2021), dont deux ont été prolongés d'une année. Les demandes d'années de césure ont été peu nombreuses (entre trois et cinq chaque année), mais toutes ont été accordées depuis 2018. Autre indicateur, peu aisé à manier, celui des abandons : leur nombre est resté contenu (entre cinq et sept chaque année depuis 2018), ce qui peut témoigner à sa façon de la qualité du suivi mis en œuvre au sein de l'ED comme des UR.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs est encore insuffisant, malgré les efforts de l'ED. Le suivi de l'insertion professionnelle (à un an et à trois ans), censé être assuré par l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE), n'est pas effectif : ce service n'a pas été en mesure de livrer les résultats de deux de ses enquêtes sur trois (le dossier d'évaluation ne fournit que celle relative au devenir des docteurs de 2014). L'ED dispose néanmoins de ses propres enquêtes, moins détaillées, pour les promotions 2015, 2017, 2019. Sur des cohortes de diplômés successives de 52, 43 et 33, elles ont obtenu des taux de réponse de 62 %, 51 % et 88 %. Elles montrent une forte employabilité dans plusieurs domaines d'activité, avec une écrasante prépondérance du secteur public, en particulier de l'enseignement (de façon relativement équilibrée entre enseignement supérieur-recherche et enseignement secondaire).

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale a fait l'objet d'un soutien accru de la part de l'établissement, en personnels d'appui et en moyens financiers. L'amélioration par rapport au contrat quinquennal précédent est indéniable, tant en personnel d'appui qu'en locaux et en financement. Le budget de l'ED lui paraît satisfaisant (en 2021-2022, il était constitué d'une dotation initiale de 80 881 euros à laquelle sont venus s'ajouter des compléments de 6 000 euros au profit des formations doctorales et de 6 000 euros pour les mobilités doctorales), mais des difficultés pourraient réapparaître, en raison du contexte inflationniste, mais également si le nombre de visioconférences mises en œuvre lors des soutenances de thèse diminuit (le « distanciel » a en effet permis à l'ED, qui prend en charge les frais de soutenance, de diminuer ceux-ci).

La formation doctorale fait l'objet d'une évaluation régulière, scrutée et analysée par l'ED et son conseil. Celle-ci repose sur l'existence d'un questionnaire d'évaluation adressé aux doctorants pour chaque formation (aux retours assez importants : 91 et 96 réponses lors des deux dernières années du contrat quinquennal) dont les résultats sont traités au niveau du conseil de l'ED. Les doctorants auditionnés sont satisfaits de l'écoute et du dialogue avec l'ED à ce sujet. En amont, cette formation est irriguée grâce à une implication assez forte des chercheurs des UR associées à l'ED, qui apportent leur contribution de compétences dans les différents séminaires et ateliers proposés.

Conclusion

Points forts

- Un adossement scientifique excellent et cohérent, offrant un spectre thématique large.
- Une organisation efficace de la formation doctorale, une bonne communication en direction des doctorants et un fonctionnement répondant aux attentes des doctorants et des membres des UR pour la formation de chercheurs en histoire.
- Une collaboration forte entre membres des UR et doctorants, bien impliqués dans la vie de l'ED afin, notamment, d'identifier les besoins et les difficultés de ces derniers et d'y apporter des réponses.
- Un soutien important aux projets des doctorants, en complémentarité avec les actions du CED.

Points faibles

- Des CSI insuffisamment en conformité avec l'arrêté sur le doctorat dans sa version du 25 mai 2016.
- Un suivi du devenir professionnel des docteurs insuffisant, en raison des défaillances dans la communication des enquêtes censées être menées par l'ORIVE et malgré les initiatives de l'ED en ce domaine.
- Des formations dont la régularité et le volume horaire restent insuffisants, proposant peu de modalités hybrides ou distancielles ainsi qu'en langues étrangères.
- Peu de partenariats structurés/institutionnalisés sur le territoire français et à l'étranger.

Recommandations

- Organiser le suivi des doctorants par le biais de CSI respectant davantage certains critères d'extériorité, ce qui peut être facilité par une orientation moins « scientifique » des CSI (en mettant plutôt l'accent sur la vigilance à l'égard des conditions de l'avancée de la thèse).
- Améliorer le suivi de la poursuite de carrière des docteurs, ce qui relève moins de la responsabilité de l'ED que de celle de l'établissement (les moyens disponibles à l'ORIVE étant insuffisants), mais peut toutefois être une mission dont s'empare l'ED avec des outils complémentaires.
- Étoffer l'offre de formation propre à l'ED, en poursuivant l'effort entrepris vers l'ouverture au monde professionnel non académique et en proposant davantage de formations accessibles à distance.
- Renforcer l'internationalisation, en développant des partenariats institutionnels et structurants avec des acteurs académiques, sans négliger l'insertion de l'ED dans des réseaux à l'échelle du territoire national.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE HISTOIRE DE L'ART (N° 441)

Établissement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 441 *Histoire de l'art* est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences humaines et humanités. Elle couvre différents champs de l'histoire de l'art et prépare au doctorat du même nom ainsi qu'à celui de Cinéma, télévision, audiovisuel. L'unité de recherche (UR) Histoire culturelle et sociale de l'art (HICSA) lui est rattachée, ainsi que l'unité mixte de recherche (UMR) Orient & Méditerranée et l'unité d'appui à la recherche (UAR) In Visu. La formation compte 157 doctorants et 23 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale élaborée et mise en œuvre dans le périmètre d'une ED *Histoire de l'art* monodisciplinaire s'inscrit dans le positionnement et la stratégie de l'établissement. Cas unique et spécifique au sein du paysage universitaire français, le périmètre de l'ED est entièrement dédié à l'histoire de l'art. Les trois UR qui lui sont rattachées couvrent un large éventail de domaines scientifiques. La formation doctorale est construite en cohérence avec les parcours de deuxième année de master (M2) qui préparent à la future spécialisation des doctorants en lien avec l'UR HICSA, ultradominante avec 98 % des doctorants affiliés. Environ 60 à 70 % des doctorants proviennent de l'établissement, plus particulièrement du master *Histoire de l'art* et des masters *Conservation-restauration des biens culturels* et *Patrimoine et musées*. Aux trans- et pluridisciplinarités explicitées s'ajoutent des interactions avec l'ED Archéologie, avec laquelle la formation entretient des rapports étroits. Au-delà des collaborations intra-universitaires, le parcours *Théories et pratiques de la mode* (actuellement six doctorants) se distingue par un partenariat avec l'Institut français de la mode. L'ouverture thématique transdisciplinaire s'opère en premier lieu dans le cadre d'actions scientifiques collectives, dont une « semaine de la recherche et des journées d'étude (25 en moyenne, dont l'organisation incombe à l'HICSA). Des séminaires méthodologiques et d'échange avec les chercheurs ainsi que d'autres manifestations (au rythme mensuel) organisées par les doctorants forment ces derniers à l'animation et à la médiation scientifique.

La structuration de la formation doctorale est cohérente avec l'organisation de l'établissement et valorise sa position au sein d'un réseau de partenariats. En conformité avec les axes et objectifs définis par l'université pour l'ancre territorial, la transformation et l'innovation de la formation, l'ED *Histoire de l'art* poursuit et développe une politique de partenariats, qui repose toutefois surtout sur l'initiative individuelle et les réseaux des enseignants-chercheurs. Au sein de l'établissement, elle entretient des relations privilégiées avec les ED Archéologie, *Histoire et Arts plastiques et sciences de l'art*. Les animations et manifestations organisées participent aux synergies avec l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), avec des institutions de formation nationale dont l'École nationale des Chartes, l'Institut national du patrimoine (INP), et les partenariats internationaux. Des conventions avec l'INP, l'École du Louvre, l'École de Chaillot et l'Institut français de la mode ouvrent le potentiel d'échanges avec une communauté élargie.

L'encadrement de la réalisation des travaux de recherche des doctorants est accompagné d'une offre de formations collectives thématiques et transversales en cohérence avec les objectifs de la formation à et par la recherche, complémentaire au projet doctoral individuel. L'offre de formation doctorale est construite en exacte cohérence avec le périmètre scientifique de l'ED. Le taux maximum de 15 thèses par encadrant fixé par l'université, atteint par plusieurs directeurs et codirecteurs, contraste avec un nombre nettement inférieur pour d'autres collègues, notamment en début de carrière. La formation aux compétences complémentaires intègre les unités d'enseignement obligatoires du parcours doctoral (30/180 crédits ECTS) en matière de formation méthodologique, déontologique, pédagogique et transversale, au moyen d'un tronc commun de 20 ateliers orientés vers la préparation au futur accès à la vie professionnelle (enseignement, outils numériques, stratégies de candidature, etc.). Le vaste choix, très

apprécié des doctorants, peut en outre être complété le cas échéant par d'autres formations adaptées à leur profil scientifique individuel. La mise en perspective de la professionnalisation postdoctorale est entretenu par l'échange avec les grands établissements culturels parisiens et décentralisés. Mise en place en 2022 et obligatoire à partir de 2023, la formation à l'éthique et à l'intégrité de la recherche touche encore assez peu de doctorants. Les doctorants, rattachés aux UR en tant que membres pendant leur formation, sont incités à devenir acteurs de l'animation scientifique par l'organisation et la participation aux colloques, séminaires et journées d'étude, nombreux sur le site (en moyenne 25 par an), tenus en particulier au sein de l'HICSA. La perspective de science ouverte transparaît dans la thématique d'un séminaire sur l'« Histoire de l'art à l'heure du numérique et de la science ouverte ». En raison du problème des droits à l'image, le taux de thèses soutenues mises en ligne reste faible.

La formation doctorale entretient des liens avec les grands établissements culturels parisiens et décentralisés pour ouvrir des perspectives de professionnalisation aux doctorats. Les acteurs du secteur culturel et artistique contribuent à la vie de l'ED en étant parties prenantes d'événements pour que les dynamiques partenariales (dont celles conventionnées avec l'École de Chaillot et l'INP) contribuent à la valorisation du doctorat et facilitent la préparation des poursuites de carrières des docteurs. Les doctorants et les partenaires sont sollicités pour participer et contribuer à des événements de réflexion dans une perspective de valorisation des profils et des compétences afin de développer les liens avec le tissu économique des territoires. Des stages sous convention, des dispositifs de préparation aux concours et la collaboration à des manifestations culturelles (expositions) visent l'orientation individuelle des doctorants, une demi-journée annuelle dédiée aux « Rencontres professionnelles d'histoire de l'art », organisée conjointement entre l'ED et l'unité de formation et de recherche (UFR) École d'histoire de l'art et d'archéologie de la Sorbonne et un diplôme d'université (DU) professionnalisaient orienté vers l'accès aux musées et au patrimoine, qui peut être validé pendant le doctorat. Ils s'adressent à tous. Ce DU permet aux doctorants de diversifier leurs compétences à un haut niveau de formation. Si l'obtention d'un financement n'est pas imposée à l'inscription en doctorat, l'ED dispose d'un volume de cinq contrats annuels, soit 15 % sur 35 primo-entrants (en 2019), taux porté à 31 % depuis 2021 par des contrats fléchés « politique d'établissement » auxquels s'ajoutaient, au cours du quinquennal, deux Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), sept contrats laboratoire d'excellence (LABEX) et, jusqu'en 2019-2020, des bourses annuelles au sein d'une institution patrimoniale (bourses « Immersion »). En revanche, aucun contrat doctoral sur projet Agence nationale de la recherche (ANR) n'a été mis en place avant le terme du contrat quinquennal. Le dossier d'autoévaluation n'ayant pas clairement distingué les autres types de financement (salariés en contrats à durée indéterminée / contractuels en contrats à durée déterminée), on ne peut évaluer la part des doctorants qui n'ont aucun financement stable. La préparation de la poursuite de carrière postdoctorale porte en premier lieu sur l'initiation à l'enseignement supérieur, dans le cadre du tutorat et des travaux dirigés de 1^{er} cycle. Les doctorants sont en outre sensibilisés à la question de l'entrepreneuriat. La préparation à la poursuite de carrière est réalisée par la réalisation ponctuelle d'ateliers de curriculum vitae, de préparation à la candidature au Conseil national des universités (CNU) et l'utilisation d'un portfolio d'expériences et de compétences.

La formation doctorale ouvre sur une dimension internationale par les cotutelles et les partenariats scientifiques au sein des UR. Si un tiers environ des doctorants est étranger, seulement un à cinq nouveaux doctorants par an ont obtenu l'équivalent du master à l'étranger. L'ouverture de la formation doctorale à l'international, qui se concrétise par 8 à 30 séjours de recherche individuels par an à titre de mobilité sortante, s'opère d'une part au sein des partenariats conclus et entretenus par les UR et d'autre part dans le cadre des cotutelles intra- et extra-européennes (Canada, Corée du Sud, Chili, Japon). Les *Fashion studies* intègrent l'anglophonie en collaboration avec le College of Fashion de Londres, le domaine du patrimoine s'ouvre sur l'Italie (Florence, Rome). La plateforme Accès doctorat unique et mutualisé (ADUM) n'a pas encore été adoptée, l'établissement ayant mis en place une plateforme pour la nouvelle période d'accréditation pour faciliter la gestion des conventions face à la diversité des règles administratives applicables dans les universités partenaires. L'ED accorde une aide individuelle à la mobilité de courte et moyenne durée, de même que le collège des écoles doctorales (CED) de l'université, la Région, l'INHA, et des programmes de recherche financés (ANR) au sein des UR, un dispositif LABEX étant venu à échéance en 2019. S'y ajoutent le projet d'une chaire « Patrimoine et musées » en cours et la création du label « Patrimoine culturel » dans le cadre du consortium Una Europa.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale vise l'acquisition de compétences disciplinaires, méthodologiques et professionnelles, et vérifie la performance des travaux des doctorants, leur valorisation et leur diffusion scientifiques. Les parcours de formation des doctorants sont articulés en relation avec les compétences acquises et mises en application

dans le cadre d'un « portefolio des formations », soit le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC). Le parcours doctoral vise l'acquisition de trois types de compétences dans les trois axes A, B, C du PEC, disciplinaires, méthodologiques et professionnelles (marché de l'art, métiers de la culture, nouveaux métiers en développement, etc.), réparties en six blocs dont les deux premiers représentent la conception scientifique et la mise en œuvre de la thèse (150 crédits ECTS, les quatre restants – 30 crédits pour le parcours d'expériences répartis sur l'ensemble du parcours doctoral – portant sur la valorisation, la formation et la diffusion de la recherche scientifique et l'encadrement d'équipes). Le segment professionnel de l'ED relève principalement des branches du Répertoire national des certifications professionnelles « Culture, art, spectacle » et « Éducation, formation ». Le projet de PEC vise l'évaluation de la qualité professionnelle des doctorants par un entretien personnel en fin de troisième année, en parallèle à l'achèvement de la thèse. L'utilisation du futur PEC permettra à terme de réaliser un bilan à l'issue du parcours de thèse. Ce bilan est effectué par les services de l'université en charge de l'insertion professionnelle.

L'absence d'un financement spécifique pour la moitié et jusqu'à deux tiers des doctorats sur la période évaluée n'a pas d'incidence sur la durée et la qualité des thèses. Si les doctorants sans financement ne ressentent aucun traitement différent ou, moins encore, discriminatoire à leur égard, leur situation est, en revanche, nettement plus précaire. L'accueil des doctorants et le financement des thèses sont validés collégialement par une commission représentant les compétences de l'ED dans leur ensemble. L'admission au doctorat est conditionnée par l'accord préalable du futur directeur de thèse et l'examen de sa candidature comme de la validité des prérequis par le conseil de l'ED. Celui-ci, à raison de trois réunions par an, forme aussi le jury qui assure le traitement collégial et équitable de l'ensemble des dossiers et l'attribution des contrats doctoraux, au moyen d'un concours. Au-delà de son vivier académique classique, l'ED diversifie l'orientation de l'offre de formation par l'ouverture du recrutement aux salariés, aux reprises d'études, et aux retraités. L'objectif 48 du Projet stratégique de l'établissement (PSE) prévoit un renforcement du partenariat avec le monde socio-professionnel et un développement du cofinancement des thèses sous contrat CIFRE et des thèses sur projet.

L'accompagnement des doctorants, réglementé par une convention de formation et soutenu par des dispositifs de documentation et d'information de qualité, favorise la réalisation de leur thèse et de leurs travaux de recherche complémentaires. L'accompagnement de l'élaboration de la thèse est encadré par une convention de formation qui en précise et fixe les modalités *a minima*. L'ED finance un séminaire mensuel avec les directeurs de recherche, et un séminaire méthodologique avec la participation d'anciens doctorants. Jusqu'en 2022, le comité de suivi individuel (CSI), réunissant un comité de quatre membres internes et externes, était limité à un seul bilan en fin de troisième année, en désaccord avec la réglementation. De même, les nouvelles modalités, diffusées en novembre 2023 au moyen d'un bulletin d'information, doivent encore faire l'objet d'ajustements. À cet égard, les doctorants signalent le risque d'un manque d'impartialité du CSI qui résulterait de la présence du directeur de thèse aux côtés de ses confrères, tout en insistant sur la nécessité d'être évalués et conseillés par des spécialistes de leur domaine, donc forcément proches. Un dispositif numérique actualisé quotidiennement informe les doctorants d'opportunités (colloques, formations scientifiques et techniques, mobilité internationale, etc.) pour lesquelles l'ED offre un soutien sur projet individuel, en privilégiant au premier chef les doctorants sans financement. Ces aides plébiscitées – jusqu'à 500 euros par projet – bénéficient à environ un tiers des doctorants (55 en 2021-2022), pour un total qui représente 70 % de son budget (36 020 euros sur 51 129 euros en 2021-2022). L'ED a fixé un cahier des charges commun pour la finalisation de la thèse, et impose une mesure d'harmonisation de l'encadrement doctoral en général par l'exigence d'un nombre de pages minimum (350). Les doctorants sont incités, par leur participation obligatoire aux manifestations scientifiques pendant leur cursus doctoral, à publier des travaux en amont.

La formation accueille des doctorants internationaux sans dispositifs pédagogiques particuliers, mais facilite l'échange et l'enseignement à distance. La dimension internationale sortante de la formation doctorale, sous la forme de séjours de recherche à l'étranger organisés individuellement avec la possibilité d'un soutien financier sur projet, fait écho à la dimension entrante que représente l'accueil de doctorants étrangers au sein de l'HICSA, pour lesquels il n'y a toutefois pas de dispositifs de formation spécifiques. L'hybridation audiovisuelle y est développée depuis la pandémie de Covid 19 pour la pédagogie à distance. Conformément au projet de l'établissement, mais sans passer à l'enseignement en langue étrangère, l'ED veut développer dorénavant la pratique active des langues par le développement des échanges internationaux intra- et extra-européens, dans le cadre des conventions et cotutelles. La nature et les contenus d'un futur doctorat européen, dont la création est annoncée à l'horizon de 2024-2025, ne sont pas précisés dans le dossier. Il n'y a pas d'information sur la place statutaire des langues étrangères au sein de la formation doctorale (séminaires, formations en langue anglaise, par exemple). Le dossier indique qu'il n'y a pas de séminaire en langue étrangère dans la formation.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Les candidatures et inscriptions sont en baisse mais l'ED analyse cette évolution pour améliorer l'attractivité du doctorat. Outre la qualité de son offre pédagogique et de son encadrement, la formation doctorale bénéficie d'une visibilité structurelle en raison de l'attractivité de la capitale en France comme à l'étranger, et de concentration et à proximité d'institutions culturelles de premier ordre, dont celles en partenariat avec les laboratoires membres de l'ED. Nonobstant l'avantage qui découle de cette situation favorable, l'ED accuse une tendance sensible à la baisse des inscriptions (de 189 en 2017 à 157 en 2021) et des candidatures (de 35 en 2019 à 22 en 2021-2022). Pour promouvoir sa visibilité et son attractivité, les informations mises en ligne par l'ED insistent sur l'objectif d'une formation efficace à l'insertion professionnelle, que l'ED mesure par des études statistiques : 14 prix de thèse pour le contrat quinquennal passé, et un taux de recrutement postdoctoral proche du plein emploi (voir ci-après).

Les dispositifs d'accompagnement, une organisation souple du parcours du doctorant, l'adaptation aux personnes en situation de handicap et aux jeunes parents permettent de renforcer la performance de la formation doctorale. L'ED fait valoir une organisation individuelle du parcours doctoral, dont la durée moyenne se situe entre six et sept ans indépendamment du mode de financement de la thèse, et de la répartition des crédits sur l'ensemble des années de la formation du doctorant en fonction de ses besoins, contraintes et opportunités spécifiques, l'encouragement à la mobilité, l'aménagement de la durée du doctorat pour les candidats salariés. L'adaptation aux personnes en situation de handicap et aux besoins des jeunes parents sont autant de moyens pour renforcer l'attractivité de la formation doctorale. Dans le cadre de ces mesures, deux à quatre demandes de césure par an ont reçu un avis favorable. Les abandons de thèse, au nombre élevé de 7 à 26 par an, sont expliqués, dans le dossier, en premier lieu par les opportunités d'entrée dans la vie professionnelle, mais de tels chiffres auraient mérité une analyse plus approfondie, notamment sur les conditions de recrutement des doctorants.

Les enquêtes sur les carrières postdoctorales, qui permettent aux futurs doctorants de mesurer la pertinence de leur formation professionnalisaante, doivent être développées et intégrées dans une stratégie de communication et de publicité efficace. L'ED s'appuie sur les statistiques issues d'enquêtes auprès de ses alumni pour mesurer la pertinence des perspectives professionnalisantes de la formation doctorale : en 2019, année de référence, 22 sur les 23 candidats de la promotion ont trouvé un emploi – l'insertion professionnelle dans le secteur public (institutionnel et enseignement) étant majoritaire – dans un délai de 12 mois, dont un maître de conférences, trois attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), trois contrats postdoctoraux représentent un tiers de débouchés académiques, et un poste de conservateur ainsi qu'une charge de cours auprès de l'IINP, représente les liens avec la culture. La grande diversité des autres situations professionnelles individuelles incite à ne pas privilégier la seule carrière académique comme débouché prioritaire. L'ED participe au projet Alumni de la tutelle qui vise une meilleure communication des résultats d'enquête pour faciliter l'orientation des futurs candidats et promouvoir la formation doctorale auprès d'un plus large public académique et des milieux socio-professionnels-cibles. Les enquêtes d'insertion des docteurs sont publiées sur le site de l'ED.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale fait état de besoins en ressources humaines mais dispose néanmoins d'une dotation de base conséquente et en hausse. L'ED regrette le manque d'une politique de facilitation, d'encouragement et de soutien à l'habilitation à diriger des recherches (HDR) en commentant la répartition inégale des directions de thèse, assurée pour les trois quarts des 23 enseignants-chercheurs à hauteur de 4 à 15 thèses par directeur. Le dossier d'autoévaluation indique toutefois un nombre plus élevé de doctorants par directeur de thèse : jusqu'à 21, contre 1 ou 2 pour le quart restant. Nonobstant cette situation, les doctorants se déclarent généralement satisfaits de la disponibilité de leurs directeurs. Quant à l'enseignement et à la formation à la recherche, les prochains recrutements, tant en remplacement que sur de nouveaux supports, seront destinés à la dynamisation de thématiques géopolitiques, postcoloniales, de genre et de Cultural Heritage, donc à des champs de recherche des mondes contemporains. Une gestion efficace par les personnels administratifs, unanimement reconnue et valorisée par les enseignants-chercheurs et les doctorants, assure la maîtrise des dépenses sur un budget consolidé par l'augmentation constante de la dotation de base (de 32 000 euros à 51 000 euros de 2017 à 2022), preuve de la confiance et du soutien de l'université. En matière d'administration l'ED a, à sa grande satisfaction et celle des doctorants, bénéficié, au cours du contrat quinquennal écoulé, de l'attribution puis de consolidation d'un second poste épaulant les deux demi-postes déjà en place.

La formation doctorale doit promouvoir l'adhésion des doctorants à l'évaluation interne qui leur est offerte. L'ED mène des enquêtes de satisfaction, dont le taux de réponse reste faible (34 doctorants en 2021-2022, soit 20 %). La demande récurrente d'un allègement, donc d'une réduction des heures d'enseignement disciplinaires du parcours doctoral, pourtant incompréhensible, révèle une certaine méconnaissance ou incompréhension de la structure statutaire de la formation et du sens pédagogique des enseignements mis en question, que l'ED doit donc prendre à cœur de défendre par une meilleure communication sur les objectifs et l'intérêt de la diversification des compétences, pour obtenir l'adhésion de ses doctorants à ses principes.

Conclusion

Points forts

- Une formation doctorale qui tient et défend une place importante dans le paysage universitaire français dans ses domaines de spécialisation et d'excellence.
- Une taille critique importante, à la hauteur de l'attractivité de la formation, permettant l'ouverture de nombreux domaines et thèmes de recherche qui enrichissent la formation doctorale.
- Une équipe pédagogique de qualité, dont les membres bâtiennent et entretiennent des relations constructives avec des institutions partenaires d'envergure qui contribuent de diverses manières à la formation individuelle et collective des doctorants.
- Une disponibilité d'excellentes ressources documentaires sur site, dont celles de l'INHA, et dans un périmètre proche.
- Une bonne cohérence et une cohésion entre l'ED monodisciplinaire et les structures d'enseignement et de recherche qui lui sont associées.

Points faibles

- Une rareté des réunions des CSI qui ne permet pas d'effectuer un suivi régulier des doctorants.
- Un suivi du devenir postdoctoral des *alumni* qui se limite à certaines carrières individuelles.
- Une formation à l'interdisciplinarité riche, mais centrée prioritairement sur le périmètre scientifique interne, ce qui limite les opportunités d'ouverture de la culture des doctorants à d'autres contextes chrono-culturels.
- Des partenariats avec l'archéologie, l'histoire et d'autres domaines scientifiques proches et complémentaires de l'histoire de l'art, qui existent à l'échelle de la formation doctorale individuelle sans être institutionnalisés pour l'ensemble des doctorants.
- Un nombre élevé d'abandons, peu analysé dans le dossier.
- Des taux d'encadrement très inégaux, avec une nette surcharge pour certains encadrants.
- Des partenariats qui reposent plus sur l'initiative individuelle d'enseignants-chercheurs que sur un cadre institutionnel assurant une cohérence d'ensemble.
- Un manque de dispositifs d'accueil, d'adaptation et d'intégration à l'attention des doctorants internationaux.

Recommandations

- Veiller à ce que le fonctionnement des CSI permette d'assurer un suivi effectif des doctorants, avec notamment des réunions qui ne se limitent plus, comme lors du précédent contrat quinquennal, à une par doctorant pendant la durée de sa thèse.

- Afficher les réussites des *alumni* en matière d'insertion professionnelle, au moyen d'un suivi des carrières tenu à jour, pour mieux orienter et attirer les futurs doctorants dans leur recherche d'une formation pertinente et efficace.
- Équilibrer davantage l'ensemble des laboratoires membres de l'ED, dominés par l'HICSA.
- Ouvrir plus explicitement et systématiquement des champs de recherche interdisciplinaires à l'archéologie, en vue d'un élargissement de l'éventail des compétences et des perspectives de recrutement, et communiquer davantage sur les contenus, l'importance et l'intérêt fondamental des formations obligatoires pour la diversification et complétude des compétences requises pour la compétitivité des futurs docteurs sur le marché du travail.
- Engager une véritable réflexion sur le nombre élevé d'abandons, en recherchant notamment dans quelle mesure il peut être lié aux conditions de recrutement des doctorants et à la faiblesse de leurs financements.
- Encourager une répartition plus équilibrée du taux d'encadrement doctoral par directeur de thèse.
- Structurer, centraliser et gérer en cohérence, au niveau de l'ED, toutes les conventions de formation et d'accueil professionnalisantes avec les institutions partenaires, en systématisant les interactions pédagogiques au sens large pour rentabiliser et orienter la formation des futurs docteurs vers les futurs débouchés non académiques de haut niveau.
- Renforcer les dispositifs d'accueil et d'immersion pour les doctorants internationaux, et développer leur affichage comme gage d'attractivité à l'international, et renforcer la pratique active de l'enseignement et de la communication scientifique en langue étrangère (anglais).

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE PHILOSOPHIE (N° 280)

Établissement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 280 Philosophie est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée pour deux domaines scientifiques : Sciences humaines et humanités et Sciences de la société. Elle est monodisciplinaire et couvre l'ensemble du champ de la philosophie. Trois unités mixtes de recherche (UMR) lui sont rattachées : Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques (IHPST), Groupe de recherches Antiquité, Moyen Âge, transmission arabe (GRAMATA, composante de l'UMR Sciences, philosophie, histoire (SPHERE)) et Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne (PHICO, équipe de l'UMR Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS)) ainsi que trois équipes d'accueil (EA) : Centre d'étude des techniques, des connaissances et des pratiques (CETCOPRA), Centre d'histoire des philosophies modernes de la Sorbonne (HIPHIIMO) et Philosophie, histoire et analyse des représentations économiques (PHARE). La formation compte 242 doctorants et 40 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Philosophie répond pleinement à la stratégie de l'université par sa cohérence, son excellence disciplinaire et ses efforts en termes d'interdisciplinarité. L'ED Philosophie est l'une des deux seules ED spécialisées en philosophie dans le paysage universitaire français. Elle est généraliste en philosophie et couvre l'ensemble des principaux champs de la discipline : de l'histoire de la philosophie ancienne, médiévale, moderne et contemporaine à l'esthétique ou encore la philosophie politique. Le rattachement de l'EA PHARE, unité de recherche (UR) spécialisée en histoire des idées économiques, approuvé par le conseil de l'ED en novembre 2020, a conduit à un élargissement du périmètre de l'ED et des spécialités couvertes, s'étendant en particulier à la philosophie économique sans préjudice à sa cohérence d'ensemble (l'EA PHARE est également rattachée à l'ED Économie Panthéon-Sorbonne). L'ED Philosophie est caractérisée par une forte homogénéité dans la mesure où les thèses menées se rattachent à une seule discipline. Pour autant, cette homogénéité n'exclut pas une interdisciplinarité assumée et réelle permettant d'articuler une recherche de haut niveau en philosophie intégrant les apports d'autres disciplines telles que la philologie, l'histoire des sciences, les neurosciences ou encore la biologie. Un nombre non négligeable de thèses (un peu moins d'un tiers) menées dans l'ED Philosophie sont des thèses interdisciplinaires attestant de l'alignement de l'ED avec la politique de l'établissement. La politique de la formation doctorale fait écho aux priorités stratégiques de l'établissement telles qu'elles ont été définies lors des états généraux de la recherche en 2022 (« Réalités, objets, modèles », « Justices et injustices », « Décisions, organisations et administration » et « Temps, incertitudes et crises »).

La structuration de la formation doctorale est équilibrée et repose très largement sur la formation commune offerte par le collège des écoles doctorales (CED) qui propose un catalogue diversifié de formations dans différents domaines dont les doctorants sont globalement satisfaits. L'ED Philosophie a fait le choix de ne pas développer de formation disciplinaire spécifique et de compléter les formations offertes par la cellule des formations doctorales du CED (dans lesquelles interviennent certains enseignants-chercheurs de l'ED) par la participation possible des doctorants aux nombreux séminaires et activités de recherche proposés par les différentes unités qui la composent.

La formation doctorale à et par la recherche est bien structurée et associe les doctorants, aux côtés des membres des UR. L'ED propose ainsi un séminaire ouvert aux doctorants ainsi qu'aux étudiants de 1^{er} et 2^e cycles dans lequel interviennent les directeurs de recherche membres de l'ED, les professeurs invités accueillis au cours de l'année et des collègues d'autres établissements. Ce séminaire régulier (entre six et sept séances dans l'année) revêt une dimension internationale et il est complété par les formations

transversales non disciplinaires articulées autour de préoccupations déontologiques (éthique de la recherche) ou plus professionnelles proposées par la cellule formation du CED. L'ED dispose d'une revue à comité de lecture, avec double expertise en aveugle, *Philonsorbonne*, qui publie des articles de ses doctorants et les résumés des doctorales. Cette revue, fondée en 2006, disponible en ligne sur le portail Open Edition Journals, constitue un instrument important de la formation à la recherche par la recherche au sein de l'ED. On peut regretter que la perspective de science ouverte soit insuffisamment présente au sein de l'ED au regard de la faiblesse du nombre de dépôts des thèses sur la plateforme Hyper article en ligne (HAL, nombre stable d'une dizaine de dépôts par an en moyenne sur le contrat quinquennal). Si cela peut être expliqué par la culture prégnante, en philosophie, de publication des thèses, il n'en reste pas moins que l'inscription dans une dimension de science ouverte est en retrait au sein de l'ED. La sensibilisation à la médiation scientifique est introduite à partir de l'organisation annuelle de doctorales permettant aux doctorants de l'ED de présenter leurs travaux. Le nombre de doctorants y participant est important (plus de 50 % des étudiants inscrits).

La formation doctorale est presque exclusivement tournée vers la recherche académique. La réflexion sur l'insertion professionnelle des docteurs au-delà du seul monde académique est encore à l'état embryonnaire et mériterait d'être poursuivie au regard du faible nombre de postes offerts en philosophie dans les universités. Il est néanmoins appréciable que les doctorants contractuels, ainsi qu'une partie des doctorants non contractuels, puissent accéder à une expérience de l'enseignement par l'intermédiaire de missions d'enseignement ou *a minima* de vacations, ce qui permet de renforcer leur employabilité. Les auditions ont permis de constater que l'ED est bien consciente des enjeux liés à l'insertion professionnelle des docteurs en philosophie, mais que le nombre de pistes explorées (médiation scientifique et culturelle, journalisme scientifique, etc.), en une réflexion tout juste ébauchée, demeure à ce jour réduit. Si l'ED envisage la mobilité à l'international comme un moyen d'élargir les possibilités d'insertion professionnelle de ses docteurs, aucune action concrète ne permet d'appuyer cette stratégie. L'ED n'exige pas de financement comme condition de l'inscription en thèse et privilégie la qualité des projets scientifiques qui lui sont présentés sous la responsabilité première des directeurs de thèse. Cela permet de diversifier les doctorants et d'ouvrir les études doctorales à un plus large public. L'ED compte une proportion élevée de salariés (environ 50 %), dans les secteurs public (enseignants) ou privé, parmi ses doctorants. Elle s'efforce toutefois d'accroître les possibilités de financement doctoral, en ayant recours par exemple à des Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Aux contrats doctoraux attribués sur concours par l'établissement s'ajoutent les contrats doctoraux spécifiques normaliens.

L'ouverture à l'international de la formation doctorale est bien visible mais mériterait d'être renforcée pour répondre aux ambitions visant l'insertion professionnelle des docteurs de l'ED. L'ED accueille un nombre non négligeable de doctorants étrangers, notamment en cotutelles (entre cinq et huit nouvelles inscriptions en première année, soit entre 15 % et 20 % des inscriptions en première année). Le nombre total d'étudiants étrangers n'est toutefois pas indiqué dans le dossier d'autoévaluation. L'ED finance activement les demandes de mobilité sortante de ses doctorants (28 doctorants ont bénéficié d'une aide à la mobilité sortante en 2021-2022), même si le nombre des mobilités sortantes a fortement diminué suite à la crise sanitaire de la Covid et augmente à nouveau lentement. Les programmes de doctorats conjoints avec des universités italiennes, qui existaient depuis plusieurs années, ont été renouvelés. Leur pertinence est attestée par la bonne réussite des projets soumis à des bourses et financements internationaux. Les coopérations engagées par des cotutelles demeurent dynamiques.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale définit et évalue les compétences visées en cohérence avec les composantes de l'université auxquelles elle est rattachée. L'ED assure le suivi de sa formation par compétences par l'intermédiaire d'un portfolio du doctorant et grâce aux comités de suivi individuel (CSI). Les objectifs et les contenus des formations suivies sont précisés et reportés dans le portfolio ainsi que les différentes activités qui sont assurées par le doctorant (participation à des manifestations scientifiques, enseignements). Les diverses formations proposées par la cellule de formation du CED couvrent l'ensemble des compétences attendues d'un docteur en philosophie. La procédure de validation des formations suivie est transparente et bien comprise par les doctorants. Toutefois l'absence de tableau de correspondance dans le dossier entre le programme de formations doctorales et les blocs de compétences des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ne permet pas de vérifier la bonne articulation du portfolio avec les segments professionnels visés. En outre, le portfolio tel qu'il est présenté sur le site Internet de l'ED n'est pas construit à partir d'une approche par compétences, mais repose sur un recensement des thématiques d'activités.

La sélection des doctorants répond à une procédure transparente, équitable en apparence et similaire à celle suivie dans la plupart des universités françaises, et l'accueil est assuré conjointement par l'ED et les UR. La sélection fait intervenir au premier rang les directeurs de recherche ainsi que la communauté des directeurs d'UR qui évaluent la qualité du projet scientifique présenté par le candidat et son aptitude à mener le projet à son terme. Si les modalités d'examen des candidatures ne sont pas précisées dans le dossier d'autoévaluation, les auditions ont permis d'éclairer les procédures, de la candidature à l'inscription en doctorat, lesquelles reposent prioritairement sur le soutien d'un directeur de thèse. Il n'existe pas de critères absolus formalisés liés par exemple aux notes des candidats de master ou à leur cursus antérieur. La réunion de rentrée de l'ED est complétée par des journées d'accueil dans les UR. L'existence d'une salle des doctorants offre un espace commun aux jeunes chercheurs en philosophie.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement formalisés dans le portfolio et renforcé par le CSI dont l'organisation est assurée par les UR. L'absence de précisions sur la composition et le déroulement effectif des CSI introduit toutefois un flottement quant à l'efficacité de ce dispositif qui, au regard des informations collectées lors des auditions, est essentiellement centré sur des questions académiques liées au contenu de la thèse plutôt que sur l'appréciation des conditions de travail des doctorants. La construction de la grille de restitution du CSI laisse une large part discrétionnaire aux membres du comité dans les points à examiner. Une précision plus explicite des attendus du comité dans la grille (ou une structuration plus fine comme cela est pratiqué dans d'autres ED) pourrait permettre de mieux harmoniser leur déroulé et d'aligner leur finalité sur l'esprit de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022. La réalisation des travaux des doctorants peut bénéficier d'un appui financier de la part de l'ED venant s'ajouter au soutien de l'UR. Chaque doctorant peut solliciter sur projet l'aide financière de l'ED pour la participation à une manifestation scientifique, une mobilité internationale ou une aide à la publication à hauteur de 700 euros, portée en 2023 à 800 euros d'après les informations collectées à l'occasion des auditions. Les doctorants peuvent bénéficier de financements pour l'organisation de manifestations scientifiques par l'intermédiaire de réponses à appels à projets et ont accès à une revue à comité de lecture ouverte aux travaux des doctorants. Les soutiens financiers qui accompagnent l'activité scientifique des doctorants sont de nature à favoriser la participation des doctorants à des manifestations scientifiques en dehors de leur établissement. L'ED se conforme aux prescriptions de l'établissement en ce qui concerne la limitation du nombre de directions de thèse maximal par encadrant.

Les dispositifs de la formation doctorale bénéficient également aux doctorants internationaux. Un nombre considérable de cotutelles (34) ont pu être signées annuellement au cours de la période de l'accréditation, particulièrement avec l'Italie. Ce nombre est en diminution, ce qui est une conséquence probable de la période de la Covid. Des enseignements en langues étrangères sont proposés aux doctorants en cohérence avec ses ambitions internationales de l'ED (les doctorants peuvent bénéficier des enseignements du service des langues de l'Université et faire valider les crédits correspondants à l'enseignement de leur choix, de nombreuses manifestations scientifiques des UR liées à l'ED se tiennent en tout ou partie en anglais).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux de candidatures et des inscriptions est trop incomplet pour attester de l'attractivité de la formation doctorale dans le cadre de l'ED Philosophie. Les données présentées dans le dossier d'autoévaluation et les tableaux joints ne permettent pas une analyse fine. Il est toutefois possible de constater que le nombre total de doctorants accueillis par l'ED tend à diminuer légèrement sur la période, passant de 254 en 2017-2018 à 242 en 2021-2022, alors même que le nombre global d'étudiants en thèse en sciences humaines et sociales au sein de l'établissement tend à diminuer également au cours de la période. Ce tassement est plus sensible pour les hommes. Il est particulièrement important pour les inscriptions en première année de thèse (passant de 49 en 2017-2018 à 36 en 2021-2022 soit une diminution de plus de 20 % en cinq ans). Le nombre des primo-inscrits mentionné dans le dossier repart toutefois à la hausse, ce qui peut refléter un regain d'attractivité. Le nombre de contrats doctoraux permettant de financer des thèses a doublé au cours du contrat quinquennal, ce qui est un élément important puisqu'il permet d'offrir de meilleures conditions de travail aux doctorants. Cette augmentation du nombre de contrats doctoraux, la localisation de l'établissement dans la capitale, l'excellence scientifique des UR adossées à l'ED, la participation d'une majorité des encadrants potentiels aux formations dispensées, l'existence de conventions internationales actives contribuent certainement au maintien de l'attractivité de la formation.

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant ne sont pas suffisamment développés dans le dossier fourni pour permettre une évaluation des performances de la formation doctorale. En dehors du suivi par le portfolio, peu de choses sont précisées. Le très faible nombre de doctorants présents lors des auditions (sept doctorants rencontrés, lesquels étaient majoritairement des doctorants ayant bénéficié

d'un contrat doctoral) n'a pas permis d'investiguer davantage la question des dispositifs d'accompagnement et d'aménagement des parcours. La durée moyenne des thèses, qui a été précisée lors des auditions, est de six ans, durée élevée en raison du nombre important de doctorants salariés, en particulier dans l'enseignement secondaire, lesquels ont besoin de plus de temps pour mener leur recherche en parallèle de leur activité professionnelle.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs est peu développé. Si l'ED Philosophie vise prioritairement l'insertion professionnelle dans le monde académique, les autres débouchés possibles ne sont pas l'objet d'une analyse proactive. En dépit de l'absence de communication/transmission des données par l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE), en charge du suivi du devenir des docteurs, ce qui explique le caractère lacunaire des informations disponibles, l'ED a réalisé sa propre enquête. Cette enquête, qui a bénéficié d'un nombre réduit de répondants et dont les résultats doivent donc être appréhendés avec prudence, met en avant un taux d'intégration professionnelle à l'issue de la thèse élevé (employabilité après deux ans de plus de 92 %). Quelques exemples d'emploi hors de l'enseignement sont mentionnés dans le dossier, à l'instar de la profession de coach ou de médiatrice scolaire. Toutefois le rôle du doctorat dans l'obtention de ces emplois peut être regardé avec circonspection. L'insertion des doctorants en philosophie dans le monde socio-économique en dehors de l'enseignement est à la fois une entreprise nécessaire au regard du nombre restreint de postes d'enseignants-chercheurs mis aux concours dans cette discipline et un défi parfois difficile à relever. L'ED n'a aucune marge de manœuvre sur le volume des emplois disponibles, mais elle gagnerait à approfondir les réflexions menées sur l'insertion possible des docteurs en philosophie dans le monde socioéconomique. En particulier une analyse plus fine des types d'emploi occupé à l'issue de la thèse mériterait d'être restituée. À l'heure actuelle, l'enquête se borne à une caractérisation rudimentaire (contrats à durée indéterminée (CDI) / contrats à durée déterminée (CDD) ; secteur privé / secteur public, etc.). En outre, si des formations de la cellule formation du CED sont proposées afin de permettre aux doctorants de préparer l'après-thèse et incluent une aide à la compréhension de l'élaboration des dossiers de qualification et de candidature dans l'enseignement supérieur, une ouverture vers les possibilités offertes en dehors de l'enseignement n'est pas suffisante. L'exploration et le recensement des possibilités d'insertion professionnelle en dehors de l'enseignement supérieur public français constituent un axe de maintien, voire de développement, de l'attractivité de la formation doctorale en philosophie dont l'ED devrait se saisir.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale dispose d'un soutien accru, mais néanmoins encore insuffisant de la part de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens. Si la formation doctorale dispose de moyens financiers en augmentation (une augmentation du budget de l'ED de près de 20 % par rapport au précédent contrat quinquennal a permis à l'ED de renforcer son soutien aux activités scientifiques et aux missions des doctorants), elle apparaît encore sous-dotée en moyens humains et en locaux. En outre, les nouvelles tâches qui incombent désormais à l'ED en raison de la fermeture du Service des thèses en sciences humaines, n'ont été compensées que partiellement par le recrutement d'un salarié supplémentaire à temps partiel dont l'activité liée aux soutenances de thèse et aux conventions est particulièrement intense et dense. Dans ce contexte, on peut espérer que l'adoption du portail Accès doctorat unique mutualisé (ADUM) contribue après une période de rodage à une amélioration dans la gestion de l'ED. La politique de l'encadrement doctoral dans le périmètre de l'ED s'aligne sur les critères définis par l'établissement. Si le nombre de 15 encadrements par directeur est encore trop important pour favoriser un suivi authentiquement individualisé, le nombre très réduit d'encadrants dépassant ou approchant ce seuil confirmé lors des auditions permet de s'assurer d'une répartition globalement équilibrée du potentiel de direction au sein de l'ED, lequel demeure stable au cours de la période (40 encadrants). Le ratio d'encadrement est de 40 encadrants potentiels pour 242 doctorants, soit en moyenne plus de six doctorants par encadrant, ce qui est encore considérable, bien que conforme au cadrage de l'établissement.

L'ED a initié un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue qui doit être poursuivi. Elle organise l'évaluation de la formation doctorale par les doctorants par l'intermédiaire de retours informels dont la régularité n'a pas pu être appréciée. Elle a toutefois mis en place un questionnaire d'évaluation des formations assez complet. L'attribution de moyens supplémentaires en ressources humaines permettrait de renforcer le traitement des données collectées à cette occasion. Cela pourrait permettre à l'ED d'analyser les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et de proposer des actions correctives en vue de l'évolution de celle-ci.

Conclusion

Points forts

- Une attractivité forte maintenue par une augmentation de l'attribution de contrats doctoraux.
- Une formation s'appuyant sur des UR d'excellence et des manifestations scientifiques nombreuses et variées proposées aux doctorants.
- Des coopérations internationales dynamiques permettant d'appuyer des mobilités sortantes et un nombre considérable de thèses en cotutelle.
- Un budget de fonctionnement en augmentation, qui bénéficie au support apporté aux étudiants dans leurs missions et leurs activités.
- Une culture de l'interdisciplinarité concrétisée par un volume considérable de thèses interdisciplinaires.

Points faibles

- Des modalités de réalisation des CSI qui gagneraient à être mieux harmonisées par une réflexion à mener sur la formalisation des grilles d'évaluation.
- Des lacunes dans le suivi du devenir des docteurs, avec une pénurie de données fournies par l'ORIVE.
- Une absence de stratégie proactive pour élargir les débouchés professionnels des docteurs en dehors de l'enseignement supérieur.
- Une équipe administrative dynamique, mais sous tension suite à la fermeture du Service des thèses en sciences humaines, ce qui permet difficilement à l'ED de s'engager dans un processus d'amélioration continue.

Recommandations

- Harmoniser les CSI en revoyant leur grille d'évaluation.
- Veiller à la mise en place d'un suivi effectif du devenir des docteurs.
- Approfondir les réflexions au sein de l'ED sur les débouchés professionnels des doctorants en philosophie, et impulser une réelle stratégie à destination des étudiants et du monde socio-économique visant à augmenter leur intégration possible à d'autres secteurs d'activité que l'enseignement supérieur.
- Veiller à ce que l'équipe administrative ait les moyens d'assurer l'encadrement correspondant à sa mission.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCE POLITIQUE (N° 119)

Établissement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 119 Science politique est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences humaines et humanités. Monodisciplinaire, l'ED couvre l'ensemble des domaines de la science politique. Elle accueille presqu'exclusivement des doctorants de l'unité mixte de recherche (UMR) Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP), dont sont membres la plupart des encadrants, mais également de l'Institut des mondes africains (IMAF), UMR sous six tutelles. La formation compte 73 doctorants et 21 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Science politique répond à la stratégie de l'établissement par une offre diversifiée de haut niveau et une excellence disciplinaire. Elle s'inscrit bien dans les ambitions et orientations scientifiques ambitieuses de l'établissement, mais demeure peu interdisciplinaire. Seule ED monodisciplinaire en science politique, elle jouit d'un grand prestige avec l'adossement de deux UMR internationalement reconnues, qui assurent à l'ED des formations et un suivi au meilleur niveau. L'IMAF ne compte que deux encadrants en science politique mais est appelé à se renforcer dans la discipline, renouant ainsi avec une forte et historique tradition de recherche sur les études africaines de l'unité de formation et de recherche (UFR) de science politique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Homogène et cohérente, la formation associe aussi des sociologues et philosophes et les doctorats se répartissent désormais équitablement entre les sous-domaines de la science politique (relations internationales, sociologie politique, développement, études européennes, études africaines, administration et action publique, communication politique) tout en se renouvelant avec les ouvertures récentes de masters consacrés à l'action publique territoriale et aux transitions écologiques.

La structuration de la formation doctorale bénéficie de formations spécifiques bidisciplinaires avec la sociologie, mais des difficultés de reconnaissance, de communication et d'échanges au niveau notamment de l'établissement sont signalées par les doctorants. L'ED assure en propre des journées d'accueil, un atelier d'écriture et des séminaires de lectures suivis d'un moment de convivialité pour renforcer les liens ; des formations renouvelées en binôme avec des sociologues sont louées et l'ensemble associe fortement les doctorants à leurs propres formations doctorales. Ceux-ci s'en réjouissent, mais attendent des réponses face aux injonctions contradictoires auxquelles ils doivent faire face entre réduction de la durée des thèses, exigences interdisciplinaires et de niveau international, enseignements et mises en œuvre, certes formatrice, de séminaires ou journées d'étude co-organisées, mais dont ils disent assumer beaucoup plus que la dimension scientifique : l'essentiel des tâches administratives, chronophages et manuelles. Ils regrettent également de ne pas être intégrés plus largement dans les collectifs de recherche ; si des « titulaires » engagés se montrent particulièrement dévoués à leur formation, ils s'avèrent, selon eux, trop peu nombreux. C'est également au niveau notamment de l'établissement qu'une meilleure prise en compte de certaines situations problématiques, de la précarité et de la santé mentale, des conditions et de la qualité de vie au travail des doctorants est fortement attendue.

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED Science politique comprend une formation à et par la recherche, essentiellement en lien avec le CESSP. L'offre de formation est en cohérence avec le périmètre scientifique de l'ED Science politique. Il n'y a toutefois que cinq enseignants-chercheurs et un seul chercheur qui interviennent dans cette formation, hors encadrement doctoral, alors qu'un nombre plus important pourraient participer à cette formation. Le dossier d'autoévaluation indique que tous les doctorants sont formés à l'intégrité scientifique en 2021-2022 mais qu'il n'y avait pas jusque-là de formations dédiées. Il précise que la formation par la recherche des doctorants est facilitée par des liens

« extrêmement étroits » avec le CESSP mais ne dit curieusement pas ce qu'il en est, à ce sujet, des liens avec l'IMAF. Les dépôts des thèses sur la plateforme Hyper article en ligne (HAL) sont la règle et, en 2021-2022, les 14 doctorants ayant soutenu leur thèse ont procédé à un dépôt légal (mais il n'y a que six dépôts dans des archives ouvertes).

La formation doctorale s'appuie sur une politique de professionnalisation dans les domaines de la science politique mais leur valorisation en vue d'une diversification des débouchés dans les différents secteurs, dont le secteur académique, reste insuffisante. Les travaux des deux UMR relèvent pour l'essentiel de la recherche fondamentale à vocation universelle, l'une étant spécialisée sur l'Europe et l'autre sur l'Afrique. Dès lors la question des « besoins du territoire » se pose autrement. Reste que l'ED peut mieux associer à cette fin les partenaires sociaux, économiques et culturels à la construction de la formation doctorale et valoriser auprès d'eux les compétences acquises au sein de la formation.

L'ouverture à l'international de la formation doctorale se développe, mais reste limitée. Un nombre croissant de jurys de thèse comprend un membre étranger. Les statistiques n'ont, hélas, pas été produites, mais une grande majorité des sujets de thèses portent de facto sur l'étranger, ce qui est pour le moins paradoxal. En effet, au regard du prestige international de l'établissement et de son ED Science politique, les cotutelles sont rares, la part de doctorants internationaux est de fait relativement réduite, tout comme les partenariats internationaux. Des perspectives nouvelles sont envisagées, notamment, avec l'alliance Una Europa et le programme d'investissements d'avenir (PIA). D'autres partenariats (par exemple avec Naples, les bourses Marie Curie ou le collège de Bruges) sont en cours ; les laboratoires d'excellence (LABEX) contribuent aux contrats doctoraux et d'autres projets de recherche s'annoncent prometteurs.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale définit des compétences spécialisées et pertinentes qui valorisent les savoirs et savoir-faire des doctorants, mais peu ouverte à l'insertion professionnelle et l'internationalisation des docteurs. La formation se met progressivement en cohérence avec la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La recherche fondamentale et les carrières académiques sont l'objectif prioritaire légitime de l'ED, mais le perfectionnement de l'approche en termes de compétences peut les valoriser utilement, y compris pour le monde socio-économique. Un journaliste de France culture participe à la formation doctorale, d'autres partenaires socio-économiques gagneraient à être associés aux thèses et travaux de l'ED.

Les règles d'admission des doctorants sont transparentes, mais la diversification des sources de financement gagnerait est peu déployée. L'admission en doctorat repose sur le profil du candidat (note minimale de 15/20 au mémoire de deuxième année de master (M2)) et sur son projet scientifique (d'une quinzaine de pages attendues) qui doit s'inscrire dans les axes de recherche des unités rattachées à l'ED. L'examen des candidatures et les auditions des candidats sont réalisés par « l'ensemble des encadrants » de la formation doctorale. Le dossier d'autoévaluation ne mentionne pas l'existence d'une instance intra-ED du type « conseil » ou « commission des thèses » spécifiquement dédiée à ces questions. L'ED dit suivre l'avis du directeur de recherche qui accepte d'inscrire un doctorant sous sa responsabilité, mais convient de l'importance d'un encadrement plus collégial. Les co-directions sont d'ailleurs particulièrement rares dans l'ED. Approximativement un tiers des doctorants provient d'une autre université. Moins de la moitié des doctorants bénéficient d'un financement. On peut regretter le peu de sources de financement hors contrats doctoraux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), et notamment la baisse du nombre de Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE, de quatre à zéro). On constate une hausse du nombre de doctorants exerçant une activité par ailleurs.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement de grande qualité scientifique, s'appuyant sur des comités de suivi individuel (CSI) opérationnels, mais insuffisamment institutionnalisés et sur des soutiens financiers annuels connus et appréciés. Au cours de la période d'évaluation de référence, les CSI se tiennent deux fois au cours de la thèse, ce qui est trop peu compte tenu de la durée moyenne des thèses (passée de sept à six ans). Mais l'ED prévoit de changer cette règle pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires. La tenue des CSI est concentrée sur trois jours, ce qui peut contribuer utilement à rendre l'événement collectif. Ces comités sont composés de membres de l'ED et d'extérieurs, en partie choisis par le doctorant. Ce dispositif a pu se révéler efficace pour identifier des dysfonctionnements, mais des incompréhensions fortes perdurent du côté des doctorants sur le dicible dans les CSI, qui hésitent encore entre comité de thèse et comité de suivi stricto sensu. Sur ce point, des clarifications sont nécessaires. Un statut de docteur associé permet à ceux qui ont soutenu de continuer à bénéficier de certains services et financements. L'ED Science politique ne bénéficiait pas encore du portail Accès doctorat unique mutualisé (ADUM) au moment de la remise de son rapport et l'on sait les gains décisifs (en temps et énergie) générés par cette dématérialisation qui doit être accélérée. Sur l'encadrement,

justement limité à huit thèses, on ne relève pas véritablement de concentration des directions de thèses (neuf professeurs dirigent plus de quatre thèses), mais avec un taux d'encadrement minimaliste (39 encadrants potentiels annoncés, dont les encadrants du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR), pour 21 encadrants « actifs ») et seulement 73 doctorants inscrits en 2021-2022, la sélection des doctorants apparaît particulièrement forte dans une discipline où, certes, les postes d'enseignants-chercheurs sont rares, mais en augmentation, et notamment sur le marché du recrutement international où l'ED Science politique a naturellement vocation également à se placer. Les codirections et les cotutelles pourraient être nettement plus fréquentes.

Les dispositifs de la formation doctorale sont insuffisamment adaptés aux doctorants internationaux. La formation doctorale ne prévoit pas de dispositifs de soutien à la mobilité entrante ni à la mobilité sortante. Cette mobilité repose trop exclusivement sur quelques rares cotutelles. Les formations aux langues étrangères et les enseignements en langue étrangère, à la communication scientifique en langue étrangère, sont manifestement absents de la programmation de l'offre de formation. Les enseignements en visioconférence pourraient être développés pour favoriser l'accès aux publics distants. L'adaptation aux doctorants internationaux et, plus largement l'internationalisation, est un point faible reconnu comme tel par l'ED dans son dossier d'autoévaluation et les doctorants étrangers regrettent des informations livrées trop tardivement, des changements de règles, engendrant par là même de grandes difficultés pour l'obtention des visas.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Le suivi des flux des candidatures demeure peu adapté mais permet de mesurer l'attractivité d'un doctorat très prestigieux, y compris à l'international. On constate toutefois une baisse substantielle du nombre de doctorants (ils étaient 100 inscrits à l'ED en 2017-2018). Le dossier fait état d'une hausse du niveau d'exigence depuis 2009, mais une réflexion sur le très fort niveau de sélectivité pourrait être menée collectivement. La dernière période révèle des progrès (92 doctorants en 2023).

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement du parcours du doctorant permettent de mesurer et d'améliorer la performance de la formation doctorale. Au niveau de la performance, le taux de qualification des thèses par la section 04 (Science politique) du Conseil national des universités – CNU (65,4 %) apparaît excellent pour cette discipline. Les doctorants ont vu leurs dotations multipliées par 5,7 entre 2017 et 2022 pour traductions, missions, déplacements, etc. Les travaux sont déposés sur HAL par principe et les doctorants bénéficient d'une formation et d'un accompagnement sur mesure. La durée moyenne des thèses est de six ans, ce qui correspond à la moyenne française pour la discipline. On recense en moyenne trois à quatre abandons par an. Il n'y a ni césure ni demande de validation des acquis de l'expérience (VAE). Les responsables de l'ED ont fait connaître leur volonté de progresser sur ces points et de se donner les moyens de mettre en œuvre une diminution de la durée de thèse en science politique.

Le suivi du devenir professionnel des docteurs ne fait pas état d'informations chiffrées dans le dossier d'autoévaluation mais les taux de poursuite de carrière dans un domaine ultra-concurrentiel s'avèrent tout à fait honorables. L'ED n'a pas pu bénéficier du retour des enquêtes spécialisées de l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE) promues par l'établissement, mais elle a néanmoins pris soin d'un suivi « artisanal ». La liste nominative des docteurs communiquée par l'ED montre que près d'un tiers parviennent à se placer dans des postes académiques, principalement à l'international. Les autres sont le plus souvent, et inévitablement considérant la rareté des postes en science politique, en post-docs dans une position d'attente de titularisation. À l'avenir, d'autres moyens pourront être mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle en mobilisant le réseau d'*alumni* et les réseaux sociaux dédiés.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est soutenue et dynamisée par la politique de l'établissement en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens financiers. Elle dispose de moyens financiers proportionnés, qu'elle suit et maîtrise au regard de ses objectifs et de ses résultats, mais qui sont jugés encore trop justes, générant une autolimitation jusque dans la composition des jurys de thèse (pour éviter des coûts de transport et d'hébergement). La politique de l'encadrement doctoral définie dans le périmètre de l'ED répond à des critères clairs et partagés avec une durée moyenne de thèse que tous s'accordent à envisager à la baisse.

La formation doctorale s'appuie sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue qui reste à clarifier. L'ED organise une évaluation encore insuffisante de la formation doctorale par les doctorants qui estiment les progrès encore à venir. Une hausse significative sur la période du nombre de doctorants répondant au questionnaire d'évaluation de l'ED est signalée, mais les informations détaillées et chiffrées font défaut. Certains CSI ont été jugés « intrusifs » par les doctorants, tandis que d'autres sont estimés trop formels. Le dossier d'autoévaluation se montre très lucide sur les importantes difficultés rencontrées, souvent « douloureuses », dans la période la plus récente (Covid, conditions de travail, tensions avec les doctorants mobilisés, etc.), ce qui constitue la meilleure base pour rebondir et trouver les moyens d'un redéploiement d'autant plus mérité que les efforts sont engagés de part et d'autre.

Conclusion

Points forts

- Le prestige, la grande qualité et la forte cohérence de l'encadrement doctoral.
- Le volontarisme affirmé de l'équipe d'encadrement de l'ED.
- Une spécialisation en recherche fondamentale qui assure un placement honorable des docteurs sur les carrières académiques dans une discipline extrêmement concurrentielle.
- Un fort potentiel de développement européen et international.

Points faibles

- Des CSI dont le fonctionnement n'assure pas un suivi régulier des doctorants.
- Un suivi du devenir professionnel des docteurs insuffisamment institutionnalisé.
- Une diversité encore insuffisante des financements et dans l'encadrement des formations.
- Des dispositifs d'internationalisation paradoxalement encore peu développés.

Recommandations

- Veiller à mettre en place des réunions plus régulières des CSI et à clarifier leur rôle auprès des doctorants.
- Améliorer le suivi professionnel des docteurs.
- Diversifier les sources de financement et associer plus de partenaires socio-économiques à la formation doctorale.
- Progresser dans la valorisation publique de l'ED et du doctorat de Science politique et notamment à l'international.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES MATHÉMATIQUES DE PARIS CENTRE (N°386)

Établissements

Sorbonne Université - SU
Université Paris Cité - UPCité
Université Paris Sciences et Lettres - PSL
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - UPPS

Présentation de la formation

Sorbonne Université (SU), Université Paris Cité (UPCité), l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) et l'université Paris 1 - Panthéon Sorbonne (UPPS) sont co-acréditées pour délivrer le doctorat dans le périmètre de l'école doctorale Sciences mathématiques de Paris centre (n° 386), une des 23 formations doctorales appartenant au collège doctoral de SU. Son périmètre couvre principalement le domaine scientifique Mathématiques et leurs interactions. Ce domaine correspond aux thématiques, entrant dans le périmètre de l'école doctorale (ED), de 23 équipes projet de l'Institut national recherche informatique et automatique (INRIA) et 11 unités de recherche liées à SU et à ses partenaires. Cette ED comptait, en 2021-2022, 491 doctorants et 336 encadrants actifs.

Propos liminaire :

Le travail du comité d'experts a été rendu difficile du fait d'un dossier d'autoévaluation très lacunaire (annexes demandées par le Hcéres non fournies au moment du dépôt) qui ne permet pas de procéder à une évaluation complète de la formation.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED 386 s'inscrit dans le choix stratégique de l'université en matière de recherche fondamentale, mais souffre de l'absence d'animation scientifique à l'intention des doctorants et d'une politique sur l'interdisciplinarité insuffisante. Elle est une des grandes formations doctorales de l'Île-de-France dans les disciplines des mathématiques et de l'informatique théorique. Le périmètre de la formation doctorale couvre essentiellement les domaines des mathématiques et de l'informatique fondamentale, adossés aux axes de 11 unités de recherche et de 23 équipes projet de l'INRIA en mathématiques et informatique qui lui sont rattachées. La quasi-totalité des équipes de mathématique et d'informatique théorique à Paris intramuros est rattachée à l'ED 386, à l'exception du Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE) de l'université Paris Sciences et Lettres. Un des choix stratégiques de Sorbonne Université est d'intensifier la recherche fondamentale au cœur des disciplines. La formation doctorale dans le périmètre de l'ED 386 s'inscrit parfaitement dans ce choix puisque 63 % des thèses financées sur contrat doctoral (tous types confondus) s'inscrivent dans le cadre des priorités thématiques de l'établissement. La formation doctorale dispose d'un très bon vivier de doctorants issus des masters en mathématiques et en informatique portés par les établissements co-acrédités. La direction de l'ED 386 mène une campagne d'information sur le doctorat auprès des étudiants de première année de master (M1) de Sorbonne Université. Malgré cette action intéressante, la part des doctorants inscrits à l'ED, issus des masters des établissements co-acrédités, est faible (15 %). La part des thèses interdisciplinaires au sein de l'ED est marginale (2 %). La formation doctorale ne mène aucune action spécifique concernant le développement durable. Le comité regrette que l'ED 386 n'organise ni une journée de rentrée et d'accueil des doctorants primo inscrits ni une journée scientifique à l'attention de ses doctorants. Le panel de doctorants rencontrés regrette fortement l'absence de telles journées annuelles. En plus des contrats doctoraux attribués annuellement à l'ED 386 par les établissements co-acrédités, la formation doctorale bénéficie des financements de thèses réguliers provenant de l'Initiative d'excellence (IDEX), de l'Institut des sciences du calcul et des données de Sorbonne (Center for artificial intelligence), dans lesquels des chercheurs et des enseignants-chercheurs rattachés à l'ED sont impliqués.

L'organisation de l'ED 386 permet une bonne articulation avec deux établissements co-accrédités, mais néglige la coordination avec les deux autres établissements co-accrédités et les collèges doctoraux. L'organisation de la direction de l'ED avec un directeur de SU et deux directeurs adjoints d'UPCité, facilite la gestion de la formation doctorale avec ces deux établissements co-accrédités. Le comité regrette cependant l'absence d'information sur les dispositifs prévus pour la gestion avec PSL et UPPS. Le dossier d'autoévaluation n'aborde les partenariats académiques que pour les financements des contrats doctoraux par les établissements. Aucune information n'est donnée sur l'articulation entre l'ED et les collèges doctoraux des établissements.

La formation doctorale est entièrement prise en charge par les unités de recherche et l'ED 386 ne met pas en œuvre de politique de suivi de la participation des doctorants à la formation obligatoire en éthique de la recherche et intégrité scientifique. L'offre de formations doctorales transversales est organisée et gérée par le collège doctoral de chaque établissement. Elle a notamment pour objectif de préparer les doctorants à la poursuite de leur carrière après l'obtention de leur diplôme de doctorat. Depuis 2022, l'ED n'exige le suivi que d'une seule formation transversale, à savoir la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique. Cette obligation est trop tardive puisqu'elle est précisée dans l'arrêté de mai 2016 relatif au doctorat et son respect n'est pas vérifié, car l'ED ne mesure pas le nombre de doctorants qui suivent effectivement cette formation obligatoire. La formation doctorale disciplinaire et de spécialité est gérée exclusivement par les unités de recherche au moyen de séminaires et de groupes de travail hebdomadaires. Ces groupes de travail sont organisés par des directeurs de thèse, et les doctorants sont incités à y participer. Fort de près de 88 % de directeurs de thèses habilités à diriger des recherches (HDR) dirigeant au moins une thèse, une telle formation par la recherche crée une dynamique au sein des équipes de recherche et offre des formations solides de spécialités aux doctorants. Cependant, le comité regrette qu'aucune information ne soit donnée sur le nombre de membres rattachés à l'ED qui s'impliquent dans la formation doctorale à d'autres titres que l'encadrement doctoral. Les thèses et travaux des doctorants sont déposés sur des plateformes en accès ouvert telles que Arxiv, Mathscinet et HAL. Le pourcentage de thèses soutenues dans l'année de référence et déposées dans des archives ouvertes a atteint 98 % en 2022.

La politique de professionnalisation vers le monde académique est de qualité et celle vers le monde socioéconomique est inexistante. Hormis la gestion d'un nombre limité de financements de thèses provenant du monde de l'entreprise, essentiellement sous la forme de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) (en moyenne 10 % des thèses), la formation doctorale ne mène aucune action concrète envers le monde de l'entreprise. L'ED n'associe pas les acteurs du monde socioéconomique, notamment ceux qui font partie de son conseil, à l'enrichissement de sa formation doctorale. Les offres de formation des collèges doctoraux des établissements co-accrédités prennent en compte les objectifs de professionnalisation des doctorants. Cependant, le nombre de doctorants participant aux formations organisées par les collèges doctoraux n'est pas fourni dans le dossier d'autoévaluation. Il est donc difficile d'évaluer l'intérêt des dispositifs d'accompagnement mis en place par les collèges doctoraux auprès des doctorants en mathématiques et en informatique théorique. Toutefois, l'ED impose un financement pour toute inscription en thèse et la période du doctorat est considérée comme une expérience professionnelle à part entière. Dans son rapport d'autoévaluation, l'ED n'évoque que les missions complémentaires des contrats doctoraux consacrées à l'enseignement qui préparent à la poursuite de carrière dans le milieu académique.

L'internationalisation de la formation doctorale est modeste. Dans son dossier d'autoévaluation, la formation doctorale annonce ne pas bénéficier de partenariats internationaux formels et ne cite aucun bénéfice d'une alliance européenne, alors qu'elle est mise en avant par SU. La part des thèses en cotutelle durant la période de référence (2017-2022) est très modeste (2 %). Par ailleurs, seulement 12 % des doctorants inscrits à l'ED, pendant la période évaluée, sont internationaux. D'autre part, le comité regrette l'absence de commentaire sur le faible nombre de doctorants internationaux qui relèvent du programme gradué de PSL intégrant de façon coordonnée master et doctorat (2 pour 491 doctorants en 2021-2022). Enfin, le comité regrette l'absence d'information sur le soutien à la mobilité sortante des doctorants.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

Le suivi par l'ED 386 de l'acquisition des compétences transverses par les doctorants est défaillant. Dans son rapport d'autoévaluation, l'ED annonce que les doctorants sont réticents à faire des formations non disciplinaires et que le suivi hebdomadaire d'un séminaire ou groupe de travail organisé au sein des unités de recherche est une lourde charge. Par conséquent, l'ED déclare ne pas comptabiliser le nombre d'heures suivies en formations non disciplinaires. La formation doctorale n'a donc mis en place aucune politique sur le suivi des formations pour développer et diversifier les compétences transversales des doctorants. Le comité regrette l'absence d'information sur l'intégration par l'ED des segments professionnels visés par les fiches du répertoire national des

certifications professionnelles (RNCP) pour construire sa formation doctorale. Enfin, une partie trop élevée des doctorants, à savoir 38 % en 2021-2022, ne met pas à jour régulièrement son portfolio de formations.

La formation doctorale manque de critères clairs d'admission et l'ED n'organise pas d'auditions des candidats à l'inscription ni de journée d'accueil des nouveaux doctorants. Les candidatures pour le doctorat au sein de l'ED 386 sont portées librement et exclusivement par les directions de thèses. Les candidatures à un contrat doctoral d'établissement, proposées et classées par les unités de recherche sont examinées et interclassées, sans audition, suivant le mérite scientifique des candidats lors de la réunion annuelle du conseil de l'ED. Les demandes d'inscription en doctorat par des candidats disposant d'un financement et d'un encadrant rattaché à l'ED sont examinées par la direction de l'ED. L'ED ne fixe pas de critères clairs d'admission et n'organise pas d'auditions pour le recrutement de ses doctorants. L'accueil des nouveaux doctorants est assuré par les gestionnaires des ED dans les établissements et par les unités de recherche. Le comité regrette que cette formation doctorale n'organise pas une rencontre annuelle avec les doctorants primo-inscrits pour les informer sur le parcours doctoral. Les candidatures à l'HDR sont soumises aux règles de l'établissement de rattachement du candidat et l'ED ne donne pas d'avis sur ces candidatures. Les doctorants bénéficient des ressources matérielles nécessaires pour mener leur travail de thèse dans de bonnes conditions.

Le suivi des doctorants est insuffisant et inéquitable, car les modalités de tenue des comités de suivi individuel (CSI) sont déléguées aux unités de recherche. Les CSI sont organisés au sein des unités de recherche qui décident, chacune pour sa part, de leurs modalités pratiques. L'ED n'intervient que dans le cas des doctorants en difficulté. L'hétérogénéité des modalités de tenue des CSI selon les unités de recherche pose donc un réel problème d'équité de traitement des doctorants. De plus, l'ED se base exclusivement sur l'avis des commissions des thèses pour donner son avis sur une soutenance de thèse (choix des rapporteurs et composition du jury). Dans leur unité de recherche, les doctorants bénéficient des dispositifs de soutien habituels pour mener et valoriser leurs travaux de recherche. Quant à l'organisation et la politique de délivrance de l'HDR, elles sont définies au niveau de l'établissement.

Les outils de formation à distance sont très bien développés par le collège doctoral de SU, mais la communication de la formation doctorale en anglais est insuffisante. Les collèges doctoraux des établissements proposent régulièrement des cours de langues étrangères et essayent progressivement de proposer des formations complémentaires en anglais. En 2022, un peu moins de la moitié des formations proposées par Sorbonne Université ont été dispensées en anglais. La formation doctorale finance sur son budget de fonctionnement les cours de français aux doctorants non francophones. 60 % de l'offre de formations proposée par le collège doctoral de SU est à distance et la majorité des rencontres carrières le sont également. Une telle politique est louable, car elle donne les mêmes chances d'accès à la formation doctorale aux doctorants en mobilité (cotutelle, CIFRE en entreprise, etc.). Le site web de l'ED étant en français exclusivement, la communication vers les doctorants non francophones n'est pas en cohérence avec l'ambition de développement à l'international de SU.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

Malgré le manque de dispositif de suivi des flux de candidatures, l'effectif annuel des inscrits reste constant. Le comité regrette la méconnaissance du nombre de candidats et l'absence d'audition, deux indicateurs qui constituent l'ossature principale d'un dispositif de mesure et de suivi de l'attractivité. Les effectifs des inscrits sont constants durant la période d'évaluation, car la formation doctorale bénéficie de l'image des établissements à l'étranger qu'elle juge positive dans son rapport d'autoévaluation.

Hormis l'accompagnement des doctorants via le CSI, l'ED ne mentionne aucun dispositif garantissant le bon déroulement des thèses. Dans son rapport d'autoévaluation, l'ED annonce que l'accompagnement des doctorants, en dehors de leur encadrement par les directeurs, est assuré par les CSI au sein des unités de recherche. Aucun autre dispositif de gestion et médiation de conflit n'est évoqué. Le comité regrette l'absence d'analyse de la part de l'ED du nombre annuel d'abandons (au maximum 11), de la durée moyenne élevée des thèses (43 mois), ainsi que de l'augmentation récente du nombre de césures accordées. Le comité déplore enfin qu'aucune des six demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) de 2020 à 2022 n'ait été accordée.

L'ED 386 ne s'empare pas des enquêtes menées par les collèges doctoraux des établissements co-acrédités sur la poursuite de carrière de ses docteurs et néglige d'étudier la pertinence de sa formation doctorale vis-à-vis des attentes du monde socioéconomique. L'ED n'a pas mis en place d'outils propres pour suivre le devenir de ses docteurs et se décharge sur les enquêtes organisées par les collèges doctoraux des établissements co-

accrédités. Les taux de réponse par les docteurs de l'ED, inférieurs à 20 % des effectifs, sont bien trop faibles pour que les résultats de ces enquêtes soient représentatifs. Ces faibles taux de réponse, le manque d'analyse de l'ED du devenir de ses docteurs ainsi que l'absence de politique de professionnalisation vers le monde socioéconomique traduisent le manque d'ambition de l'ED pour mesurer et analyser la pertinence de sa formation doctorale au regard de la réalité du marché du travail.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est soutenue par la politique de l'établissement en matière d'encadrement, mais dispose d'un budget de fonctionnement modeste. La règle de l'ED stipule que le nombre maximal autorisé de doctorants codirigés par directeur de thèse est fixé à six. Les tableaux de données indiquent que la majorité des membres titulaires de l'HDR rattachés à l'ED (77 % en 2022) dirigent entre un et trois doctorants et que le nombre maximal de doctorants effectivement co-dirigés atteint six. Ceci témoigne que cette règle pertinente est effectivement bien suivie. Sorbonne Université propose une formation continue à destination des encadrants sous forme d'ateliers qui se déroulent sur plusieurs jours. Le budget de la formation doctorale est modeste, car il atteint seulement 22 300 euros en 2021-2022, soit environ 66 euros/docteurant. Il couvre essentiellement les frais de gestion, la prise en charge des frais d'inscription des doctorants étrangers aux cours de français et la prise en charge financière de rencontres entre doctorants.

L'absence d'évaluation interne mise en place par l'ED rend défaillant le processus d'amélioration continue. L'ED 386 n'a pas organisé d'évaluation interne et continue de la formation doctorale durant la période d'évaluation. Elle s'est contentée d'échanges informels avec les représentants des doctorants, qui ont fait des propositions d'amélioration du comité de suivi et de modification du règlement intérieur. Ces modifications ne sont pas décrites dans les documents fournis par l'ED 386. Par conséquent, le conseil de l'ED ne peut pas s'appuyer sur des évaluations formalisées pour décider de mettre en place les actions nécessaires à l'amélioration continue de la formation doctorale.

Conclusion

Points forts

- Une très grande cohérence thématique ;
- Une formation à la recherche très solide ;
- Une forte proportion d'HDR actifs ;
- Une politique constante de science ouverte.

Points faibles

- Un manque d'étude et d'analyse de la pertinence de la formation doctorale au regard des attentes du monde socioéconomique ;
- Un suivi insuffisant de l'acquisition des compétences des doctorants, notamment sur l'éthique de la recherche ;
- Une absence de critères clairs d'admission en doctorat ;
- Un suivi par l'ED insuffisant et inéquitable des doctorants ;
- Un processus défaillant d'amélioration continue de la formation doctorale ;
- Une absence d'animation scientifique organisée par l'ED ;
- Une modeste ouverture à l'international.

Recommandations

- Améliorer la représentativité des enquêtes annuelles sur le suivi du parcours professionnel des docteurs et s'emparer des résultats pour adapter la formation doctorale aux attentes du monde socioéconomique.
- Définir une politique ambitieuse de suivi des formations non disciplinaires, et en particulier, veiller à ce que tous les doctorants suivent une formation à l'éthique de la recherche et acquièrent des compétences transversales.
- Définir et communiquer des critères clairs d'admission en doctorat.
- Veiller à ce que les modalités des comités de suivi individuel soient identiques pour tous les doctorants et contribuent au bon déroulement du doctorat.
- Mettre en place des évaluations formalisées permettant la mise en œuvre d'actions nécessaires à l'amélioration continue de la formation doctorale.
- Organiser avec les doctorants des animations scientifiques à l'échelle de l'ED.
- Développer l'ouverture à l'international en formalisant des partenariats internationaux actifs, y compris dans le cadre de l'alliance européenne, avec une attention particulière à la mobilité sortante.

Observations de l'établissement

La Présidente de l'Université

CAB/CNL/AK N° 11

À

Madame Lynne Franjié,
Directrice du département d'évaluation des formations
HCÉRES
2, rue Albert einstein
75013 Paris

Paris, le 16 février 2024,

Objet : Réponse de l'établissement au rapport d'évaluation du HCÉRES

Madame la Directrice,

Mesdames et Messieurs les membres du comité d'experts du HCÉRES,

Avec les vice-présidentes en charge de la recherche, le directeur du Collège des Ecoles doctorales et les directeurs et directrices d'Ecoles doctorales, nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts et nous tenons à remercier l'ensemble des experts pour la qualité de leur travail et la précision de leurs remarques.

Nous sommes heureux que le comité ait d'emblée souligné « l'excellente cohérence disciplinaire » des formations de 3ème cycle de notre université ainsi que la « communauté de vue » entre la gouvernance, les Unités de recherche, le Collège des Ecoles doctorales et les Ecoles doctorales.

Nous partageons le souci exprimé par le comité concernant l'exiguïté des locaux affectés aux doctorants, une difficulté importante sur laquelle l'établissement dispose de peu de leviers qu'il ne manque néanmoins pas d'actionner.

En ce qui concerne deux autres points soulevés, une certaine hétérogénéité persistante dans les dispositifs de suivi (CSI, portfolios) et un renforcement nécessaire de l'internationalisation (mobilité, formations en langues étrangères), nous en tiendrons compte avec une attention renforcée et nous espérons qu'ils soient déjà en bonne voie d'amélioration grâce à l'adoption généralisée d'ADUM par toutes les ED en 2024 et aux dispositifs en faveur de l'internationalisation mis en place en 2023-24.

En vous renouvelant notre sincère reconnaissance pour le travail effectué et la cordialité des échanges lors de votre visite sur site,

Je vous prie d'agrérer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du comité d'experts, l'assurance de nos salutations les plus cordiales

Christine NEAU-LEDUC



La
Présidente

Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

